

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 14

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

14

1172

Montreux, le 6 avril 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro: XXIII^e Congrès SPV

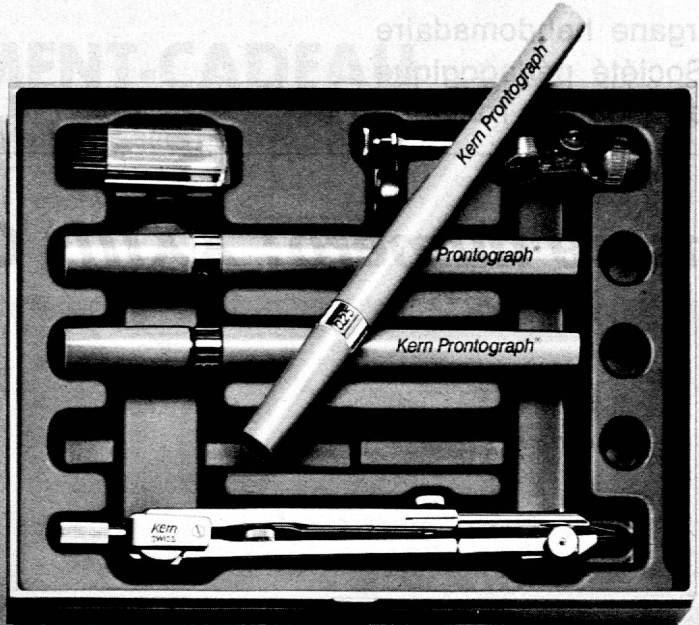


Photo Doris Vogt

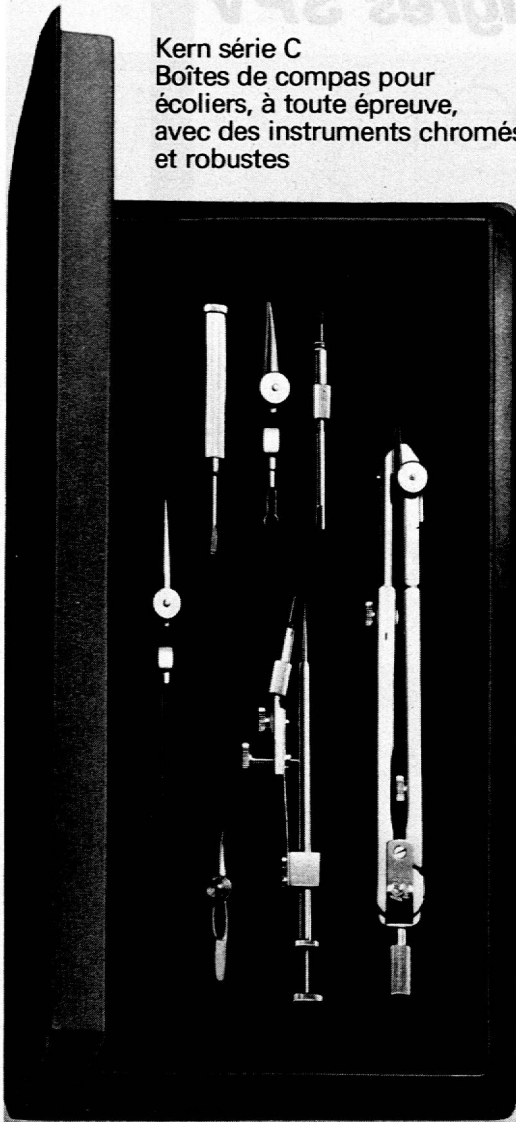
Si vos élèves doivent réussir rapidement des dessins propres et précis, ils ont besoin d'instruments auxquels ils peuvent faire confiance:

d'instruments de dessin Kern

Kern série C
Boîtes de compas combinées avec stylos techniques Prontograph



Kern série C
Boîtes de compas pour écoliers, à toute épreuve, avec des instruments chromés et robustes



Compas pour écoliers, de forme moderne et de prix avantageux, nickelés mat



Pronto-graph Kern le stylo technique suisse parfait avec sa cartouche de rechange pratique



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Téléphone 064-25 1111

- Envoyez-moi s.v.p.
- Catalogue pour compas de la série C
 - Prospectus pour Prontograph
 - Prospectus pour compas d'écoliers
 - Brochure «Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Nom _____

Adresse _____

EDITORIAL	
Le Congrès SPR 1978/1979 a vécu!	403
RUBRIQUE ROMANDE	
Congrès de relevée	404
La chronique du groupe de réflexion	406
Sonnenberg	407
Séminaire de Chexbres	407
VAUD	
Assemblée des délégués	408
XXIII^e Congrès SPV	409
Traitements	426
La SPV une et diverse	427
Cours	427
GENÈVE	
Quoi encore? Les prix...	429
Équipes pédagogiques	430
Les dés sont jetés	432
Neuchâtel	
Sélection	433
École normale	434
Langue II	434
JURA	
Le CC travaille pour vous	435
Assemblée des délégués	436
Initiative	436
Effectif SEJ	437
Fonds mimosa	437
Perfectionnement	437
JURA ET JURA BERNOIS	
CIP	438
Centre de perfectionnement	438
JURA BERNOIS	
École de formation féminine	439
Section d'informatique	439
FRIBOURG	
CO, consultation et résultats	440
VALAIS	
Les associations de parents	441
DIVERS	
Informations CMOPE	443
Offres de voyages	443
Le bioscope	444
Un regard s'arrête	444
Coordination scolaire suisse	445

Éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Le Congrès SPR 1978/1979 a vécu!

Moins de fougue, de passion dans le ton, des interventions généralement plus mesurées, plus cadrées, des débats plus ordonnés, telles sont les premières impressions qui me sont venues à l'esprit en quittant l'aula de l'Université de Fribourg samedi 17 mars dernier. Diverses circonstances sont à l'origine de ce climat:

- l'effectif de l'assemblée d'abord. Quelque trois cents collègues avaient bravé la rigueur d'une météorologie défavorable alors que nous étions mille en novembre dernier;
- la nécessité impérieuse de mener à bien l'analyse et l'adoption de toutes les résolutions proposées;
- le remarquable travail de préparation accompli par quelques représentants de la commission de rédaction et du comité central;
- l'absence de «joies annexes», de discours, de présentations de toute nature qui entourent traditionnellement une telle manifestation.

Les débats n'en ont pas pour autant perdu de leur intérêt, bien au contraire. Parmi les projets de résolutions qui ont suscité le plus d'interventions, retenons celles ayant trait à la liberté religieuse, à la tâche éducative de l'enseignant dans le contexte actuel, aux nominations et élections donc à la sécurité de l'emploi, au congé de maternité, aux commissions scolaires et à leurs compétences et enfin aux droits syndicaux.

Signalons en outre l'apparition de trois nouvelles résolutions proposées et adoptées par l'assemblée:

- la création de possibilités de reclassement dans une autre fonction (résolution n° 13);
- le droit aux vacances des enseignants (résolution n° 16);
- la demande de pouvoir consulter les dossiers établis par les autorités scolaires sur les enseignants (résolution n° 20).

Ainsi donc, l'étude du rapport de ce Congrès SPR consacré au statut de l'enseignant aura permis le vote de vingt-neuf résolutions. C'est reconnaître l'étendue de ce domaine et la valeur du travail accompli. Les principes étant maintenant acquis au niveau de l'organisation professionnelle, il conviendra de convaincre nos interlocuteurs — les autorités scolaires et politiques — de leur bien-fondé et ainsi de promouvoir leur application dans la réalité. Dans un premier temps, une commission ad hoc va poursuivre les travaux.

Le Congrès 1978-1979 a donc vécu et bien vécu. Soyons convaincus que les résultats de ses travaux vont maintenant influencer la conduite générale de la politique SPR.

Et prenons rendez-vous pour 1982!

F. Bourquin

CONGRÈS SPR DE RELEVÉE — FRIBOURG 17 MARS 1979

On se souvient que les participants au 34^e Congrès de la SPR, tenu à Fribourg les 16, 17 et 18 novembre 1978, n'étaient pas parvenus à adopter — faute de temps — la totalité des résolutions que leur proposait la Commission du rapport sur le « Statut de l'enseignant ».

Pour cette raison, le 17 mars passé eut lieu à Fribourg, en l'aula de l'Université, un congrès de relevée qui vit affluer plus de 300 collègues de toute la Suisse romande.

Avant que Jean-Jacques Maspéro, président SPR, n'ouvre les débats à proprement dire, deux collègues tiennent à s'exprimer:

M. André Maeder, président de la Guilde de documentation, explique que les membres de la SPR seront prochainement consultés sur les objectifs que poursuit la Guilde. Il demande que chacun veuille bien s'astreindre à répondre au questionnaire préparé afin que les organes dirigeants de la Guilde puissent construire l'avenir sur la base d'un grand nombre d'avis exprimés.

C'est ensuite le tour de M. Armand Veillon de s'exprimer au nom des responsables de l'organisation de la Semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines. En juillet prochain aura lieu en effet, dans le beau château de Villars-les-Moines, une semaine de réflexion sur le sujet « Les maîtres de demain: généralistes et spécialistes? ». Appel est lancé pour que soient nombreux les représentants de la SPR à cette importante manifestation.

On se souvient qu'en novembre passé, le débat des congressistes avait porté d'abord sur les différents chapitres du rapport. Le débat n'étant cette fois plus nécessaire, les intervenants discuteront uniquement les résolutions.

Avant de les livrer ci-dessous, signalons encore la très grande sérénité des débats, présidés d'une façon magistrale par Jean-Jacques Maspéro, l'objectivité des orateurs et leur pondération.

Afin de donner à ce compte rendu la plus grande clarté possible, nous donnons ci-dessous l'ensemble des résolutions adoptées le 17 mars, et répétons celles qui furent adoptées déjà en novembre passé.

Résolutions

1. Les enseignants rassemblés dans la SPR veulent que l'école demeure toujours au service des enfants. C'est pourquoi ils exigent pour eux-mêmes, par ces résolutions, un statut qui leur donne les moyens d'assumer ce service.

LIBERTÉS

2. Droits et devoirs

L'enseignant jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que tout citoyen.

3. Discrimination

Aucune discrimination ne doit être exercée à l'endroit des enseignants quels que soient l'âge, le sexe et l'état civil. L'égalité doit être effective lors de la formation, de la nomination et dans l'exercice de la profession. Elle doit s'appliquer à l'âge de la retraite.

4. Libertés individuelles

Le respect des principes démocratiques régit les relations entre les enseignants et l'Etat. En conséquence, les libertés politiques, celles d'établissement, d'opinion et d'expression doivent être garanties.

5. Liberté religieuse

L'enseignant doit être, en matière religieuse, soustrait à toute contrainte de la part des autorités, des parents ou de quelque pouvoir que ce soit. Eu égard aux convictions personnelles de l'enseignant, celui-ci est libre d'accepter ou de refuser d'enseigner la religion prévue par le programme en place, à l'exclusion de toute autre. Son choix ne peut influencer en aucune façon les conditions d'engagement ou de licenciement.

6. Objection de conscience

L'objection de conscience n'est pas un motif d'exclusion ou de non engagement d'un enseignant. Elle ne porte pas préjudice à sa situation professionnelle.

7. Vie privée

L'enseignant a droit à sa vie privée sans qu'aucune pression ne soit exercée sur sa personne ou sur sa famille, ou sur l'autorité scolaire dont il dépend.

CONDITIONS DE TRAVAIL

8. Tâche éducative

Face à la sophistication croissante de l'enseignement et à l'accumulation des connaissances à transmettre, notamment, les conditions de travail de l'enseignant doivent lui permettre d'assumer en priorité ses tâches éducatives.

9. Nomination et sécurité de l'emploi

Les nominations sont faites exclusivement sur la base des qualifications professionnelles. Le principe des nominations provisoires et les élections sont à abolir. La sécurité de l'emploi doit être assurée.

10. Autonomie professionnelle

Dès sa nomination, l'enseignant accède à l'autonomie professionnelle qui suppose une part importante de recherche et d'innovation; il pourra compter sur une aide pédagogique.

11. Education permanente

Les enseignants ont droit à l'éducation permanente et aux décharges leur permettant de l'assumer, décharges allant jusqu'au congé payé de longue durée.

Toutes les formes de l'éducation permanente leur seront accessibles, toutes les voies leur seront ouvertes jusque et y compris l'Université.

Les enseignants engagés dans une réforme sont informés de manière à comprendre les raisons; ils participent à l'organisation des recyclages auxquels ils sont invités.

12. Congé maternité

L'enseignante a droit à un congé de maternité payé d'une durée minimale de 10 semaines, vacances non comprises. Le congé parental doit être accordé; la réintégration professionnelle doit être garantie.

13. A sa demande, tout enseignant peut être reclassé temporairement dans une autre fonction de l'administration, sans diminution de salaire.

4. Retraite

La transition entre la vie active et la retraite sera facilitée par l'introduction d'une retraite souple et d'une diminution progressive de l'horaire pour autant qu'aucun acquis social dans ce domaine ne soit mis en cause.

5. Améliorations des conditions de travail

Des solutions, facilitant le travail à temps partiel, la tâche des maîtres d'appui et celle des maîtres travaillant dans des conditions difficiles seront proposées.

6. Les enseignants jouissent de la même durée de vacances que leurs élèves.

7. Rémunérations

Les enseignants doivent être rémunérés sur la base d'une échelle de traitements élaborée d'entente avec les organisations professionnelles. Les différences de traitement seront fondées sur des critères objectifs.

8. Effectif et matériel

Les effectifs des classes, le matériel seront adaptés aux conditions nouvelles ou particulières de l'enseignement.

9. Commissions scolaires

Les commissions scolaires là où elles existent s'occupent de problèmes administratifs généraux mais ne disposent d'aucune compétence pédagogique.

10. Les dossiers contenant les rapports établis par les autorités scolaires sur l'enseignant peuvent être consultés par la personne concernée.

1. Programmes scolaires

On assouplira l'application rigide des programmes pour permettre à l'enseignant et à l'enfant de se sentir plus à l'aise.

2. Mass media

Face aux moyens de conditionnement puissants que constituent les mass media, l'enseignant s'efforcera de développer l'esprit critique de ses élèves afin de préparer des citoyens libres et responsables.

PARTICIPATION

3. Liberté d'association

La liberté d'association, les droits et obligations qu'elle comporte sont reconnus aux enseignants.

Ces derniers ont droit aux congés syndicaux qui sont à la charge de l'Etat.

4. Négociations

Toute décision relative aux conditions d'engagement, de formation et de travail

doivent faire l'objet de négociations entre l'autorité scolaire concernée et l'association professionnelle.

25. Parents

Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées: l'autonomie de l'enseignant doit être respectée.

DÉFENSE PROFESSIONNELLE

26. Conciliation

En cas de conflit, il sera fait appel à une instance de conciliation agréée par les parties concernées.

27. Recours

Les motifs pouvant entraîner des sanctions doivent être explicités. Tout accusé a le droit d'être entendu, de prendre connaissance de la totalité de son dossier et de recourir à une instance d'arbitrage paritaire.

Toute pièce dont l'enseignant n'a pas pu prendre connaissance ne peut être utilisée contre lui.

HARMONISATION

28. Textes légaux

La coordination scolaire implique une harmonisation des textes légaux relatifs à l'école, à la formation des maîtres et à leurs conditions de travail.

29. Petite enfance

L'éducation de la petite enfance doit être reconnue et officialisée dans tous les cantons. Les enseignants de ce secteur reçoivent une formation équivalente à celle du secteur primaire. Ils ont le même statut professionnel.

Avant de clore les débats, Jean-Jacques Maspéro donne encore la parole à Charles Jaccard, membre du Bureau exécutif, qui

tient à nous proposer la résolution suivante, relative à l'application des programmes CIRCE II.

Cette résolution est acceptée à une majorité écrasante.

Déclaration concernant l'approbation des programmes CIRCE II par la Conférence des chefs de DIP de la Suisse romande et du Tessin.

Réunis à Fribourg, le 17 mars 1979, les participants au Congrès de la Société pédagogique romande confirment leur approbation des programmes destinés aux élèves romands de 11 et 12 ans tels qu'ils ont été élaborés par la Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE II).

Ils s'opposent aux déclarations d'un groupe de professeurs d'université qui font fi de principes pédagogiques reconnus et prônent le retour à un système d'enseignement pensé uniquement en fonction de l'élite.

Ils demandent instamment à la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin d'adopter sans retard les programmes de CIRCE II admis par l'ensemble des délégations des Départements et des organisations professionnelles d'enseignants primaires et secondaires.

Enfin, le bureau de l'assemblée donne connaissance d'une lettre de quelques collègues jurassiens qui tiennent à nous faire part de leurs craintes quant aux réélections de 1980.

Jean-Jacques Maspéro peut alors clore ce congrès et nous donner rendez-vous à dans trois ans dans le canton du Valais, qui aura l'honneur et aussi la très grande responsabilité d'accueillir les membres de la SPR pour leur 35^e congrès.

Le congrès est mort, vive le congrès!

B.

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

En pleine connaissance de cause...

Après des études secondaires fort honorables, mais très tôt interrompues en raison de son caractère versatile, Léo Devincy, tirant habilement parti d'une conjoncture économique favorable, avait mis sur pied une agence de travail temporaire qu'il avait baptisée «Manflower».

Les premières années, tout marcha comme sur des roulettes. Léo Devincy, président-directeur-général de Manflower, était en train de faire fortune. Mais son caractère versatile, dont nous avons déjà parlé, et cette instabilité inquiète qui faisait le fond de sa nature devaient le conduire vers une destinée moins glorieuse. Il avait su créer une entreprise; il ne sut pas la conserver. Après les succès initiaux, il se désintéressa progressivement de son affaire; évincé par des seconds de l'espèce «cuculus canorus», il fut un beau jour déchu de son titre de président-directeur-général. La dégringolade avait commencé, il fut incapable d'en interrompre le cours. Comme cette décadence coïncidait avec une période de chômage généralisé, Léo Devincy fut tout heureux de se satisfaire, au sein même de l'entreprise qu'il avait fondée, d'un modeste emploi de travailleur temporaire.

Doué de facultés d'adaptation peu communes, il était d'ailleurs le travailleur temporaire idéal; on pouvait l'envoyer réparer une fuite de lavabo le matin et lui demander, l'après-midi, de dactylographier une thèse de doctorat en trois langues; car, nous avons omis de le préciser, Léo Devincy avait beaucoup voyagé durant ses années de splendeur, et il avait rapporté de ses périples une compétence de polyglotte.

Travailleur temporaire efficient, Léo Devincy gagnait donc assez largement sa vie; et le caractère changeant de son travail satisfaisait sa nature inquiète. Heureux ou croyant l'être, réfractaire aux attachements durables, Léo Devincy papillonnait dans la vie, incapable de s'arrêter nulle part ni auprès de personne, trompant une profonde solitude inavouée par des passades professionnelles et affectives dont les dernières lui avaient valu la réputation d'un Casanova.

Or, un vendredi matin, Léo Devincy fut réveillé par un coup de téléphone impératif de la secrétaire générale de Manflower, qui l'informait qu'en raison de circonstances très particulières, on avait un urgent besoin de ses services à la tête d'une classe primaire dont le maître avait dû s'absenter inopinément.

Léo Devincy commença par refuser. Il n'avait jamais eu l'occasion de se familiariser avec ce genre de travail, il ne connaissait rien aux enfants qui, d'ailleurs, ne l'intéressaient absolument pas. Savait-il seulement

comment ils étaient faits, en avait-il jamais regardé un attentivement, de près? Non vraiment, il ne pouvait que se récuser. Lui, Léo Devincy, instituteur, même d'occasion? Madame la secrétaire générale se trompait d'adresse. Qu'on lui donne un travail, un vrai; mais pédagogue! Il fallait être fou pour imaginer un seul instant qu'il allait faire l'effort de s'extraire de son lit pour entrer, de son plein gré, dans une classe primaire, pleine d'enfants de surcroît. Madame la secrétaire générale de Manflower possédait, au plus haut point, la qualité dont Léo Devincy était le plus dépourvu; elle avait de la suite dans les idées. En dix minutes, elle sut convaincre notre instable qu'il avait toutes les aptitudes souhaitables pour faire un enseignant remplaçant parfaitement acceptable.

Une heure plus tard, le cœur battant, Léo Devincy, piloté par une maîtresse principale dont il avait, au passage, remarqué l'élégante silhouette, faisait son entrée dans une classe suburbaine de cinquième année primaire.

Comme il l'avait imaginé, elle était pleine d'enfants, de beaux enfants tous différents, mais qui tous le dévisageaient d'une manière qu'il trouva, de prime abord, extrêmement gênante: il lui semblait que cette trentaine de minois enfantins le surveillaient, le guettaient, attendaient... oui, attendaient sa première erreur. Des souvenirs lui vinrent alors à l'esprit. Il se rappela ses années d'école, et le sort qu'il avait réservé, lui, Léo Devincy, avec ses camarades, à la cohorte de remplaçants anonymes qui s'étaient succédé dans les diverses classes où il avait appris les rudiments.

Mais Léo Devincy, nous l'avons dit, était doué d'une nature extrêmement souple. Il fit quelques pas en direction du pupitre du maître, y trouva les documents nécessaires, en prit connaissance et se mit à faire la classe comme s'il n'avait fait autre chose de sa vie. Le titulaire, avant de s'absenter, avait d'ailleurs prévu un programme de tout repos, dont la majeure partie consistait en exercices tirés de manuels scolaires.

La relative facilité de la tâche aidant, Léo Devincy se prit à observer ses élèves; tous lui plurent; ils étaient extraordinairement vivants, leur parole était spontanée, et, surtout, ils semblaient accepter de très bonne grâce qu'une autre personne que leur maître leur fasse la classe. Vers la fin de la matinée, Léo Devincy commençait à regretter de n'être qu'un travailleur temporaire. Il devait se rendre à l'évidence: lui, l'instable, lui, l'inquiet chronique, lui, qui ne s'était jamais arrêté nulle part, voilà qu'il éprouvait soudain le désir de faire halte ici, dans cette classe de cinquième année pri-

maire, et de consacrer le restant de son existence à vivre, quotidiennement, ce étrange relation, à la fois institutionnelle profondément affective, qui s'établit quand tout va bien, entre des apprenants dix ans et celle ou celui qu'ils ont reconnu comme digne d'être leur maître. Est-ce que Léo Devincy, qui n'avait jamais songé être père, venait de découvrir l'instinct paternel, sans lequel, dit-on, il n'est guère possible à un homme de faire un éducateur valable?

Les jours se succédant sans que le titulaire de la classe reprenne son poste, Léo Devincy, au bout d'une semaine, se trouva pleinement convaincu qu'il s'était jusqu'à présent trompé sur lui-même. Il n'était pas un papillon, et seules les circonstances l'avaient empêché de se rendre compte que ce qu'il était n'était pas fait, comme tant d'autres, pour des attachements durables aux êtres. Il fallait au plus vite, qu'il tînt compte de cette découverte, et qu'il donnât le coup de barre nécessaire. Tandis qu'il méditait sur les changements à apporter à son mode de vie, son attachement pour ses élèves ne faisait qu'augmenter. Il dut cependant reconnaître, avec un rien de déplaisir, que cet attachement n'était pas uniforme; certains élèves, incontestablement, lui plaisaient plus que d'autres. Sans cesser de se contraindre à une attitude parfaitement impartiale, Léo Devincy s'aperçut d'une chose troublante: il avait son préféré, un blondinet renfermé qui naviguait à vue, au fond de la classe, entre les écueils de la grammaire française et de la mathématique. Qu'avait-il de particulier, ce blondinet? Rien, se disait Léo Devincy, absolument rien ne le distinguait des autres; et pourtant, il me semble que je le connais mieux que les autres.

Il y avait là un mystère qui devait se dissiper vers la fin du mois.

Un jour, en effet, Léo Devincy, alors qu'il prenait congé de ses élèves, s'aperçut qu'une femme semblait l'attendre à la porte de la classe. Il s'approcha, et fit ainsi connaissance de la maman du petit Alain, qui n'était autre que son blondinet de prédilection. Ils échangèrent quelques propos sur la carrière scolaire d'Alain, et Léo Devincy devinant l'inquiétude de la mère pour l'avenir de son fils, se surprit lui-même en se lançant dans un chaleureux plaidoyer dont ressortait, en définitive, qu'Alain n'était rien moins qu'un génie méconnu, un Prix Nobel en herbe. Einstein n'avait-il pas dit comme Churchill, connu la médiocrité de l'école? Il fallait savoir attendre et surtout faire confiance. Alain s'épanouirait, il était sûr. La maman d'Alain remercia Léo Devincy d'avoir su si bien comprendre son fils, et l'informa que diverses circonstances lui faisaient l'obligation de le retirer de l'école: tous deux, en effet, allaient partir pour l'étranger, où Alain poursuivrait ses études.

Plus tard, en se remémorant la scène

pour la millième fois, Léo Devincy ne par-
 tint pas à se souvenir de la manière dont il
 avait pris congé, définitivement, d'Alain et
 de sa mère. Une sorte d'amnésie devait
 avoir effacé de son esprit cette scène ultime,
 en raison du choc qu'il avait subi en appre-
 nant la privation à laquelle il était désor-
 mais condamné. Ce choc eut d'ailleurs des
 suites. Lors d'une de ses ruminations sur ce
 qu'il n'appelait plus, dans son for intérieur,
 que l'événement — avec une L majuscule
 — Léo Devincy avait fait une découverte
 qui dissipait définitivement le mystère de
 son attachement si particulier au blondinet
 du dernier rang. En la maman d'Alain, il
 avait reconnu une femme qu'il avait très
 brièvement connue, très fougueusement
 aimée, et laissée à l'instant même où elle
 avait commencé de le lasser. Fébrilement,
 Léo Devincy se livra à certains calculs, dont
 il retira la presque certitude que l'élève pré-
 féré n'était rien moins qu'un fils qu'il ne
 rencontrerait jamais plus.

Fortement ébranlé par toutes ces expé-
 riences si nouvelles, Léo Devincy demanda,
 et obtint, un congé d'un mois.

A l'expiration de ce temps de vacances,
 Madame la secrétaire générale de Manflo-
 wer, qui avait un urgent besoin d'un tra-
 vailleur temporaire capable de réparer la
 fuite d'une baignoire, s'efforça d'atteindre
 Léo Devincy, mais en vain. On ne retrouva
 jamais sa trace.

Moi-même, qui avais le privilège de le
 connaître assez bien, j'ignore ce qu'il est
 devenu. Je ne pense pas qu'il ait mis fin à
 ses jours. Compte tenu de ce que je sais de
 lui, et des événements qui ont précédé sa
 disparition, je pense qu'il se trouve actuel-
 lement dans une école normale où il
 apprend le métier d'instituteur; ou alors,
 mais cette seconde hypothèse n'est nulle-
 ment incompatible avec la première, Léo
 Devincy, en fonction du principe de la répé-
 tition des erreurs, est aujourd'hui à la
 recherche d'une femme qui pourrait lui faire
 un enfant, blond, et de sexe masculin de
 préférence; mais, cette fois-ci, en pleine
 connaissance de cause. MM.

P.S. Le texte qu'on vient de lire est une
 pure fiction. A ses heures, le groupe de
 réflexion est aussi un groupe
 d'expression... libre.

CENTRE INTERNATIONAL DU
 SONNENBERG (ALLEMAGNE)

Stage gratuit

Nous rappelons que pour le stage du
7 AU 16 JUILLET 1979
 consacré aux problèmes de la Commu-
 nauté européenne, cinq places **gratuites**
 sont offerts à de jeunes Romands (17-25
 ans). Renseignements et inscriptions
André Pulfer
 1802 Corseaux.

SOCIÉTÉ JEUNESSE ET ÉCONOMIE

XIX^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

L'innovation, seul atout pour la Suisse ?

CHEXBRES, 11 ET 12 MAI 1979

● Exposés introductifs par:

- M. Marian STEPCZYNSKI, directeur et éditorialiste du «Journal de Genève»
- M. Jean-Pierre GHELFI, économiste, vice-président du Parti socialiste suisse, Neuchâtel
- M. Charles TAVEL, conseiller d'entreprise, Genève
- M. Jacques-André TSCHOUMY, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques - IRDP - Neuchâtel
- M. Peter SAURER, économiste, collaborateur du délégué aux questions conjoncturelles, Berne

● Travaux de groupe

● Exposés et discussions de synthèse:

NÉCESSITÉ DU REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL EN SUISSE

- M. Denis MAILLAT, professeur d'économie à l'Université de Neuchâtel

LES CONDITIONS INDUSTRIELLES DE L'INNOVATION

- M. Claude ROSSIER, directeur général, Ateliers de Sécheron, Genève

Inscriptions

Pour les membres SPR, à l'aide du bulletin ci-dessous à retourner au président ou au secrétariat de leur section cantonale jusqu'au 12 avril 1979 dernier délai.

Les congés pour assister à ce séminaire doivent être demandés selon les modalités cantonales en vigueur.

ATTENTION:

Les frais du repas du vendredi soir et de la nuit d'hôtel (du vendredi au samedi) sont à la charge du/de la participant(e).

BULLETIN

Nom Prénom

Adresse complète:

N° de tél.:

Désire qu'une chambre lui soit réservée pour la nuit du 11 au 12 mai 1979 à l'Hôtel (avec bain - sans bain)*

Date: Signature:

	Sans bain	Avec bain
Hôtel Bellevue (petit déjeuner compris)	Fr. 27 à 34	Fr. 32 à 44
Hôtel Cécil (petit déjeuner compris)	Fr. 25 à 32	Fr. 30 à 42

* Biffer ce qui ne convient pas.

Chaque inscription sera confirmée.

Assemblée ordinaire de printemps des délégués de la SPV

Convocation

Mercredi 18 avril 1979, 14 h. 15,
Hôtel de la Navigation, Ouchy-
Lausanne.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Election du bureau*.
4. Liste des nouveaux membres hono-
raires.
5. Communications et propositions du
Comité cantonal.
6. Election d'un vérificateur des
comptes et d'un suppléant (Com-
mission de contrôle).
7. Vérification des candidatures au
Comité cantonal.
8. Discussion et adoption des rapports
de diverses commissions et délégations.
9. Discussion du rapport d'activité du
CC.
10. Propositions des sections et des
membres pour le Congrès.
11. Propositions individuelles et divers.

Comité cantonal.

*Le bureau nouvellement élu entrera
en fonction le 1^{er} mai 1979.

Remarques

— Les inscriptions au repas du congrès
et leur montant seront récoltés en
cours d'assemblée.

— N'oubliez pas votre «Educateur»
n° 14, ainsi que le procès-verbal à
adopter.

S. G.

Délégués des sections

Sections	Nombre Effectif de délégués	
AIGLE	161	3
AUBONNE	58	1
COSSONAY	88	2
ÉCHALLENS	94	2
GRANDSON	39	1
LAUSANNE	954	19
LA VALLÉE	49	1
LAVAUX	100	2
MORGES	279	6
MOUDON	76	2
NYON	198	4
ORBE	105	2
ORON	35	1
PAYERNE/ AVENCHES	112	2
PAYS D'ENHAUT	29	1
ROLLE	56	1
STE-CROIX	26	1
VEVEY	327	7
YVERDON	170	3

Composition de l'assemblée (du 1^{er} mars 1979 au 29 février 1980)

- Délégués des sections régionales: 61
membres (voix délibératives).
- Représentants des associations profes-
sionnelles: 11 membres (voix délibérati-
ves).
- Membres du Comité cantonal et secré-
taire général: 8 membres (voix consulta-
tives).
- Membres du bureau du congrès: 5
membres (voix consultatives).

Soit au total 85 membres (72 voix délibé-
ratives et 13 voix consultatives).

Lausanne, le 6 mars 1979.

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1979

Suivant décision du congrès 1978, elles
demeurent inchangées et s'élèvent à:

Membres actifs

y compris cotisation de la section:
Fr. 134.—

Les membres actifs de la section de Ste-
Croix, qui encaisse elle-même ses cotisa-
tions locales, ne paient cependant que:
Fr. 129.—

Membres associés

y compris cotisation de la section:
Fr. 26.—

Les membres associés de la section de
Ste-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisa-
tions locales, ne paient toutefois que:
Fr. 21.—

*Nous vous remercions de vous acquitter
sans tarder de votre contribution 1979 au
CCP 10-2226.*

**Le bulletin de versement encarté dans un
précédent numéro de l'«Educateur» vous y
aidera; il constituera ensuite votre carte de
membre: gardez-le donc soigneusement.**

*S'il s'est égaré, c'est volontiers que le
secrétariat général vous en enverra un autre
pour vous faciliter le paiement.*

ATTENTION:

**Lors du congrès du 19 mai 1979, en cas
de votation ou d'élection au bulletin secret,
seule la carte de membre 1979 sera valable.**

ABONNEMENT À L'«ÉDUCATEUR»

Sans changement!

Pour un membre actif: compris dans la
cotisation. Pour un membre honoraire:
Fr. 28.— Pour un membre associé
(s'ajoute à la cotisation de membre

associé!) **Fr. 28.—** Pour un retraité à
fois membre honoraire et membre associé
Fr. 12.— (s'ajoute à la cotisation de mem-
bre associé!).

Secrétariat général SPV.

Elections au Comité cantonal

Ainsi que les présidents des sections
ont été informés et que l'«Educateur»
plusieurs fois rappelé, trois places au C
seront à repourvoir lors du Congrès de
printemps. Les membres du CC et le secré-
taire général sont à disposition pour donner
aux personnes intéressées ou pressentis
tous renseignements utiles.

Pour le reste, rappelons les **statuts SPV**
Art. 47

«Seules peuvent être prises en considé-
ration par le Congrès cantonal les candida-
tures:

1. présentées par les assemblées de sec-
tions régionales et parvenues au secrétariat
général quatre semaines au moins avant
l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal;
2. vérifiées par l'assemblée de
délégués.»

L'assemblée des délégués appelée à val-
ider les candidatures se tiendra le mercredi
18 avril, c'est donc le 16 avril 1979
qu'échoit le délai pour la réception des can-
didatures.

Adresse du secrétariat général SPV
Allinges 2, 1006 Lausanne.

Propositions individuelles et des sections au Congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous les
membres de la SPV la teneur de l'article 35
chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société
pédagogique vaudoise:

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au
secrétariat général quatre semaines au
moins avant l'assemblée ordinaire de prin-
temps. Elles sont publiées au moins huit
jours avant celle-ci dans le «Bulletin corpo-
ratif».

2. Les propositions peuvent émaner d'un
ou de plusieurs membres de la société
d'une assemblée de section régionale, d'une
assemblée d'association professionnelle, du
CC ou de l'assemblée des délégués.

3. Seules sont prises en considération les
propositions déposées dans le délai prescrit
à l'art. 35, chiffre 1.

Cette année, pour pouvoir être insérée
dans l'«Educateur», sans difficulté, les
propositions doivent parvenir au secrétaria-
t le 17 avril au plus tard.

Adresse du Secrétariat général SPV
Allinges 2, 1006 Lausanne.

XIII^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 19 mai 1979, 8 h. 30, Palais de Beaulieu, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Comptes; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Election de trois membres du Conseil d'administration.
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Informations sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués.
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal.
7. Election de trois membres du Comité cantonal.
8. Rapport de la Commission «histoire biblique».
9. Propositions individuelles et des sections.
10. Election du bureau de l'assemblée.
11. Divers.

III. IMPORTANT

- Quel que soit le nombre des présents, l'assemblée générale du Fonds de prévoyance débutera à l'heure annoncée.
- En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1979 sera valable.
- Le Congrès 1974 a réglementé le droit de parole en adoptant les dispositions suivantes: 20 minutes par objet et par personne, 10 minutes au plus par intervention.

Comité cantonal.

Congé pour le congrès

Extrait de la lettre du 19 mars 1979 de M. R. Junod, chef du Département de l'instruction publique et des cultes:

«En réponse à votre demande du 5 mars 1979, nous donnons un préavis favorable à l'octroi d'un congé à vos membres le samedi 19 mai 1979 pour participer à votre congrès annuel; ce congé s'inscrit dans le cadre de notre circulaire du 25 avril 1977, recommandant aux autorités scolaires locales d'accorder à l'enseignant un congé d'une demi-journée par année scolaire pour une assemblée laissée au choix du maître.»

N'OUBLIEZ DONC PAS DE PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE CONGÉ À QUI DE DROIT ASSEZ TÔT.

Secrétariat général SPV.

Rapport d'activité du Comité cantonal 1978-1979

Préambule

Nous allons tenter d'expliquer nos activités selon leurs finalités, selon nos moyens d'intervention ainsi que selon nos partenaires patronaux ou syndicaux. Le but final est et restera toujours le même: améliorer les conditions de travail aussi bien des élèves que des maîtres, mettre en place les conditions pédagogiques les plus favorables à l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés.

Malheureusement, force est de constater que dans notre canton, notre profession, comme celle des travailleurs sociaux, est en général mal acceptée par de nombreuses personnes; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'instituteur vaudois soit parmi les plus mal payés de Suisse; ceci explique cela.

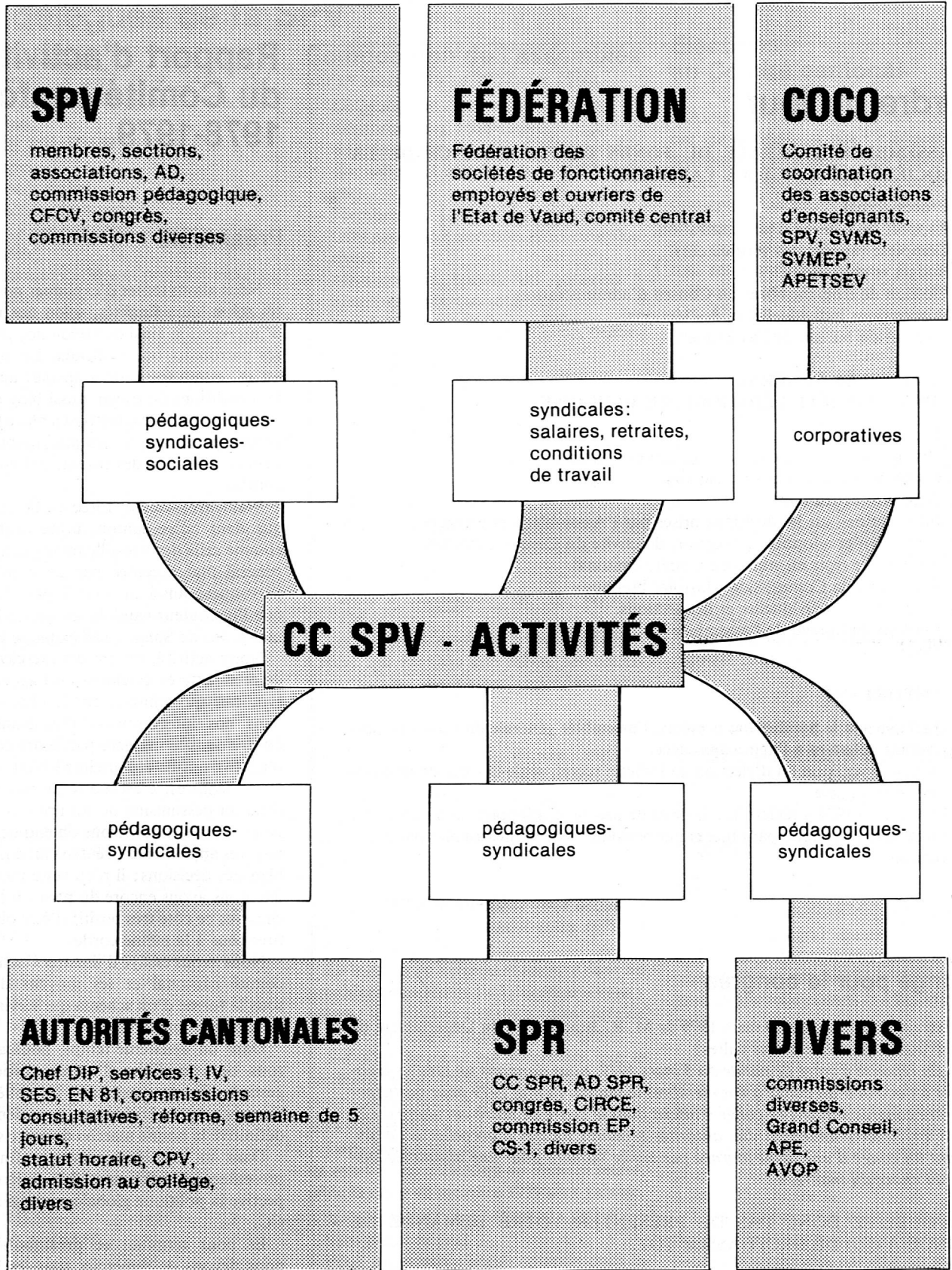
Notre activité, durant cet exercice, revêt deux caractères essentiels, pédagogique et syndical, qui s'interfèrent le plus souvent dans nos interventions, l'un étant lié à l'autre dans la majeure partie des cas. Nos objectifs ont-ils été atteints? Nous devons rester réalistes, c'est-à-dire ne pas tomber dans un pessimisme ou un optimisme exagérés. Certes, nous avons obtenu des résultats très appréciables, réussissant à infléchir bien des décisions; il n'en reste pas moins que nous avons encore du pain sur la planche avec ce côté très positif d'être obligé de tirer tous à la même corde.

Nous avons essayé d'illustrer l'activité du comité cantonal et ses moyens d'action sous la forme d'un schéma qui servira aussi de table des matières.

Dans un deuxième temps, nous aborderons des questions d'administration, de gestion afin de sensibiliser les collègues à l'urgence de ces problèmes, dont dépend en définitive la bonne marche de notre société.

Dans un troisième temps, enfin, nous présenterons rapidement de manière prospective la politique globale envisagée par le CC.

Et pour terminer ce préambule, nous devons de remercier tous les instituteurs et toutes les institutrices qui accréditent par leurs activités l'image de marque de la SPV.



1. SPV

1.1 Membres

Cette année, le CC s'est occupé des intérêts des membres plus particulièrement dans les cas suivants :

- **Liberté de domicile.** Il y a actuellement des cas en suspens; notons que jusqu'à maintenant, toutes les affaires traitées ont abouti à des résultats positifs.
- **Problèmes financiers.** Le fonds de prévoyance a aidé des collègues à surmonter des caps difficiles.
- **Garanties du statut d'instituteur lors de congés.** Le CC est intervenu pour leur maintien lors de congrès pédagogiques; des tractations sont en cours.
- **Travail à mi-temps.** La SPV a obtenu que le principe d'un travail à mi-temps soit admis par nos autorités, et ceci dès la 4^e année, dans la mesure où les essais actuellement en cours seront concluants. Des collègues nommés prêts à participer à l'expérimentation sont recherchés.
- **Difficultés collègues-autorités.** Des cas d'ordre relationnel ou financier ont été résolus par des interventions auprès des responsables concernés.
- **Information des collègues.** Les collègues de la base ont été renseignés sur les activités du CC par l'intermédiaire de l'«Educateur», rubrique «Le point».
- **Effectif des classes.** Le CC informe le service de l'enseignement primaire des classes qui ont un effectif excessif à ses yeux, ceci sur la base de renseignements fournis par les collègues concernés.
- **Commission d'achats SPV.** La commission d'achats SPV a organisé deux actions cette année. Un grand merci à toute l'équipe.
- **Collectivité SPV de la SVRSM.** Signalons que le fait d'appartenir à la collective SVRSM permet d'économiser par an quelque 150 francs pour les hommes et 180 francs pour les femmes par rapport à une assurance individuelle. Au fait, à combien se montent la cotisation SPV pour ces assurés?

1.2 Sections SPV

Fidèle à une politique d'information, le CC a délégué des membres à presque toutes les assemblées des sections. Il a pris en compte les interventions de celles-ci et les a informées des suites données. Le CC a aussi réuni les présidents de section dans le but de développer les relations entre l'exécutif et les organes régionaux. De tels contacts aident à coordonner les efforts. Les sections ont enfin été invitées à contribuer à l'étude du thème «histoire biblique».

1.3 Associations SPV

Les relations CC SPV et associations se sont poursuivies dans un climat que l'on peut qualifier de serein soit lors d'entretiens avec les membres des comités au siège de la SPV, soit lors des assemblées générales des associations. Cette année, le CC relève plus particulièrement les points suivants.

- **Maîtresses d'économie familiale.** Sur demande de la SPV, un groupe de travail romand est actuellement en formation au sein de la SPR.
- **Maîtresses de travaux à l'aiguille.** Idem.
- **AVMD.** Le CC s'est intéressé avec cette association à la révision de la formation des maîtres de classes de développement.
- **AVMES.** Le CC SPV a collaboré avec le comité de nos collègues de l'enseignement spécialisé pour l'étude du règlement d'application de la loi sur l'enseignement spécialisé. Il a associé l'AVMD à ses travaux. Par l'intermédiaire du secrétaire général, il a activement participé à la rédaction du projet de Convention collective de travail avec l'AVOP.
- **AVMCS.** A la demande du CC, les deux comités se sont rencontrés afin d'étudier divers problèmes. Cette rencontre a permis de souligner leur unité de vue générale en matière de réforme de l'école vaudoise.

1.4 Assemblée des délégués SPV

Sous la présidence de notre collègue Malfray, cette assemblée s'est réunie deux fois conformément aux statuts. Elle s'est penchée en particulier sur un des aspects du statut de l'enseignement: la concertation et l'autogestion pédagogique; elle a accepté un document de la section de Lausanne à ce sujet.

1.5 Commission pédagogique

Le «coup de feu» pédagogique est passé avec la clôture des travaux relatifs à CIRCE II. La commission pédagogique s'est cependant réunie pour prendre connaissance et donner son avis sur le plan d'étude CIRCE II et le rapport intermédiaire CIRCE III, ainsi que sur quelques aspects de EN 81.

1.6 CFCV - Commission formation continue vaudoise

Le passage de l'équipe «Mauroux» à l'équipe «Bignens» s'est déroulé le mieux du monde. Le nouveau groupe de la région de Nyon a pris son travail avec sérieux et conviction; nous nous réjouissons de cet état d'esprit. En plus des travaux courants que constitue la récolte des suggestions pour les cours de formation continue, la CFCV envisage de sensibiliser tous les collègues aux cours de recyclage. Opération qui favorisera la réflexion sur ce sujet et permettra un réexamen du système actuel.

1.7 Congrès culturel

Le congrès culturel 1978 a été organisé à la perfection par la section du Pays d'Enhaut qui a su intéresser les participants aux divers aspects économiques de son district. Le CC apporte son aide à l'organisation de la manifestation tout en respectant l'autonomie locale. Le 6^e congrès d'automne sera organisé par la section d'Oron. Alors, tous au rendez-vous!

1.8. Commissions diverses

Le CC a organisé ou participé aux commissions suivantes.

- **Commission d'achats.** Voir plus haut.
- **Croix-Rouge jeunesse.**
- **Commissions d'évaluation.** Ces commissions ont évalué et critiqué les programmes de math. des 1^{re}, 2^e, 3^e, 6^e années.
- **Commission «histoire biblique».** Au moment où nous écrivons ces lignes, le rapport final de la commission qui étudie les résultats de l'enquête organisée à travers le canton à la demande de Lausanne est en plein travail.
- **Commission des retraites.** Cette commission a siégé pour étudier des propositions tendant à améliorer les prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Le CC les a transmises à la Fédération.
- **Fournitures scolaires.** Avec beaucoup de conscience, cette commission qui se réunit régulièrement s'efforce de jouer efficacement son rôle d'intermédiaire entre les enseignants et les responsables du DIP.

2. Fédération

2.1 Comité central

C'est par l'intermédiaire de cet organisme que le CC SPV peut agir pour tout ce qui concerne les questions salariales. Jusqu'à maintenant, la SPV a fait preuve de collégialité et d'esprit syndical en demandant une amélioration globale des traitements de tous les fonctionnaires et en s'opposant à toutes augmentations sectorielles sauf dans les cas où des raisons objectives nouvelles justifiaient une reclassification. Rappelons que la demande de revalorisation de l'échelle des salaires était de 10%, condition pour «rattraper» le gros du peloton des fonctionnaires cantonaux suisses. Il faudra remettre sans délai l'ouvrage sur le métier... Le problème particulier des traitements des enseignants primaires demande aussi d'être réétudié et le sera activement sitôt que les conditions nouvelles de formation et de travail seront bien déterminées. Le CC SPV, par l'inter-

médiaire de son président et de son secrétaire général, a participé à tous les CC de la Fédération. En dehors des questions salariales, il a été débattu des conditions générales de travail et du statut de certaines catégories de fonctionnaires. La SPV s'est toujours montrée solidaire. Enfin, c'est par ce canal que nous pouvons modifier, améliorer tout ce qui touche à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, être informés, présenter des propositions d'études ainsi que ce fut récemment le cas.

3. Comité de coordination

Le comité de coordination groupe des représentants des associations professionnelles d'enseignants du canton de Vaud: maîtres primaires, secondaires, professionnels et de l'école technique supérieure. Il s'est réuni plusieurs fois cette année afin de débattre notamment des objets suivants: statut horaire de l'enseignant, réforme, semaine de 5 jours. Si la mise en commun des idées est intéressante, la compréhension réciproque meilleure, une politique commune est encore malheureusement trop rarement possible.

4. Autorités cantonales

4.1 Chef du DIPC

Le CC a été reçu à la rentrée scolaire par M. R. Junod et ses principaux collaborateurs afin de s'entretenir des résolutions adoptées par le congrès 1978.

4.2 Service 1 (primaire)

Nos relations avec ce service sont régulières; lors des rencontres, nous avons parlé de réforme scolaire, d'effectifs des classes, d'appui des maîtres, de CIRCE III, de commissions pédagogiques par discipline, de congés à but pédagogique, du français rénové, des fournitures scolaires, de matériel d'enseignement, de l'horaire des élèves, etc.

4.3 Service 4 (formation et recherche pédagogiques)

Nos entrevues avec M. Bettex ont permis la participation de la SPV à l'organisation des nouveaux instituts de formation, la réactualisation du problème de l'admission des collègues vaudois à l'université, l'assurance d'être associés aux travaux concernant les formations secondes.

4.4 Service de l'enseignement spécialisé

Les relations entre ce service et le CC sont excellentes. La SPV est ainsi en prise directe avec les problèmes spécifiques de

ces collègues. Le secrétaire général accompagne presque chaque mois une délégation du Comité de l'AVMES à un entretien très ouvert avec le chef de service. Il est bon de préciser que les collègues de l'enseignement spécialisé, s'ils sont tous sous la responsabilité pédagogique de ce service, relèvent par contre pour la plupart d'employeurs privés concernant les autres aspects de leur statut. Après de très longues tractations, un projet de convention collective a été mis au point paritairement et sera soumis ce printemps aux assemblées générales réciproques de l'AVMES et de son interlocuteur, l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées en faveur de l'enfance).

4.5 EN 81

Le CC a reçu cette année les délégués SPV des sous-commissions EN 81, ce qui a permis d'harmoniser notre politique. A la commission plénière, nos représentants ont œuvré dans le sens souhaité: aménager l'organisation générale, le programme et la grille horaire de façon à ce que le futur enseignant soit en mesure d'acquiescer et de développer le sens des responsabilités, de se préparer à la réalité qui l'attend.

4.6 Commission consultative de l'enseignement

Lors de ses réunions, nos responsables cantonaux prennent le pouls des associations professionnelles au sujet de leur politique scolaire. C'est l'occasion pour les délégués SPV de défendre les positions définies par ses congrès, en particulier celui de Pully.

4.7 Commission consultative de l'OEPJ

Parmi tous les problèmes dont s'occupe cette commission, relevons-en un qui touche plus particulièrement les maîtres primaires: le livret d'aptitudes physiques créé par l'OEPJ pour remplacer la note du livret scolaire et sensibiliser les parents d'élèves à cette branche qu'est l'éducation physique. La SPV est d'avis qu'il faut étendre l'expérience à toute une région avant de procéder à une généralisation dans le canton.

4.8 Réforme de l'école vaudoise

Le CC défend les demandes de la SPV par les représentants qu'elle a dans les instances qui élaborent la réforme de structure de notre école.

- Le collège d'experts du CREPS.
- La commission d'évaluation des expériences.
- La commission d'étude du cycle d'orientation 5-6 essayé à Vevey.
- Le Conseil de direction de la zone pilote de Vevey.

Le rapport du Conseil d'Etat sur la réforme présenté au Grand Conseil et

adopté par celui-ci à la session de février représente pour la SPV la « limite courte » de ce que l'on peut raisonnablement admettre comme rénovation de l'école vaudoise. Le CC l'a exprimé à plusieurs reprises dans la presse et ici même. Il déplore le fait qu'il se trouve encore des esprits conservateurs qui livrent des combats d'arrière-garde en tentant de saboter, par le dépôt de motions, par exemple, l'évolution de notre institution. Le CC profite de cette rubrique pour rappeler que la position de la SPV est favorable au principe général énoncé dans le rapport, soit: un cycle d'orientation 5-6 et des divisions GMP (gymnasiale, moyenne, pratique) et MP. Quant à l'application de ce principe, il fera l'objet d'une attention toute particulière de notre part lorsque nous en saurons plus à ce sujet.

4.9. Semaine de 5 jours

Ce problème a été volontairement placé sous le chapitre « Autorités scolaires » parce que non résolu à notre avis. Il pourra l'être par des tractations entre les enseignants et le Conseil d'Etat. La SPV cependant, de son côté, continue des études et noue des contacts avec d'autres associations afin que le sujet soit relancé sur le plan cantonal. On peut difficilement dissocier de ce problème ceux de l'horaire et des statuts horaires des maîtres et des élèves.

4.10 Statut horaire

Des discussions ont actuellement lieu entre le DIP et la SPV sur les statuts des maîtres primaires. La position SPV est simple: même nombre d'heures par semaine pour tous en principe, en tout cas même horaire pour les maîtres s'adressant à des élèves du même âge, quel que soit leur niveau. Ce qui repose, comme énoncé plus haut, tout le principe de la durée hebdomadaire de l'école pour les élèves.

4.11 CPV

La commission consultative du Centre vaudois de perfectionnement s'est réunie de nombreuses fois afin d'étudier et de mettre sur pied les cours de formation continue. La SPV y a défendu le principe de la décentralisation de ces cours chaque fois que cela était possible. Rappelons ici que c'est par la SPV que doivent parvenir les propositions de cours des collègues pour les enseignants primaires. C'est auprès du CPV aussi que le CC défend la notion de concertation, notion encore nouvelle et qui, pour le moment, n'est acceptée que sous la forme des groupes de travail. Petit à petit, l'idée fait néanmoins son chemin, mais c'est à tous les collègues par leur attitude dans ce qui existe actuellement d'accréditer ce principe.

Quant au recyclage, l'accent a été mis cette année sur les math. pour les classes du

gré supérieur et sur le français rénové. Pour l'année prochaine, le CPV, sur demande de la SPV, envisage des cours d'appui facultatifs en 4^e et 5^e sur le temps de l'école. Voilà l'occasion de prouver un besoin et notre volonté d'aboutir dans ce domaine.

4.12 Admission à l'école secondaire

Relevons la participation de la SPV à la commission qui étudie les modalités de l'admission à l'école secondaire et rappellons que pour notre société l'observation durant un cycle 5-6 est la manière la meilleure d'orienter. Il nous apparaît plus urgent d'investir dans cette voie plutôt que de disperser des forces à des aménagements qui pourraient être considérés par d'aucuns comme la réforme dans ce domaine.

4.13 Commissions diverses

La SPV a été représentée dans plusieurs autres commissions d'étude.

- La commission du travail à mi-temps. Elle organise actuellement des expériences.
- La commission de pédagogie compensatoire. Cette commission vient de déposer son rapport.

4.14 Conclusion

Nos relations avec nos autorités méritent bien une conclusion même si celle-ci a un léger goût d'amertume. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que trop souvent nos partenaires du DIP ne nous écoutent que lorsque cela va dans leurs vues. En d'autres circonstances, le DIP a d'autres interlocuteurs, prétexte commode à ignorer nos revendications; nous voulons parler de l'Union des communes vaudoises, de l'Association des commissions scolaires, entre autres. L'école vaudoise est devenue actuellement un ménage à trois ou quatre partenaires. Si nous devons l'admettre, nous n'en exigeons que davantage d'être considérés comme l'interlocuteur privilégié.

5. SPR

5.1 Comité central SPR

Le comité central SPR a tenu régulièrement des sessions consacrées à des problèmes pédagogiques et syndicaux; citons entre autres:

- CIRCE I, II, III;
- le Congrès SPR;
- l'introduction de la langue deux, ainsi que des nouveaux programmes de français;
- l'évaluation par objectifs;

- l'examen du projet de constitution fédérale;
- des prises de positions syndicales lors de certaines votations fédérales;
- etc.

5.2 AD SPR

Le législatif de la SPR s'est réuni à trois reprises pour généralement approuver les décisions prises par le CC. Cette assemblée a d'autre part demandé de revoir le principe du choix du thème et de l'organisation du Congrès SPR.

5.3 Congrès SPR

Il aura fallu, pour la première fois, une séance de relevée après le Congrès 78 de Fribourg pour épuiser le sujet: le statut de l'enseignant. Ce Congrès aura en tout cas permis de constater et de mesurer, malgré la participation remarquable de nombreux collègues de tous les cantons, combien il est difficile d'être romand. L'école romande a tout à gagner de telles confrontations.

5.4 CIRCE

Rappelons que c'est à l'occasion d'un Congrès SPR — celui de Bienne — que la coordination romande a vu le jour. Qu'en est-il advenu?

- Circe I est en application et subit sa première et normale adaptation.
- Circe II a abouti; sa mise en application va se faire dans la foulée de Circe I.
- Circe III rencontre ses premières et sérieuses difficultés. La participation de la SPR dans les sous-commissions à égalité des autres partenaires professionnels a de la peine à s'imposer.

5.5 Commission EP

La commission éducation permanente a élaboré une étude sur le principe de la recherche-action et de l'interaction lors de l'introduction de nouveaux programmes, plus spécialement pour le français rénové.

5.6 Conférence des chefs de service primaire

Les présidents des sections cantonales de la SPR ont participé à plusieurs réunions avec la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire. Au cours de celles-ci, l'organisation de commissions paritaires pédagogiques a été acceptée et la manière d'évaluer les programmes réétudiée.

5.7 Divers

La SPR a organisé des rencontres à l'intention des maîtresses de travaux à l'aiguille et d'économie familiale au plan romand afin de mettre sur pied des groupes de travail. Suite aux disparités des statuts des enseignants romands constatées lors du

Congrès de Fribourg, le CC SPR a nommé une commission qui agira sur demande du CC ou des sections cantonales et dont le mandat général sera d'étudier les situations différentes, aussi bien financières que juridiques, des instituteurs de Suisse romande.

5.8 Conclusion

La SPR regroupe quelque 7000 membres enseignants, la SPV à elle seule, environ 3000. Nous fournissons donc, nous Vaudois, une grosse minorité ou une petite majorité. D'aucuns voudraient nous voir prendre des positions en flèche au sein de cette organisation. Nous leur rappelons que si la SPR est une et diverse, la SPV aussi est, comme sa grande sœur, une et diverse. Nous devons accepter les tendances multiples de notre «base», condition pour que ces tendances puissent être force et non cause de faiblesse.

Nous n'en continuerons pas moins à œuvrer pour promouvoir la coordination des programmes, de l'école et du statut de l'enseignant dans le respect des particularités cantonales.

6. Divers

En dehors des canaux explorés jusqu'à maintenant, le CC a pris contact avec des collègues députés au Grand Conseil pour s'entretenir avec eux des positions de la SPV avant des débats au législatif concernant l'école. Dans le même sens, il a informé des commissions parlementaires, ou par la presse, l'opinion publique. Pour répondre au désir de l'Assemblée des délégués, le CC étudie avec l'APE comment relancer au plan cantonal le débat de la semaine de 5 jours. Citons encore l'activité des membres du CC au sein de commissions avec lesquelles une relation suivie est jugée indispensable, au sein d'associations en faveur d'enfants, d'adolescents, etc.

Voici résumée, en quelques lignes et de manière incomplète, l'activité du comité cantonal et de son secrétariat. Il est toujours malaisé de rendre compte de la somme du travail accompli par des collègues; la sécheresse d'un rapport a plutôt tendance à minimiser l'effort accompli en sus du métier d'instituteur. Sachez que nous œuvrons de notre mieux pour la SPV, pour vous. Que tout ne soit pas parfait, nous le savons. Nous espérons beaucoup de votre collaboration pour améliorer encore l'an prochain le résultat de l'exercice.

Administration de la SPV

Comme vous avez pu le remarquer à la lecture des comptes, la société se porte bien financièrement parlant. Par ailleurs, enten-

due de ses interlocuteurs, elle affirme la présence des instituteurs partout où elle est souhaitée... ou souhaitable. Comme s'est efforcé de le montrer le rapport d'activité, elle est active, efficace, même si le succès ne couronne pas aussitôt toutes ses démarches. Administration, gestion, direction d'un ensemble de cette importance exigent beaucoup de temps et de disponibilité. Et là, un problème se pose avec toujours plus d'acuité.

Une comparaison, même fragmentaire, entre les situations actuelles et lors de la création d'un secrétariat central, voici une quinzaine d'années, est à cet égard éloquente :

- le nombre des membres est en hausse (1922 actifs fin 1962 et 2984 fin 1978; 91 auxiliaires puis 475 associés aux mêmes dates;
- les entretiens du Comité cantonal in corpore ou par délégation ont quintuplé;
- les objets dont l'importance justifie qu'ils figurent dans les procès-verbaux sont du tiers plus nombreux;
- des services (formation et recherche pédagogiques, enseignement spécialisé) et d'autres organismes officiels (centre de perfectionnement, office de l'éducation physique de la jeunesse, CREPS, CVRP) avec lesquels correspondre est indispensable ont vu le jour. Il faut y ajouter l'AVOP très importante pour la majeure partie de nos collègues de l'enseignement spécialisé;
- les commissions d'Etat, dont l'activité s'étend souvent sur plusieurs années, se sont multipliées. CIRCE, CREPS, CPV, EN 81, etc., n'existaient pas.

Il en est de même au plan interne :

- nouvelles exigences statutaires (deux réunions annuelles au moins des assemblées de sections et de celle des délégués SPV);
- création de deux associations (enseignement spécialisé, maîtres de classes à options);
- organisation de nouvelles commissions permanentes (pédagogique, formation continue, fournitures scolaires, achats groupés...);
- contacts avec d'autres organismes privés (Association des parents d'élèves, Auberges de jeunesse, etc.);
- accroissement important du rôle de la SPR, donc des activités SPV qui y sont liées, entraînant entre autres la participation à des assemblées, des commissions, des délégations plus fréquemment;
- même remarque, bien que dans une mesure moindre, au sujet de la Fédération.

Bref, le nombre des problèmes à traiter s'est amplifié de façon considérable au plan pédagogique (programmes et méthodes, harmonisation romande, réforme scolaire vaudoise et zones pilotes, éducation permanente, nouvelle EN, recyclage, etc.); il est compliqué, de plus, au niveau syndical, par la simultanéité des questions posées et restant d'actualité (statut horaire, semaine de 5 jours, liberté de domicile, demi-postes, etc.); n'omettons pas enfin les questions des deux types que soulèvent des membres ainsi que les sollicitations provenant de milieux extérieurs, toutes deux en net accroissement, phénomène dont on ne peut par ailleurs que se réjouir. S'agissant plus directement du secrétariat général dont les activités se fondent tout naturellement dans l'ensemble de celles de la SPV dont traitent les rapports annuels, on peut les résumer sous trois rubriques distinctes :

- administration centrale; informations aux membres;
- gestion, correspondance du CC, relations publiques;
- représentation, études, recherches, travaux de rédaction divers.

L'investissement en temps, en disponibilité et en connaissances spécifiques croît dans des mesures s'apparentant à une progression géométrique. Les membres du CC font ce qu'ils peuvent, davantage même. Il n'est cependant pas étonnant d'enregistrer régulièrement des démissions avant le terme d'un mandat. Quant au secrétaire général, on ne peut que le remercier pour la somme de dévouement, de compétences, qu'il met à disposition de la SPV, de son comité comme de ses membres. Il accomplit actuellement un nombre d'heures hebdomadaires et annuelles indécemment, tout en s'efforçant de prouver la nécessité d'un allègement de l'horaire des enseignants. Cette situation nous amène à faire un choix quant aux problèmes à étudier plus à fond parmi tous ceux qui se posent. Elle empêche de dominer, aussi parfaitement qu'il serait nécessaire, l'actualité pédagogique; à plus forte raison, elle interdit presque toute étude prospective. En un mot, le CC et le secrétariat général subissent souvent plus qu'ils ne dirigent vraiment comme ils le désiraient. Si l'urgent est fait et estimons-nous bien fait, l'important, trop souvent à notre gré, n'a pas pu bénéficier de tout le temps et de toute l'attention qu'il exigeait.

Le CC juge indispensable de développer des relations régulières avec les comités des sections, des associations, des groupements communaux, d'avoir un contact plus suivi avec les membres participant à des travaux de commissions corporatives ou officielles, d'enrichir l'information diffusée dans la rubrique vaudoise de l'«Educateur», de garantir mieux la continuité du mandat dans des commissions majeures tout en assurant une liaison étroite et continue avec

le CC, d'élaborer des dossiers-synthèses sur davantage d'objets avant qu'ils soient imposés par la clause d'urgence, d'organiser des rencontres avec des groupes de collègues; de mettre sur pied plus de groupes d'études. Il ne s'agit en fait pas tant de décharger les membres du CC, bien que cet aspect ne puisse être ignoré, que de s'adapter aux circonstances. Il est actuellement essentiel de se faire bien connaître, de s'assumer en tant qu'instituteur et institutrice, de dire, de crier parfois son mot dans l'orientation que l'on veut donner à la profession.

La SPV, comme par le passé, mais toujours mieux doit et veut :

- défendre l'instituteur, l'institutrice, l'enseignant spécialisé, la maîtresse enfantine, le maître de classe supérieure comme les maîtres spécialistes;
- promouvoir la profession dans une société qui la juge trop souvent avec des références relevant plus de l'histoire que d'une vision actuelle;
- imposer et accréditer le nom de la SPV dans le grand public;
- être en mesure d'agir dans toutes les circonstances avec discernement et efficacité.

Le style de la vie dans laquelle nous sommes change; les relations publiques ont pris une importance considérable et deviennent un mode d'action. On ne peut plus l'ignorer si l'on veut être efficace, si l'on veut être connu, apprécié, écouté.

Le CC a examiné diverses solutions pour faire face à la situation et garantir la continuité dans son travail. Celle qui a été retenue, parce que la plus avantageuse et la plus rationnelle à son avis, consisterait en l'engagement d'un deuxième permanent au secrétariat général. Cette solution, comme toute autre d'ailleurs, n'est pas gratuite. Elle va influencer le montant de la cotisation; aborder franchement le sujet.

La contribution est actuellement de 134 fr. pour un membre actif, c'est-à-dire de 4,8% du traitement annuel de l'instituteur débutant et le 3,1% lorsqu'il atteint le maximum, primes non comprises. Si l'on fait à nouveau référence à 1963, on constate qu'alors les proportions étaient de 4,9% et 3,5%. Remarquons encore que ce montant est entièrement récupéré par ceux et celles qui s'assurent contre la maladie par l'intermédiaire de la collectivité SPV.

Pour financer le poste proposé, il faudrait fixer la cotisation à 155 fr. Cette augmentation d'une vingtaine de francs permettrait à la SPV d'adapter son intendance aux besoins actuels, ainsi qu'elle le fit voici une quinzaine d'années en créant le secrétariat. Elle serait ainsi dotée d'un outil efficace en rapport avec ses dimensions de 1979 et ses ambitions. Veut-on les moyens de sa

politique? Bien qu'habilité statutairement d'engager du personnel au secrétariat, le CC, avant d'agir, demande au Congrès de se prononcer. L'adoption de cette partie du rapport l'autoriserait à percevoir en 1980 une cotisation dont le maximum ne dépasserait en aucun cas 155 fr.

Nous le disions dans notre préambule: ce n'est pas le travail qui manque ni le courage, surtout si le CC se sent fort de votre confiance.

N'est-ce pas une preuve de vitalité?

Romainmôtier, le 12 mars 1979.

*Comité cantonal de la Société
pédagogique vaudoise
Michel Gaudard, président*

Prospectives de la politique SPV

Devant la multitude des questions pédagogiques, syndicales, sociales qui se posent et touchent tant aux intérêts généraux que particuliers des enseignants, de la SPV et de l'école, devant les problèmes qui retiennent l'attention de tous les instituteurs, de toutes les institutrices et du comité cantonal, il est urgent d'établir un catalogue qui nous permettra de les apprécier globalement.

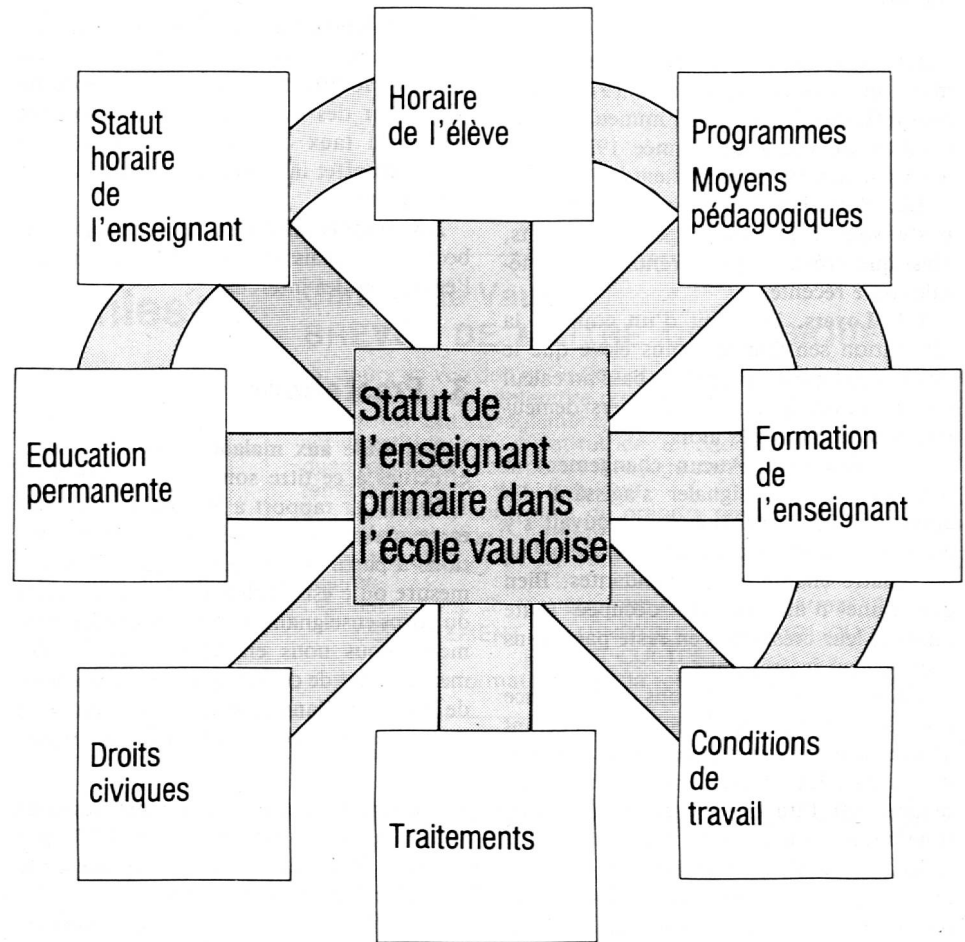
Seul un tel exercice rendra possible la définition d'une politique SPV cohérente dans chaque domaine, et au niveau général l'application d'une politique extérieure plus dynamique encore. En seconde étape, il sera possible de planifier à moyen et à long termes, de déterminer le cas échéant des degrés d'urgence sans pour autant aliéner la liberté d'action. Le CC vous soumet ce «catalogue» sous la forme d'un schéma.

Comme le montre le schéma, une fois de plus les options pédagogiques et syndicales sont étroitement liées. L'éducation permanente, qui comprend aussi bien la formation continue que le recyclage et la concertation, est dépendante du statut horaire de l'enseignant ainsi que, dans une moindre mesure, de l'horaire de l'élève, lui-même fonction d'une semaine de 5 jours.

Pour intégrer toutes ces données auxquelles s'ajoutera l'introduction de l'allemand, il faudra revoir les programmes, les moyens pédagogiques ainsi que la notion de leçon. La formation des enseignants, ses conditions de travail sont aussi des pierres angulaires du statut. Les salaires sont aussi la manifestation sonnante et réverbérante de l'importance et de la valeur que l'on veut bien accorder à ce statut dans la société. Tout ce qui englobe les droits et les libertés civiques nous concernent particulièrement: pourquoi faire des fonctionnaires et des enseignants en particulier une sous-catégorie de citoyens en les privant de droits reconnus à tous?

Le CC ne pouvant tout résoudre seul constituera deux commissions pour le secondar dans la tâche précitée.

1. Une commission d'étude du statut de l'enseignant vaudois.
2. Une commission devant répertorier et analyser les moyens d'action à notre disposition pour réaliser la politique SPV.



SVRSM

ASSURANCE
MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS**

Rapport du Conseil d'administration du fonds de prévoyance SPV

Exercice 1978

1. Immeuble

1.1. Rénovation. Travaux et leur paiement, entièrement achevés en 1977, n'ont plus influencé la vie dans l'immeuble ni les comptes au cours de l'année 1978, si ce n'est par des effets permanents.

1.2. Entretien. Les frais afférents à ce poste sont évidemment peu importants, ainsi que prévu, après la rénovation générale toute récente.

1.3. Loyers. En dépit d'un coût de la rénovation sensiblement plus élevé que le devis initial qui avait servi de base au calcul des nouveaux loyers, ces derniers demeurent tels qu'annoncés alors.

1.4. Locataires. Aucun changement ni problème n'est à signaler s'agissant des appartements. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, il n'en va pas tout à fait de même des quatre chambres indépendantes. Bien que l'une n'ait pas été occupée toute l'année, leur création n'en reste pas moins d'un revenu intéressant.

1.5. Gérance. Les relations de confiance qui étaient de tradition avec l'ancien gérant se sont sans difficulté poursuivies avec son successeur. La conciergerie, quant à elle, assurée par l'un des locataires depuis de nombreuses années, reste impeccable.

1.6. Fonds d'entretien. Il s'agit des sommes qui couvriront les frais d'une nouvelle rénovation (!) ou, plus simplement et dans des délais moins lointains, de réparations importantes. Le Conseil d'administration estime que la période actuelle qui voit les frais d'entretien courant réduits au minimum doit permettre des versements un peu plus élevés que les usuels.

2. Ressources

2.1. Immeuble. La stabilisation de la situation de l'immeuble qui découle des renseignements figurant sous « rénovation » permet de voir dans le revenu net de 1978 un rapport dans la moyenne de ce qu'il est légitimement possible d'espérer ces prochaines années.

2.2. Versement de la Caisse générale. La permanence d'une cotisation fixée au minimum statutaire en dépit des améliorations apportées à plusieurs reprises aux prestations explique la constance des versements de la Caisse générale. Les légères fluctuations, dues à l'augmentation du nombre des membres actifs, tendront certainement à se réduire encore du fait de la diminution des

brevets décernés chaque année et du nombre des nouvelles classes qui s'ouvrent dans le canton.

2.3. Intérêts. Leur diminution porte non sur les titres, dont le portefeuille n'a pas subi de modifications, mais sur la fortune placée sur des livrets de dépôts; montant moyen et taux de rendement de ceux-ci furent en effet inférieurs à ceux de l'année précédente.

2.4. Impôts anticipés. Le montant remboursé suit, mais avec un décalage d'un an, l'évolution des intérêts.

3. Prestations

3.1. Aide aux malades. Les versements effectués à ce titre sont en diminution de 1120 fr. par rapport à l'exercice précédent et ce malgré une amélioration des prestations à partir du 1^{er} janvier 1978. Dans la mesure où c'est l'indice d'un état de santé du corps enseignant meilleur que précédemment, nous nous en réjouissons doublement. Avant de conclure, il n'est pas inutile de rappeler dans quelles circonstances il peut être fait appel au fonds par des malades:

- 300 fr. mensuellement aux maîtres dont le traitement est amputé de 25% par suite de maladie; 600 fr. lorsque cette réduction est de la moitié.
- 300 fr. durant trois mois puis 600 fr. pendant six mois aux collègues effectuant leur année Jaunin, à partir de l'épuisement de leur droit à toucher un salaire de l'Etat. Une seule condition: être membre de la SPV dès avant le début de la maladie...
- Mêmes prestations que ci-dessus aux membres du Fonds de prévoyance non nommés mais inscrits sans réserve pour des remplacements au Département. Diverses dispositions règlent cependant l'octroi des indemnités: premier versement deux mois après la cessation du traitement ou le début de la maladie, adhésion à la SPV postérieure d'un an au moment précité, impossibilité de toucher deux fois les mêmes prestations dans un laps de temps fixé à deux ans, les cas litigieux étant pour le reste appréciés par le conseil d'administration.

Si les noms des collègues de l'enseignement primaire nommés ou en année « Jaunin » peuvent être obtenus au Département de l'instruction publique, il n'en va pas de même des autres de nos membres qui

auraient des demandes à formuler. C'est à eux qu'il incombe de signaler au secrétaire général leur situation et leur droit à une intervention du Fonds de prévoyance.

3.2. Allocation au décès. Deux versements ont été effectués; aux familles atteintes, encore toute notre sympathie.

3.3. Cédules. Leur nombre est stationnaire en dépit d'un montant total en augmentation par suite de la souscription d'une nouvelle cédule.

4. Cotisations

4.1. Considération générale. Les résultats de l'exercice sont satisfaisants. Le nouveau revenu de l'immeuble permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

4.2. Cotisation. Nous proposons de la maintenir à son niveau actuel, soit au minimum statutaire de 5 fr.

5. Conclusions

5.1. Ressources et prestations. En 1978, les cotisations seules n'eussent couvert qu'à peine le 77% des dépenses sociales. Cette simple constatation suffit à mettre en évidence le rôle joué par la fortune mobilière et immobilière du fonds d'une part, l'intérêt à en être membre donc à faire partie de la SPV d'autre part.

5.2. Prestations en 1979

5.2.1. Allocations aux malades. Une nouvelle amélioration des prestations versées aux victimes d'une maladie ou d'un accident exigeant une interruption de longue durée de l'activité professionnelle semble prématurée. Il est plus sage de connaître d'abord l'incidence des tarifs adoptés en 1978 sur quelques exercices, ainsi que la conséquence de l'ouverture automatique du fonds à des années « Jaunin » et à des remplaçants malades encore peu informés de cette possibilité!

5.2.2. Allocation au décès. Destinée d'abord à procurer quelque argent liquide sans délai ni formalité à des survivants suffisamment éprouvés par ailleurs, cette prestation, qui ne date que d'une dizaine d'années, ne s'élevait qu'à 1000 fr. à l'origine. Le conseil d'administration souhaite que, lors du décès dans une situation financière normale ou presque, ajoutée aux autres garanties de la fonction publique cantonale, elle puisse constituer une aide

ponctuelle suffisante pour l'entourage. Il propose, dans ce sens, d'en porter déjà le montant de 1500 fr. à 2000 fr. à partir du 1^{er} juillet 1979, le complément pour enfant à charge de moins de 25 ans passant de son côté de 350 fr. à 500 fr.

5.2.3. *Assurance.* Qu'il s'agisse de versements spontanés ou à la demande, le Fonds de prévoyance n'est plus une simple caisse d'assistance ou de secours mais plutôt une institution d'assurance alimentée par les

cotisations de ses membres et par le revenu d'une fortune constituée par des contributions, dons et legs gérés avec rigueur depuis des décennies.

5.2.4. *En résumé,* au terme de travaux de rénovation pour lesquels le conseil d'administration qui assumait la décision et la direction mérite notre reconnaissance, le Fonds de prévoyance, fort d'assises financières consolidées et claires, a continué et pourra poursuivre avec toujours plus d'efficacité

ses efforts au service des membres de la Société pédagogique vaudoise qui connaissent des difficultés d'argent sans qu'il y ait de leur faute.

Lausanne, le 19 février 1979.

*Le conseil d'administration
du Fonds de prévoyance SPV*

L'Association des colonies de vacances de Vevey

cherche

Directeur ou directrice

pour son camp du 9 au 28 juillet 1979 organisé à Château-d'Œx.

Renseignements par: Jean Küng, président, av. Nestlé 39, 1800 Vevey. Tél. (021) 51 94 94, bureau ou 51 44 97 le soir.

Canton de Vaud BREVET DE MAÎTRE DE MUSIQUE

Un cours en vue de l'obtention du brevet de maître de musique débutera en septembre prochain.

Conformément au règlement, les titres exigibles sont le brevet d'instituteur ou d'institutrice, un baccalauréat de quelque type que ce soit, ou un titre jugé suffisant par le Département de l'instruction publique.

Les intéressés sont priés de **prendre rendez-vous** avec le chef du Service de la formation et de la recherche pédagogiques, tél. (021) 44 31 97, pour obtenir les renseignements désirés.

Les inscriptions devront être remises pour le **31 mai 1979**.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Service de la formation et de la recherche pédagogiques

Ecole d'ingénieurs Bienne

Ecole technique supérieure de l'Etat de Berne
ETS

Pour le 1^{er} novembre 1979, un poste complet de

PROFESSEUR DE LANGUES

est à repourvoir à notre ETS.

Les intéressés ayant accompli des études universitaires complètes (disciplines: français, allemand, anglais), possédant un brevet de maître aux écoles moyennes supérieures ou éventuellement un doctorat, sont priés de demander, par écrit, la documentation y relative à notre secrétariat.

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae et des pièces à l'appui doivent parvenir à la Direction de l'Ecole d'ingénieurs, rue de la Source 21, 2500 Bienne 3, **jusqu'au 20 avril 1979**.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS BIENNE
La Direction

Le « Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire » (CPS) cherche un

COLLABORATEUR ou une COLLABORATRICE

Fonctions

Planification, coordination et organisation de cours de perfectionnement, étude de questions spéciales, préparation des documents pour les cours, participation à des groupes de travail, décharge du directeur.

Exigences

Expérience dans l'enseignement secondaire, intérêt pour la formation continue et pour les questions générales de l'enseignement secondaire au-delà de sa propre discipline, esprit d'organisation.

Langues: français ou allemand (avec de très bonnes connaissances de l'autre langue), connaissances souhaitées en anglais et éventuellement en italien.

Conditions d'emploi

Conformes aux dispositions en vigueur pour le personnel de la Confédération.

Entrée en fonctions

Septembre 1979 ou date à convenir.

Offres de service

A adresser, avant le 23 avril 1979, au
Directeur du Centre de perfectionnement
Case postale 140
6000 Lucerne 4
Tél. 041/42 14 96

Rapports financiers

Caisse générale SPV

Exercice 1978

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Cotisations, abts à l'«Educateur», etc.	
Intérêts divers nets	
Remboursement de l'impôt anticipé 1977	
SPR: «Educateur», cotisations, délégués	211039.50
Fédération	12440.50
Impôts	686.—
Palmes	330.—
Contribution au Fonds de prévoyance	14920.—
Cours de perfectionnement, etc	4187.90
Congrès, assemblée des délégués	7003.20
Commissions SPV et subventions	4837.40
Administration générale	27574.25
Traitements, allocations, prestations sociales	67754.95
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	30544.—
Secrétariat: loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, impression, affranchissements, etc.	15555.35
Amortissement sur mobilier, machines, etc.	3681.—
Excédent	15186.10
	<u>415740.15</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1978

	ACTIF
Caisse	160.39
Chèques postaux	29633.41
Livrets de dépôts	51631.45
Titres	40000.—
Mobilier et machines	1000.—
Débiteurs	5342.50
Créanciers	
Fortune	
Fonds de réserve pour balance	
	<u>127767.75</u>

Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1978

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Versement de la caisse générale	
Intérêts divers	
Remboursement de l'impôt anticipé 1977	
Fondation Boissier	
Revenu net de l'immeuble «Sur Lac»	
Allocations aux malades ayant subi une diminution de traitement	12595.—
Allocations au décès	3000.—
Secours, allocations aux orphelins, etc.	3837.20
Impôts	993.50
Administration	5387.40
Assemblées et divers	1195.10
Réserve pour réparations	25000.—
Augmentation	18164.65
	<u>70172.85</u>

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1978

	ACTIF
Caisse	—.—
Chèques postaux	52176.14
Cédules	6289.50
Titres	94500.—
Livrets de dépôts	20834.55
Immeubles et installations	731874.10
Hypothèques	
Fonds d'entretien de l'immeuble	
Fortune pour balance	
	<u>905674.29</u>

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

Caisse générale

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la SPV s'est réunie le vendredi 23 février 1979 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives et, après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à remercier très vivement le trésorier pour l'excellente tenue des livres et l'important travail fourni.

Lors de cette vérification, elle a également contrôlé les comptes de la commission d'achats SPV et ceux de la commission Croix-Rouge jeunesse (Fonds Mimosa).

Elle en certifie de même l'exactitude et la régularité.

Elle vous propose:

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 23 février 1979.

Antoinette Zeugin

Mary-Claude Chablaix

Jean-Claude Rochat

Fonds de prévoyance

La commission de vérification des comptes du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le vendredi 23 février 1979 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives. Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes et remercie très chaleureusement le caissier et son aide pour l'excellente tenue des livres et l'important travail accompli.

Elle vous propose:

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés
2. d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs.

Lausanne, le 23 février 1979.

Antoinette Zeugin

Mary-Claude Chablaix

Jean-Claude Rochat

STATISTIQUES

En 1978, le secrétariat a enregistré 1019 mutations, à savoir:

— admissions	289
— démissions et décès	218
— changements d'état civil	95
— changements d'adresse	417

Au 1^{er} janvier 1979:

— nombre des cotisations de membres actifs et associés encaissées en 1978	3459
— effectif des membres d'honneur et honoraires	888

Secrétaire général SPV

Rapport des commissions et délégations de la SPV

A) COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Assurance maladie et accidents: collectivité SPV

EFFECTIFS	1978	1977
Hommes	951	915
Femmes	1676	1621
Enfants	196	156
Total	2823	2693 (+ 130)

L'année 1978 a vu une croissance normale des effectifs. Nous approchons des 3000 membres. Rappelons que, pour faire partie de la collectivité SPV, il faut être membre de la SPV, actif ou associé. A la retraite, il n'y a pas de changement. Le conjoint, et les enfants jusqu'à 20 ans, peuvent également être inscrits.

Les pointages effectués par le Secrétariat de la SPV et la collectivité SPV ont permis de constater qu'une cinquantaine de membres de la Col. SPV n'étaient pas membres de la SPV. Ils seront transférés dans la section SVRSM de leur domicile à partir du 1.4.79.

LES COMPTES DE L'EXERCICE

1978

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats financiers ne sont pas entièrement connus (trois trimestres seulement). En extrapolant, on arrive aux chiffres suivants:

Dépenses

Frais médico-pharmaceutiques, compléments d'hospitalisation, traitements hospitaliers, patients privés, indemnités journalières dommages économiques, soins dentaires	2 208 767 Fr.
---	---------------

Recettes

Cotisations diverses	1 708 842 Fr.
Déficit	499 925 Fr.
Revenu provenant des participations et franchises	232 809 Fr.
Déficit	267 115 Fr.

Les subventions fédérales, les récupérations TBC, CLM, AIF (assurance tuberculose, caisse de longues maladies et assurance invalidité fédérale) permettent de combler ce déficit et d'aboutir finalement, frais d'administration déduits, à un modeste excédent de recettes de Fr. 25 729,70, soit Fr 0,76 par mois et par assuré, ce qui prouve que les cotisations sont exactement adaptées aux dépenses.

TOUJOURS L'HOSPITALISATION!

Le problème le plus brûlant de l'assurance maladie est certainement celui de l'hospitalisation. Répétons une fois de plus que

— **en chambre commune**, d'un établissement signataire de la convention vaudoise, tous les frais sont payés par la caisse (chambre, pension, taxes chirurgicales, salle d'opération, assistance médicale, analyses, radios, médicaments, etc.). L'assuré ne paie aucune participation.

— **En chambre privée ou semi-privée**, il en va tout autrement!

La caisse verse un montant de Fr. 109.— par jour pour les frais médicaux et pharmaceutiques. Pour la pension: Fr. 50.— par jour au minimum. Si l'assuré a souscrit Fr. 130.— ou Fr. 150.— (G-H) et dispose d'un capital complémentaire de Fr. 5000.— ou Fr. 10 000.— (N-O), tout va bien dans la presque totalité des cas. Mais si l'assuré n'est couvert que pour le minimum de la chambre commune (CG 50 ou DH 50), il s'expose à des difficultés considérables. Il touchera (en gros) Fr. 159.— par jour et son hospitalisation en privé coûtera Fr. 400.—, Fr. 500.—, Fr. 600.— par jour en comptant les honoraires des médecins et tous les frais de guérison. C'est ainsi un montant global de Fr. 3000.—, ou Fr. 4000.— et peut-être plus, qu'il devra sortir de son gousset. C'est pourquoi nous répétons chaque année, à l'occasion de ce rapport annuel: si vous vous contentez de la chambre commune (qui s'est vraiment améliorée ces dernières années) l'assurance CG 50 ou DH 50 suffit. Si vous préférez la chambre privée, prenez les mesures en conséquence: assurez-vous en CG 150 N 10 000, par exemple. La cotisation est de Fr. 76,60 par mois (au lieu de Fr. 42,10 en CG 50).

Vous pouvez également demander au soussigné les conditions de l'assurance dite «**Patient privé**». Elle libère l'assuré de soucis en cas d'hospitalisation en privé, mais elle prévoit des franchises élevées (Fr. 300.— ou Fr. 500.— annuellement) pour les traitements ambulatoires.

Il faut de toutes façons faire un choix. Et le faire avant que le chirurgien vous annonce l'urgence d'une opération... Les modifications d'assurance (augmentations des prestations) ne sont possibles que jusqu'à l'âge de 60 ans. Plus elles sont tardives, plus elles risquent d'entraîner des réserves ou un refus pur et simple.

FRANCHISE

Certains assurés continuent à s'étonner que la franchise soit perçue tous les trois mois (pour le même traitement) et pour chaque médecin consulté. C'est, hélas! une réalité imposée par l'Office fédéral des assurances sociales. Aucune caisse maladie ne peut s'y soustraire.

RAPPEL

1. Les demandes de feuilles maladie doivent être faites dans les trois jours qui suivent la première visite ou consultation, **quel que soit le médecin consulté** (tiers-payant ou tiers-garant).

2. En envoyant au soussigné les notes d'honoraires (accompagnées de la feuille maladie) ne joignez pas les récépissés postaux. Ils sont inutiles pour la caisse qui verse à l'assuré ce qui lui est dû sur présentation de la note d'honoraires, **acquittée ou non**.

CONCLUSION

Secrétaire de notre collectivité depuis 40 ans, nous sommes placés pour en apprécier les faiblesses (inhérentes à l'assurance maladie en Suisse) mais aussi les avantages qu'elle procure. Le renouvellement de ses membres, par addition des jeunes brevetés, assure un équilibre actuariel que ne connaissent pas toutes les collectivités professionnelles.

Faisant partie de la caisse maladie la plus importante de Suisse romande, nous bénéficions d'innovations utiles qu'une direction dynamique sait introduire dans la couverture des risques. Restent les faiblesses qui ne pourront être corrigées que par une révision globale de l'assurance maladie en Suisse.

Que soient remerciés tous ceux et toutes celles qui m'expriment leur gratitude. Elle m'encourage à faire toujours mieux un travail que j'effectue avec plaisir parce qu'il est lié à une institution sociale qui a pour principe de base la mutualité.

Il me reste à vous souhaiter, cher collègues, une bonne santé: c'est le bien le plus précieux, je vous l'assure.

Lausanne, le 1^{er} mars 1979.

Fernand Petit.

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président: M. Daniel Notter, 1065 Correvon, tél. (021) 956051.

Secrétaire: M. Roland Maillard, trésorier: M. Philippe Aubert.

Secrétariat romand: M. James Christe, av. Tivoli 60, 1007 Lausanne, tél. (021) 259525.

Membres: M^{mes} et M^{lles} Madeleine Braissant, Gisèle Jaccard, Sylvie Meylan, Michèle Niederer, MM. André Bouquet, Jean-François Ceppi, Bernard Longchamp.

Délégué SPV: M. Roland Doudin.

L'année 1978 fut marquée par l'activité de divers groupes de travail, à savoir:

- promotion de la vente Mimosa (30^e anniversaire);
- gestion du Fonds Mimosa des écoles vaudoises;
- préparation du Séminaire européen CRJ 79;
- KID 78;
- réception et parrainage des cars de l'amitié;
- camp d'amitié CRJ 78;
- publication «Das Rote Kreuz und die Genfer Abkommen»;
- préparation d'un cours de perfectionnement.

MIMOSA

Le produit de la vente Mimosa 1978 pour la Suisse se monte à Fr. 510482.45, dont Fr. 124415.40 (24,4%) pour le canton de Vaud. La part de la Croix-Rouge pour les Vaudois s'élève à Fr. 70560.35 dont Fr. 36826.65 confiés en gestion au Fonds commun Mimosa des écoles vaudoises.

Rappel important

Toute demande au Fonds Mimosa doit être adressé au président de la commission à 1065 Correvon.



CARS DE L'AMITIÉ

Depuis leur mise en service en 1965 et 1972, les deux cars de l'amitié de la CRJ sillonnent les routes de notre pays, apportant

aux handicapés qu'ils emmènent en excursion un peu de joie et de dépaysement dans leur vie souvent monotone. Quelques chiffres illustrent cette activité remarquable.

	Nombre de passagers	Kilomètres parcourus	Nombre d'excursions
Grand car	47 658	376 450	2360
Petit car	15 978	197 823	1128
Total	63 636	574 273	3488

En 1978, les deux cars ont parcouru à eux deux 69 700 km, transportant 7309 handicapés au cours de 391 excursions. Plusieurs classes vaudoises ont invité le car à leur rendre visite. L'accueil avec fleurs, chants, danses, petits spectacles et même goûters fut chaque fois chaleureux et émouvant. Merci aux maîtres et aux élèves qui ont compris l'importance de ce geste si simple et qui fait toujours plaisir. On cherche de nombreux collègues prêts à s'associer à cette forme d'action hautement éducative.

CAMP D'AMITIÉ CRJ 1978

Du 2 au 15 juillet 1978, le secrétariat romand CRJ a organisé en collaboration avec Pro Infirmis, un camp d'amitié CRJ 78 à la Cité des Enfants à St-Légier. 16 jeunes handicapés sur le plan locomoteur et 24 jeunes valides de 16 à 25 ans ont eu l'occasion de vivre en groupe une expérience de vie commune. En dehors des activités nombreuses et très variées (équitation, pédalo, natation, excursions, activités de créativité manuelle, baptêmes de l'air, etc.), les participants ont eu l'occasion de suivre un cours de premiers secours et un cours condensé de «soins à la mère et à l'enfant». Ce camp fut une réussite totale.

BULLETIN «CONTACT (CROIX-ROUGE) JEUNESSE»

Les feuillets d'information «Contact + Jeunesse» ont paru 4 fois durant l'année. Tirés à 12 000 exemplaires, ils sont destinés

à tous les enseignants au niveau primaire et secondaire de Suisse romande. A noter que la totalité des adresses a pu être introduite sur ordinateur.

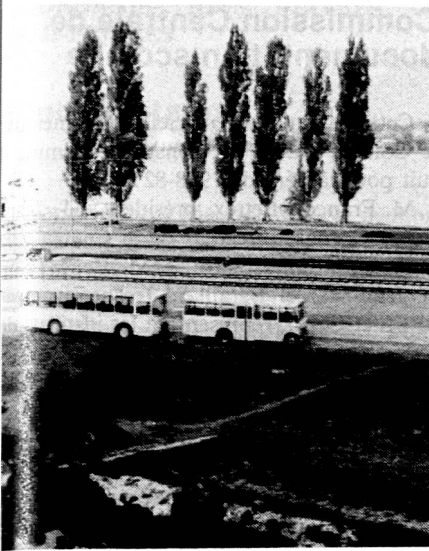
SAUVETAGE NAUTIQUE

Le tableau ci-dessous comparatif 1978 (1977) montre la répartition des différents cours organisés dans le canton de Vaud pour l'obtention du brevet de Jeune Sauveteur. Un grand merci à tous les moniteurs qui donnent ces cours bénévolement. Rappelons que les brevets sont délivrés conjointement par la Société suisse de sauvetage et la CRJ. Merci à la direction de l'Instruction publique, qui par sa commission cantonale du Sport-Toto nous a accordé un subside pour nous aider à financer ces cours dont le coût total s'élève à **Fr. 2464.85**.

SÉMINAIRE EUROPÉEN 1979

Plusieurs séances de la Commission ont été consacrées à la préparation d'un Séminaire européen CRJ qui se tiendra dans le canton de Vaud en juillet 1979. Les participants seront des enseignants ou des futurs enseignants âgés de 20 à 25 ans provenant de divers pays d'Europe. Le thème principal de ce séminaire sera: «Les principes de la Croix-Rouge».

Localité	Nombre de cours	Brevets délivrés		Total
		filles	garçons	
Avenches	— (1)	— (17)	— (33)	— (50)
Echallens	1 (—)	2 (—)	2 (—)	4 (—)
Ecublens	1 (—)	5 (—)	— (—)	5 (—)
Lausanne	3 (9)	19 (74)	27 (110)	46 (184)
Morges	2 (2)	6 (21)	21 (22)	27 (43)
Nyon	1 (1)	2 (3)	10 (8)	12 (11)
Orbe	1 (—)	4 (—)	3 (—)	7 (—)
Prilly	2 (1)	20 (4)	8 (20)	28 (24)
Payerne	1 (—)	17 (—)	16 (—)	33 (—)
Pully	1 (1)	9 (—)	26 (5)	35 (5)
La Tour-de-Peilz	1 (—)	7 (—)	7 (—)	14 (—)
Yverdon	1 (1)	9 (4)	3 (6)	12 (10)
Total	15 (17)	100 (125)	123 (221)	223 (346)



DIVERS TRAVAUX DE LA COMMISSION

La Commission CRJ/SPV s'est réunie 5 fois au cours de l'année. En plus, de nombreuses séances de divers groupes ont été nécessaires pour développer le programme élaboré.

Une collaboration pour le Séminaire européen CRJ 79 avec la Commission CRJ regroupant les enseignants secondaires a été décidée.

L'échange des procès-verbaux avec la commission homologue de la Société pédagogique jurassienne permet de maintenir des contacts amicaux avec ces collègues.

La CRJ a été présente à KID 78 pour accueillir les visiteurs handicapés et les accompagner dans l'exposition. Plusieurs membres de la Commission ont assuré la permanence à notre stand.

Les esquisses de leçons «Das Rote Kreuz und die Genfer Abkommen» ont été traduites en français par une jeune enseignante. Un tiré à part est prévu pour constituer une brochure à diffuser dans les écoles.

La Commission a proposé un cours de perfectionnement au Département de l'instruction publique. Thème de ce cours: Les dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge.

CONCLUSION

Le secrétariat CRJ par M. Christe reste en tout temps à votre disposition à l'avenue Tivoli 60, à Lausanne. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois objectifs de la Croix-Rouge jeunesse: éducation à l'hygiène et à la santé, entraide, amitié et compréhension internationale.

D. Notter.

Formation continue (CFCV)

Durant l'année 78-79, un bureau régional a pris la succession de Jean-Claude Mauroux pour servir de coordinateur aux enseignants vaudois dans le domaine du perfectionnement. La première tâche du nouveau bureau a été de donner la parole à un groupe de collègues désireux de compléter la formation jusqu'ici technique des recyclages, par une animation en groupes restreints. Ce besoin de cohérence plus que de multiplicité ressort aussi des assemblées de correspondants et des contacts avec les collègues.

Au début de cette année, la CFCV a présenté au Centre de perfectionnement vaudois les cours proposés par les enseignants, sections et associations de la SPV. Nous remercions le CPV de les avoir tous acceptés. Vous les trouverez dans la brochure pour 1980.

Les articles parus dans la rubrique CFCV «en direct du Völand» ont amusé certains et intrigué ou irrité d'autres... Puisse l'article intitulé «Une Idée» les réconcilier avec les collègues farfelus — mais néanmoins sérieux! — qui demandent à la formation continue une voie nouvelle pour parvenir à mieux s'adapter à l'évolution de l'école et de l'enseignement.

Pour la prochaine période, le bureau CFCV désire:

- recevoir plus de remarques et demandes,
- favoriser la formation et la multiplication des groupes de travail dont la souplesse d'activité permet de choisir parmi les diverses voies, celle qui est la mieux adaptée à la situation particulière de chaque enseignant,
- offrir aux enseignants la possibilité de contacts dans l'économie afin d'ouvrir toujours plus l'horizon de l'école,
- en collaboration avec la SPR, organiser des voyages d'étude à la découverte d'autres écoles et d'autres enseignants.

Liliane Bignen.

Fournitures scolaires

Notre commission, comme chaque année, a été invitée à prendre connaissance de la liste du matériel proposé en 1979 aux classes du canton. Nous remercions le DIP et l'OFES de bien vouloir consulter le corps enseignant par notre intermédiaire et de maintenir ainsi un esprit de collaboration fort utile.

Cette année, nous avons reçu un nombreux courrier de la part de collègues soucieux du matériel reçu. Nous leur adressons un grand merci et les encourageons à poursuivre même si, dans certains cas, nous

n'avons pu obtenir satisfaction. En particulier, pour des raisons financières, nous demandons aux collègues de 5^e de s'en tenir strictement aux indications fournies quant à l'emploi des brochures de français.

L'introduction progressive des programmes de français CIRCE I demandera un gros effort financier à l'Etat: sachons modérer nos requêtes pour les autres branches en espérant que leur tour viendra.

Charles Roux

Commission d'achats SPV

La Commission d'achats SPV est au service de tous les membres SPR: les offres spéciales qu'elle met sur pied paraissent dans l'Educateur et les quelque huit mille abonnés romands ont la possibilité de souscrire. Il en vaut la peine, car la C.-A. ne prend en considération que des articles de première qualité et à des prix défiant toute concurrence.

La C.-A. SPV est composée de quelques collègues lausannois à qui vont tous nos remerciements pour le travail accompli, principalement à notre fidèle et attentif caissier.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises avant le lancement même de l'offre de montres Framont.

Pour des raisons qui nous échappent, cette firme de Renan n'a plus fait signe de vie entre mi-septembre et mi-novembre, ce qui nous a inspiré de vives craintes sur la possibilité de commencer cette «action» dont les premiers jalons furent posés en décembre 77 déjà. C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger le délai de commande jusqu'à fin janvier 79. Ainsi, nous pûmes servir une cinquantaine de collègues désireux d'acquérir une (ou plusieurs) montre suisse de qualité à un prix très bas.

Outre les questions de délais trop brefs (il fallut s'activer au maximum pour livrer avant Noël...), nous avons eu des sueurs froides quand la Société vaudoise des Horlogers nous fit connaître, par lettre recommandée, son vif mécontentement à notre endroit et ses intentions de déposer plainte pour violation de l'Ordonnance fédérale sur l'indication des prix de détail, voire pour concurrence déloyale. Très sereinement, nous avons reçu un représentant de cette société et avons eu un courtois échange de vues où nous avons expliqué le fonctionnement et les buts de la Commission d'achats SPV. Espérons que nous avons été compris et que la Société des Horlogers ne nous tiendra pas rigueur de notre naïveté en matière de règlements commerciaux.

Rappelons une fois encore les buts de la C.-A. SPV: rendre service au plus grand

nombre en proposant des articles de qualité indiscutable, à des prix exceptionnels.

Enfin, nous ne pouvons qu'entrevoir vos besoins. Faites-nous donc part de vos vœux pour une «action» future. Si plusieurs collègues manifestent le même désir, nous pourrions peut-être mettre sur pied une offre spéciale. N'hésitez pas non plus à nous informer sur telle ou telle possibilité avantageuse. Notre adresse: Commission d'achats SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Richard Pasche

B. COMMISSIONS OFFICIELLES

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La commission des retraités de la SPV a eu l'occasion, à la suite d'une demande de la commission extra-parlementaire chargée de préparer la refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, d'étudier et de soumettre à la Fédération des fonctionnaires quelques modifications qu'elle souhaiterait voir apporter le plus rapidement possible à cette loi. En effet, tant que les dispositions fédérales sur la prévoyance sociale (le fameux 2^e pilier) ne sont pas connues il n'est pas possible d'en préparer une refonte complète.

L'Assemblée des délégués à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a été convoquée deux fois au cours de l'année 1978.

Lors de la 1^{re} séance, le 31 août, les délégués ont adopté à l'unanimité le rapport de gestion de 1977. Dans l'introduction de ce rapport, le Conseil d'administration nous a fait part des difficultés qu'il rencontre pour placer aux meilleures conditions de rendement les fonds qu'il gère et qui sont en constante augmentation (99 millions en 1977 contre 92 millions en 1976). Déjà l'année précédente il nous a fait part des préoccupations que lui causait le refus du Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil de modifier l'article 102 LCP, qui réglemente les possibilités de placement de la CPEV et avait exprimé le vœu que soit réétudiée la question de diversification des placements de la CPEV. A la connaissance du Conseil d'administration, rien n'a été entrepris dans ce sens.

Au cours de la 2^e séance, le 19 décembre, l'Assemblée des délégués a approuvé à l'unanimité le projet de modifications de la LCP en rapport avec la nouvelle loi sur l'Université du 6 décembre 1977.

Ces modifications permettront d'harmoniser ces deux lois au sujet de l'âge de la mise à la retraite obligatoire du corps professoral.

En fin de séance, l'assemblée des délégués a pris connaissance d'une proposition de la SVMS.

La SVMS demande l'introduction d'un nouvel article dans la LCP. L'article proposé est le suivant:

- Chaque affilié reçoit, une fois par an, un état de sa situation indiquant:
- le nombre d'années de cotisation, le salaire cotisant, le taux d'occupation, le blocage éventuel;
- le montant de la retraite à l'âge obligatoire et facultatif en partant de l'hypothèse que salaire cotisant et taux d'occupation ne subiront aucune modification;
- le montant actuel de la rente de veuve et de la rente d'orphelin.

Sur proposition de l'assemblée le Conseil d'Administration charge la gérante de bien vouloir calculer le surcroît de travail que comporterait pour elle cette mesure.

Nous estimons que si l'opération ne coûte pas trop cher elle mériterait assurément d'être réalisée et qu'elle serait fort utile à beaucoup de membres de la SPV.

*Jean-Pierre Monod
Claudine Mathez*

Commission Centrale de documentation scolaire

Cette commission officielle, nommée par le Conseil d'Etat, est constituée comme il suit pour la période 1978-82:

M. François Bettex, président; M. Jean-Louis Cornaz, directeur de la Centrale de documentation scolaire; MM. René Ticon et Jean-Marcel Bataillard (respectivement SPES et ENL), représentant les instituts de formation pédagogique; M. Claude Desgraz du service de l'enseignement secondaire du DIPIC; MM. André Maeder et André Pasche du service de l'enseignement primaire du DIPIC; M. Michel Depierraz, représentant la SVMS (collègues secondaires); MM. Charles Roux et Richard Pasche, représentant la SPV.

Dans cette formation, la Commission de la Centrale de documentation scolaire est très novice, puisque seuls deux membres faisaient partie de l'ancienne commission. Rappelons que la Centrale dépend maintenant du 4^e service (de la formation et de la recherche pédagogiques) que dirige M. F. Bettex.

La CDS est en pleine expansion; voici quelques chiffres révélateurs:

	1977	1978	augmentation	
Nombre de commandes	5 084	5 694	+ 610	+ 12%
Objets prêtés	29 800	35 600	+ 5800	+ 19%
Nombre de colis	11 600	13 800	+ 2200	+ 19%

Voilà qui prouve, s'il en est besoin, la nécessité de la Centrale.

Une nouvelle liste de tout le matériel à disposition des classes a été préparée. Une présentation plus aérée rend ce catalogue agréable à utiliser. Chaque maître(sse) doit maintenant en avoir reçu un exemplaire.

Un effort a été fait pour doter la CDS de documents en rapport avec les nouveaux programmes de 4^e. Il en sera de même à l'avenir pour les branches à nouveau programme. L'accent est mis sur des documents d'un emploi facile: diapositives, bandes ou cassettes magnétiques, montages audio-visuels. Des contacts seront pris pour doter la Centrale de documents utiles aux maîtresses enfantines; ils font actuellement défaut.

L'accès à la Centrale est aisé, surtout avec une voiture où la place est suffisante pour stationner. Chacun(e) est accueilli sur les lieux mêmes où il peut se faire une idée du matériel à disposition et en emporter sur-le-champ. C'est un service auquel de toujours plus nombreux collègues recourent. Rappel de l'adresse de la CDS: ch. de

Maillefer (près de Bellevaux) à Lausanne (ancien bâtiment Rencontre où est logé également l'Office des fournitures scolaires) N'hésitez donc pas à vous y rendre M. J.-L. Cornaz ou l'un de ses collaborateurs saura bien vous aider et vous conseiller. Nous profitons de l'occasion pour le remercier sincèrement de leur constante disponibilité.

Richard Pasche

Commission disciplinaire

La commission disciplinaire n'a pas eu de séance au cours de cette dernière année. J'avoue en être étonné; semblable discipline est-elle aussi commune? Le «loup-Etat» fait-il si peur? Questions à se poser: que d'enfants sages!

Pierre Genier

Ecole Pestalozzi

Notre collègue Maurice Mayor, membre par ailleurs de la Commission de vérification des comptes, a déjà renseigné sur la marche générale de l'Ecole Pestalozzi dans l'«Educateur» (cf. n° 24, 1978). Point n'étant besoin de répéter ses propos, une certaine brièveté nous est permise. Nous remarquerons donc qu'il n'y eut de changements importants ni au comité ni à la direction; nous constaterons ensuite que la période écoulée peut être qualifiée de normale, construction mise à part; nous nous bornerons enfin à commenter trois aspects à des titres divers importants pour l'avenir de l'institution.

CONSTRUCTIONS

Elles s'achèvent. L'«unité de vie» qui abrite dorénavant la moitié des 48 pensionnaires a été occupée dès les derniers jours de janvier. Le transfert des classes, qui accueillent aussi maintenant des élèves externes, s'est effectué avec un léger retard, le 15 janvier exactement. Elèves, enseignants, éducateurs et spécialistes se déclarent enchantés des nouveaux locaux. Suffisamment vastes, gais, fonctionnels, ils contribueront efficacement à la pédagogie spécialisée qu'exigent les difficultés des enfants. Les travaux se poursuivent par l'achèvement des extérieurs (circulations et plantations), des transformations dans les anciens bâtiments et la poursuite de l'édification du «pavillon d'animation» (foyer).

PENSIONNAIRES

En matière de rééducation, la tendance actuelle veut que l'enfant reste autant que faire se peut dans sa ou une famille; dans le cas contraire, et sauf contre-indication majeure évidemment, il est souhaité qu'il conserve des relations étroites avec les siens. Cette politique n'a pas été sans conséquence au niveau de notre institution, comme des autres d'ailleurs: diminution de l'effectif des pensionnaires, enfants de la région plus nombreux, hétérogénéité plus marquée des troubles à traiter sous un même toit. Comité et direction d'Echichens ont mis à profit la situation pour réaliser deux objectifs dont le principe était décidé depuis longtemps: la mixité et l'accueil d'élèves externes.

Il n'en subsiste pas moins qu'à côté d'enfants souffrant de troubles du comportement ou d'une intelligence subnormale, comme jadis, l'Ecole Pestalozzi accueille

aujourd'hui des cas plus graves, des troubles de la personnalité aussi. Ils demandent une attention particulière et beaucoup de compréhension et de patience de la part de l'équipe éducative et pédagogique... comme des petits camarades.

PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Cette modification dans le recrutement des élèves, l'évolution générale de la mentalité des jeunes sensible aussi à «Pestalozzi», les essais concluants ailleurs ont amené la direction, avec l'accord indispensable du personnel, à modifier quelque peu la conception de la prise en charge éducative et pédagogique. Afin d'adapter aux conditions présentes, de toujours mieux concourir aux objectifs de l'institution qui visent en définitive à permettre la réinsertion dans un milieu familial et scolaire normal, une participation plus grande a été demandée aux enfants dans l'organisation de leurs activités tant scolaires qu'extrascolaires et de loisirs. Sous l'autorité du directeur et de ses collaborateurs, dans le cadre de la protection que doit offrir la maison, la possibilité de s'assumer, de gérer soi-même autant que faire se peut ses travaux et ses jeux a été donnée. Indéniablement, il en est résulté un gros effort supplémentaire de la part des adultes, mais les résultats, à ce jour, apparaissent concluants. Si l'essai se poursuit, ce que tout laisse présager, nous en reparlerons certainement l'an prochain.

Pour conclure, des remerciements tout particulièrement de circonstance cette année sont à adresser au personnel de maison, aux éducateurs et aux spécialistes, aux enseignants et à la direction qui s'efforcent, parallèlement à l'achèvement de nouvelles constructions, de bâtir une façon neuve d'aider les enfants qui leur sont confiés.

Nicod Paul

Mémise

Pour assurer aux filles qu'elle reçoit une prise en charge complète et adaptée, l'Ecole de Mémise s'active, cherche et modifie sans cesse. La nature des élèves évoluant, une nouvelle orientation, logiquement, se fait jour. Ainsi donc, l'essentiel de l'actualité est constitué d'un travail d'ajustement des équipes éducatives.

La prise en charge doit s'établir selon un plan éducatif et un projet pédagogique à discuter et à mener de concert. Une coordination est à assurer entre l'action des éducateurs et celle des enseignants. Outre les indispensables concertations, des temps de travail en commun, sous forme d'ateliers divers, sont organisés certains après-midi;

citons entre autres: théâtre, mime, poterie, macramé, tournage et montage de films, jardinage (connaissance de l'environnement). Chacun participe selon ses goûts et ses compétences à l'atelier de son choix. Les élèves bénéficient pleinement de ces activités créatrices et d'éveil. De leur côté, les adultes concernés se côtoient dans des situations de travail et non plus seulement dans le face-à-face de colloques ou autres échanges verbaux; la compréhension réciproque y gagne, abaissant les inévitables barrières interprofessionnelles.

Signalons maintenant l'accent mis sur une plus grande ouverture de la maison à l'extérieur, effort entrepris sur plusieurs plans. Au vu de l'intérêt croissant des parents et des assistants sociaux, lesquels souhaitent de plus en plus que la fin de la scolarité soit axée sur «l'envol», les domaines suivants font l'objet de soins croissants: organisation des loisirs, acceptation des responsabilités, logement, relations avec des groupes de jeunes, stages, apprentissage de l'indépendance personnelle. Résultante: les prolongations de scolarité sont mises à profit pour une plus grande maturation, laquelle facilitera l'accès à l'autonomie.

L'ouverture vers l'extérieur s'est concrétisée également par la location d'une classe à Lutry. Cette expérience d'intégration s'est révélée très positive, les jeunes filles n'étant nullement gênées par les efforts supplémentaires, qu'il s'agisse de respect de la ponctualité ou des soucis d'habillement. Bravo donc à toutes, et merci à la commune de Lutry.

Les enseignants de la «classe de transition», terminale, ont pris contact avec l'EPSIC, en vue de la préparation d'une formation orientée. En effet, suite à leur scolarité obligatoire, de plus en plus nombreuses sont les élèves, issues des classes de développement surtout, qui suivent cette section de transition. Une année supplémentaire n'est pas négligeable, si le temps de maturation, solidifiant l'acquis, crée une meilleure aptitude à se prendre en charge. Et qu'est-ce qu'une année, sur toute une vie?

Ces quelques nouvelles de Lutry mériteraient un plus long développement, aussi vais-je me permettre de conclure en proposant aux collègues intéressés de se retrouver, à fin juin, à Mémise. Ils pourront participer à la kermesse de l'Ecole, laquelle, sans doute, obtiendra un aussi franc succès que l'an dernier.

R. Doudin

Brochures OSL

Un départ important est intervenu au sein du comité; en effet, Monsieur Johannes Kunz a quitté son poste de secrétaire,

poste qu'il occupait depuis 1944. De cette année à 1976, le chiffre de vente annuelle des brochures a passé de 420 000 à presque 1 000 000 exemplaires; les subventions accordées à l'oeuvre durant cette période se montent à 5 millions de francs; c'est dire ainsi quel fut l'immense travail de M. Kunz. Responsable aussi de la comptabilité, il laisse, pour l'exercice écoulé un compte annuel remarquable; ceci avec un grand mérite, car il a fallu maintenir les dépenses au niveau le plus bas possible, tout en conservant un chiffre de vente semblable aux années précédentes (environ 850 000 brochures). Le nouveau secrétaire est Monsieur Heinz Wegmann.

Roland Curchod

Commission Pro Familia

Les précédents rapports avaient porté l'accent sur une des préoccupations de Pro Familia et plus spécialement de la commission dite « Jardins Robinson ». Durant plusieurs années, cette commission s'était efforcée de susciter la création de tels jardins, de soutenir ceux qui existent, auprès des communes ou auprès des différentes associations. Mises à part des réalisations importantes, dans le domaine « Jardins Robinson », il a fallu, au bout de quelques années, se rendre à l'évidence: dans la généralité, notre canton ressent beaucoup moins la nécessité de telles créations; c'est pourquoi la commission Robinson a laissé à « Pro Juventute », avec qui elle travaille, le soin de poursuivre cette activité, limitant son propre travail à encourager la réservation d'espaces verts et la création de places de jeu.

Le délégué de la dite commission avait proposé au comité Pro Familia d'étudier l'évolution du genre de vie de la jeunesse actuelle, avec entre autres les incidences de la fiscalité. Si l'idée avait été retenue en son temps par le comité, un rappel de cette décision n'a pas trouvé écho ultérieurement devant le comité; il est préférable, paraît-il, de laisser les jeunes se débrouiller seuls!

Ce bref rapport ne saurait passer sous silence le décès, l'an dernier, de M. Maurice Veillard-Cybulski qui, depuis 1965, représentait, à Pro Familia, la Fédération vaudoise des Ecoles des Parents. Pendant de nombreuses années, il fut président du tribunal des mineurs. La retraite ne l'avait pas éloigné des problèmes de l'enfance, et jusqu'à la fin, il s'est dévoué activement et sans compter; son sourire, sa jovialité, son entrain, témoignaient de la joie qu'il éprouvait dans son constant souci de comprendre et d'aider les jeunes d'aujourd'hui.

Ed. Paillard

Journaux d'enfants

L'année 1978-1979 a été marquée par un grand espoir, qui s'est transformé en une grande déception. Ces publications, dépourvues de tout but de profit, soutenues par les départements de l'Instruction publique, Pro Juventute, la SPR, ont bien de la peine à garder la tête hors de l'eau face à la marée de toutes sortes d'autres publications à but essentiellement commercial, et c'est bien dommage.

CRAPAUD A LUNETTES

Ce journal, destiné aux élèves de 12 à 14 ans, a été abandonné au profit d'une nouvelle publication destinée à faire suite au « Chabottin » et intéressant les élèves de 9 à 12 ans: RIC ET RIANE; ce mensuel de 32 pages, en couleurs, proposant des bricolages et faisant largement appel au visuel (dessins, photos), n'aura été qu'un rêve. Les efforts de lancement n'auront pas permis un élan suffisant pour le démarrage. La publication va cesser au mois de juin.

Faut-il considérer que nos plus grands élèves trouvent sur le marché des journaux qui répondent mieux à leurs goûts? De toute manière, la décision est prise. Et c'est avec regret, car de l'avis de beaucoup de collègues ce journal était très bien fait. A Monsieur Eiselé vont tous nos remerciements, car il y a mis toute sa foi et n'a pas ménagé ses efforts.

CHABOTTIN

Le « Chat Botté » est devenu « Chabottin » pour éviter une certaine confusion qui se produisait avec le Conte de Perrault. L'éditeur, Monsieur Eiselé, a donc proposé ce titre, très proche de l'ancien.

Ce journal, très apprécié des petits, a été augmenté de 4 pages. Les 20 pages mensuelles n'ont pas changé de prix, puisque l'abonnement reste de 25 fr. par an pour 10 numéros.

Comme annoncé l'an dernier, un frère de « Chabottin » est né, sous le nom de « Chrusi Musi », et s'adresse aux enfants de Suisse allemande. Cette publication semble en bonne santé, et voit le nombre d'abonnements s'accroître. L'avenir s'annonce bien, semble-t-il.

Reconnaissons que l'éditeur fait tout son possible pour mettre entre les mains de nos petits écoliers un journal richement illustré, de format agréable et utilisable par les maîtresses dans leur classe, si elles le désirent.

La Commission qui s'occupe de la publication des journaux d'enfants serait heureuse de connaître vos critiques ou vos idées à ce sujet. Elle vous encourage à vous manifester soit par écrit soit par téléphone à l'adresse suivante:

JOURNAUX D'ENFANTS
6, Ch. de Pré-Fleuri
1006 LAUSANNE
Tél: (021) 27 30 01

C. Gygar

Centre vaudois d'aide à la Jeunesse

Le Centre vaudois d'aide à la Jeunesse tenu 3 séances en 1978, sous la présidence du Dr M. Nicod.

Ses principales préoccupations sont:

- 1) Les journaux d'enfants.
- 2) La mise sur pied d'un Répétitoire.

En collaboration avec l'Office cantonal d'orientation professionnelle, le Service de l'enseignement spécialisé et le Service de la Formation professionnelle, le CVAJ a créé le Répétitoire CVAJ, destiné aux écoliers collégiens, gymnasiens, élèves des écoles professionnelles et apprentis qui cherchent pour les aider à résoudre leur problème scolaire, un répétiteur compétent.

Le CVAJ tient un fichier des répétiteurs disponibles et qualifiés. Le tarif de la leçon varie entre 10 fr. et 16 fr. selon les qualifications du répétiteur. Cependant, de arrangements, grâce à des conditions spéciales de paiements, sont possibles.

Pour toute information, s'adresser à:

CENTRE VAUDOIS D'AIDE
A LA JEUNESSE
Ch. Pré-Fleuri 6
1006 LAUSANNE
Tél: (021) 27 30 01

C. Gygar

Commission du Répétitoire (CVAJ)

Cette commission est présidée par M. Ch. Zahn, responsable de l'Office cantonal d'orientation professionnelle. Elle est formée, notamment, de représentants des Services

- de formation professionnelle
- de protection de la jeunesse
- de l'enseignement spécialisé
- du représentant de la SPV soussigné

La situation financière relativement bonne, comme aussi les diverses expériences positives réalisées au cours des 15 derniers mois permettent de mieux définir les objectifs du Répétitoire et le développement de son activité future.

Ce répétitoire est organisé — rappelés le — par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse. M. Calame et Mme Rey, par leurs compétences, ont permis d'apporter un soutien pédagogique ou social efficace à:

- des apprentis,
- des adolescents sortis de l'école, ayant besoin d'un rattrapage scolaire avant de pouvoir entrer en apprentissage,

- certains élèves de classes primaires, en vue de leur apprentissage,
- des élèves de collèges secondaires ou du gymnase.

Durant le premier semestre de l'année scolaire 1978-79, le nombre d'appuis prodigués s'élève à 76.

37 demandes ont émané de Lausanne; 29 de la banlieue et 10 de diverses régions du canton.

31 élèves primaires, dont 5 de classe de développement ont bénéficié des cours d'appui.

L'enseignement est basé spécialement sur les «manques» particuliers des demandeurs; il est prodigué par 59 répétiteurs dont trois enseignants seulement.

Les organisateurs du Répétitoire désirent trouver davantage de collaborateurs émanant du corps enseignant.

Rappelons, pour conclure, que le Répétitoire CVAJ a été créé par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, en collaboration avec l'Office cantonal d'orientation professionnelle, le service de l'enseignement spécialisé

et celui de la formation professionnelle, dans le but de venir en aide aux enfants, adolescents et jeunes adultes qui ont besoin d'un appui scolaire.

Pour tout désir de collaboration, pour tout renseignement, on peut s'adresser à:

**CVAJ
RÉPÉTITOIRE
6, Chemin Pré-Fleuri
1000 LAUSANNE 13**

*Le Rapporteur:
Jean Ribolzi*

Association Vaudoise des Auberges de Jeunesse (AVAJ)

Depuis mon entrée en fonction au sein du comité de l'Association Vaudoise des Auberges de Jeunesse, ce dernier s'est réuni à quatre reprises. A l'ordre du jour des différentes séances, des sujets d'ordre général (tels l'intendance des auberges, les problèmes de recrutement des membres, les ques-

tions touchant au matériel spécifique de chaque auberge) ou plus particuliers ont été traités. Parmi ceux-ci l'avenir des auberges de Vers-l'Eglise et Lausanne ont retenu toute l'attention des membres du Comité. Des propositions précises concernant l'auberge des Ormonts (vente ou pas, transfert dans une localité proche, etc.) seront faites à l'assemblée générale qui se tiendra le 21 avril prochain à Château-d'Œx. Pour ce qui est de celle de Lausanne, elle renaîtra bientôt de ses cendres, à n'en pas douter plus belle qu'avant. Durant cette période de reconstruction, des baraquements de la Vallée de la Jeunesse sont mis à la disposition des clubistes désirant visiter la capitale vaudoise.

L'auberge d'Yverdon a également été au centre des préoccupations du Comité et des contacts ont été pris avec la Municipalité de cette ville.

Il a d'autre part été décidé de proposer à l'Assemblée générale l'émission d'un certain nombre de parts sociales. Pour tous ceux ou celles des collègues qui désirent un plus grand nombre de renseignements, rendez-vous à l'Assemblée générale de Château-d'Œx.

P. Gianini-Rima

KNIE Zoo des enfants



RAPPERSWIL
au bord du lac de Zurich

NOUVEAU GRAND SHOW DE DAUPHINS

Chaque jour plusieurs représentations, par n'importe quel temps, dans le «Dauphinarium» couvert.

Entre autres, plus de 400 animaux du monde entier, montées d'éléphants, de poneys, char avec chevaux, incubation ouverte au public. Restaurant avec prix avantageux et places de pique-nique.

Ouvert chaque jour de 9 à 18 h., dimanches et jours fériés jusqu'à 19 h. (juin à août jusqu'à 19 h.)

Entrées collectives pour les écoles: enfants Fr. 1.50 - adultes Fr. 4.—. Maîtres gratuit.

Renseignements:
bureau du Zoo, tél. (055) 27 52 22.

HAWE

**PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES**

HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 42 04 43

ADHÉREZ AUX ASSOCIATIONS DE TOURISME PÉDESTRE

Elles balisent vos promenades.

Association neuchâteloise T.P.
Rue du Trésor 9 - 2000 NEUCHÂTEL

Association valaisanne T.P.
Case postale - 1951 SION

Association genevoise T.P.
Quai Gustave-Ador 2 - 1207 GENÈVE

Association vaudoise T.P.
Grand-Rue 100 - 1110 MORGES

Office cantonal fribourgeois de T.P.
p.a. M. G. Macherel - 1751 PREZ/NORÉAZ



Informations SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisation des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du Comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Revenu national

A. AUTRES COMPARAISONS

Gratifications d'ancienneté, traitement en cas de maladie de longue durée, de service militaire ou d'études complémentaires, dispositions concernant la retraite, etc., d'autres aspects du statut de l'enseignant sont encore susceptibles de comparaisons intéressantes. Nous ne poursuivrons cependant pas: d'une part les sujets principaux ont été examinés, d'autre part les conclusions n'en seraient pas ou guère modifiées.

B. DIVERSITÉ DES SITUATIONS

Notre canton offre assez de variétés pour que l'on puisse dire que s'y côtoie une grande diversité du coût de la vie comme de l'imposition fiscale. Elle ne le cède en rien à ce qui existe en Suisse, entre les divers cantons en particulier. De toute façon, en interdisant aux communes de donner des compléments communaux pour y remédier, l'Etat a implicitement pris l'engagement moral de verser une rétribution telle que les inégalités précitées soient négligeables...

C. REVENU NATIONAL VAUDOIS

Reste à considérer la situation financière de l'Etat de Vaud que, depuis plusieurs années, l'on nous dépeint comme empêchant une amélioration appréciable des traitements réels. Dans la mesure où nous admettons être bien gouvernés, cela nous surprend lorsque nous nous référons à la capacité financière de notre canton comparativement aux autres. Même si l'on ne peut donner une valeur absolue à de telles estimations et si leurs modes de calcul peuvent être contestés, elles n'en sont pas moins fort instructives.

I. Ordonnance fédérale fixant la capacité financière des cantons pour les années 1978 et 1979

L'indice général est déterminé en fonction de quatre coefficients. Les valeurs attribuées à chaque canton ou demi-canton sont fixées à partir du nombre 100 qui correspond au chiffre-indice de la Suisse.

a — Matière imposable au titre de l'impôt de la défense nationale

Moyenne entre la matière imposable des personnes physiques par habitant et la matière imposable des personnes physiques et morales par habitant.

- Chiffre-indice le plus élevé: 161
- Chiffre-indice le moins élevé: 58
- Chiffre-indice de Vaud: 99 (7^e rang)

b — Force fiscale

Recettes fiscales des cantons et communes par habitant pondérées par l'indice de la charge fiscale globale de chaque canton.

- Chiffre-indice le plus élevé: 155
- Chiffre-indice le moins élevé: 57
- Chiffre-indice de Vaud: 96 (7^e rang)

c — Charge fiscale

Indice, **inversement proportionnel**, de la charge fiscale représentée par tous les impôts cantonaux et communaux.

- Chiffre-indice le plus élevé: 150
- Chiffre-indice le moins élevé: 75
- Chiffre-indice de Vaud: 91 (17^e rang)

d — Zone de montagne

Moyenne entre la part de la surface cultivable non située en région de montagne par rapport à l'ensemble de la surface cultivable et le nombre d'habitants par km² de surface totale sans les terrains incultes ou inabordables, les lacs et les rivières (les chiffres-indices de la densité de la population supérieurs à la moyenne suisse sont fixés à 100).

- Chiffre-indice le plus élevé: 113
- Chiffre-indice le moins élevé: 58
- Chiffre-indice de Vaud: 107 (8^e rang)

e — Indice général

Il équivaut pour chaque canton à la moyenne arithmétique des chiffres-indices des quatre coefficients ci-dessus, le chiffre-indice le plus faible étant fixé à 30.

- Chiffre-indice le plus élevé: 177
- Chiffre-indice le moins élevé: 30
- Chiffre-indice de Vaud: 96 (8^e rang)

f — Répartition des cantons en trois groupes

- 5 cantons à forte capacité financière
- 15 cantons à capacité financière moyenne.
- Vaud se situe au 3^e rang de ce groupe.
- 5 cantons à faible capacité financière.

II. Statistiques de la Suisse (615^e fascicule)

a) — Recettes totales des impôts communaux et cantonaux (1976)

- Montant le plus élevé: Fr. 3 976 802 000.—
- Montant le moins élevé: Fr. 22 893 000.—
- Montant de Vaud: Fr. 1 467 667 000.— (4^e rang).

b) — Recettes par tête de la population (1976)

- Montant de plus élevé: Fr. 4548,2
- Montant le moins élevé: Fr. 1708,4
- Montant de la Suisse: Fr. 2863,1
- Montant de Vaud: Fr. 2801,4 (5^e rang)

III. Notices économiques (octobre 1978) de l'Union de Banques Suisses

Suivant ses propres normes, un groupe de travail de cette importante banque de notre pays s'est aussi efforcé de définir le revenu national des 25 Etats confédérés en 1977.

Avec 10 045,2 millions de francs soit 7,87% du revenu national suisse, Vaud se situe au troisième rang en chiffre absolu. Plus intéressante est évidemment la comparaison du revenu par habitant:

- Valeur la plus élevée: Fr. 32 825.—
- Valeur la moins élevée: Fr. 12 983.—
- Valeur de Vaud: Fr. 19 188.— (6^e rang)

Si 100% correspondent à la moyenne suisse, le revenu vaudois atteint 95,2%.

Nicod Paul,
Secrétaire général SPV.

(A suivre)

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'enseignement spécialisé (complément)

Dans le canton de Vaud, l'«Enseignement spécialisé» est le terme précis appliqué au service qui s'occupe de la prise en charge des enfants dont l'état exige une formation particulière. Ce service dépend du Département de la prévoyance sociale et des assurances. Or il existe également des classes dites de développement, dépendant du Département de l'instruction publique et des cultes et que nous désirons décrire ici afin de compléter l'article de l'«Educateur» N° 12.

Ces classes sont au nombre de 87. Elles comptent 1007 élèves. Leurs effectifs varient entre 10 et 12 enfants en moyenne. Ces élèves se différencient de ceux pris en charge par l'enseignement spécialisé par deux points principaux:

- un handicap moins spécifique;
- un quotient intellectuel ne s'abaissant pas au-dessous de 75.

Ainsi nous accueillons dans nos classes des enfants qui se révèlent incapables de suivre l'enseignement en classe primaire. Ce sont:

- les enfants ayant une légère déficience intellectuelle (cas non reconnus par l'AI);
- les enfants atteints de troubles légers du comportement (affectivité, milieu social, etc.);
- les enfants souffrant d'un handicap organique léger.

Situation dans le système scolaire

Les classes de développement se situent entre l'école primaire et le service de l'enseignement spécialisé. Cette situation permet une interpénétration d'un côté ou de l'autre:

- a) pour nos élèves trop en difficultés de passer dans des classes «spéciales»;
- b) pour des élèves de classes «spéciales» de réintégrer le système primaire par le palier de la classe de développement;
- c) pour nos élèves qui auraient pu réaliser un véritable rattrapage de pouvoir facilement réintégrer la classe primaire.

Enfin, notre appartenance au DIPC facilite les contacts avec les enseignants et les programmes primaires, la tendance actuelle étant de s'en rapprocher dans notre travail afin de favoriser au maximum les réintégrations vers le haut.

Les enseignants

Les maîtres des classes de développement sont porteurs d'un brevet primaire vaudois. Ils ont, dans la majeure partie des cas, au moins 3 années d'enseignement en classe primaire. Ils sont détenteurs d'un brevet supplémentaire délivré par la section D de l'Ecole normale de Lausanne.

Cette formation comporte actuellement:

- 6 semaines de cours à plein temps;
- 6 semaines de stages;
- 1 semaine de visites (institutions spécialisées, classes D...).

Parallèlement aux profondes modifications de structures et de programmes que subit actuellement l'Ecole normale, la formation des maîtres de classes de développement se prépare à être considérablement transformée.

Statut horaire et salaire

Selon le niveau d'âge des enfants, suivant également l'équipement de maîtres spécialisés (gym, travaux manuels, etc.) dont jouit le maître de classe D, le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement varie entre 25 et 32.

Le salaire des enseignants se situe dans les classes 18 à 22. C'est le même que celui des maîtres à options.

En conclusion à cet article il est à noter que l'avenir des classes de développement ira de pair avec l'ensemble de la réforme scolaire vaudoise. Il faut donc là aussi s'attendre à de profonds changements quant à leur structure, leur appellation, voire leur nombre.

La présidente de l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement:

Marianne Denys.

Cours

«MUSIQUE ET THÉRAPIE, THÉRAPIE ET MUSIQUE, MUSICOTHÉRAPIE... RÉFLEXIONS ET RÉSONANCES»

Tel est le titre de la conférence que donnera, le vendredi 27 avril 1979, à Genève, M. J.-M. Guiraud-Caladou, musicien et musicothérapeute, animateur des psychothérapies non verbales du Centre de Limoux.

Un stage pratique aura également lieu les samedi 28 et dimanche 29 avril 1979. Si vous souhaitez en savoir davantage, écrivez à:

«Musique et Handicapés»
p.a. CEMEA, CP 895
1211 GENÈVE 3

«DÉVELOPPEMENT DE LA PERCEPTION»

Etude des troubles de la perception; ré-éducation. Dès le 7 mai 1979 à Saint-Gall. Informations: Association suisse du corps enseignant pour handicapés moteurs, CP 129, 8032 ZÜRICH.

«PÉDAGOGIE MUSICALE - CRÉATIVITÉ VOCALE»

Stages 1979. Informations:

Philippe CAILLARD
53, bd du Montparnasse
PARIS VI^e

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

Jardin zoologique de Bâle

Qu'est-ce que vous pensez d'une excursion au célèbre Zoo de Bâle, soit en classe soit en famille ?



Visitez :

- le nouveau zoo pour enfants ;
- le vivarium avec son magnifique monde de poissons et de reptiles ;
- l'unique pavillon des singes ;
- restaurants, grand parking, à seulement 7 minutes de la gare CFF.

Pour renseignements et brochures veuillez vous adresser au :

Jardin zoologique de Bâle, 4051 Bâle, téléphone (061) 39 30 15.

English-speaking graduate teacher 5 years experience married to a Swiss national, seeks position in Secondary School/College. Has taught Sociology and English with History to "A" level. Reply Mr. P. Wingate, 8, Park Hill Carshalton, Surrey, England.



Maison pour groupes de 75 lits

(chambres à 2, 3, 4, 6 et 8 lits)
Pension avec cuisine familiale. Adaptée aux camps de classes, semaines de plein air et courses d'écoles.
Libre du 2 au 14 juillet! Autres dates sur demande.

Demandez un prospectus à :

Famille H. GROSSEN, Jugendheim Edelweiss, 3823 Wengen, tél. (036) 55 23 88.

Pour la diffusion de matériel d'enseignement actif et efficace, auprès de particuliers (région lausannoise), nous cherchons

Collaborateurs et collaboratrices

enthousiastes, disposant de 3-4 soirs par semaine, d'une voiture et du téléphone. Gain élevé. Formation sérieuse par nos soins. Pas de porte-à-porte.

Si vous savez que vous êtes sympathique, ponctuel et tenace, téléphonez pour prendre rendez-vous au (021) 56 48 63 entre 11 h. et 13 h.

VOUS!!! PÉDAGOGUES... OFFREZ-LEUR

un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

LEUR COURSE D'ÉCOLE AU GORNERGRAT-ZERMATT

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.
Logement en dortoir.
Souper aux chandelles.

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.

Renseignements et réservations :

M. Brenberger - Hôtel Gornergrat-Kulm - 3920 Zermatt - Tél. (028) 67 22 19

Quoi encore? Les prix...

On cherchera en vain des motivations douées de quelque sens de la mesure et de la relativité dans les divers commentaires et projets de lois qui prolifèrent actuellement (veillée électorale?) dans les rangs des partis de droite.

Le dernier-né de ces petits monstres (voir également « Educateur » N° 12) est issu des œuvres de M. Jacques Chappuis, député du parti libéral. Vous le découvrirez ci-dessous. Vu les délais nécessaires de l'« Educateur », il y a fort à parier qu'au moment de la parution, le 6 avril, le Grand Conseil genevois aura déjà décerné le prix de l'indigence mentale à ce projet et lui aura jeté... l'éponge!

Il n'est cependant pas inintéressant ni inutile que vous sachiez, chers collègues, de quelle inspiration sont les arguments invoqués pour le maintien des prix, quels détours on prend pour faire rentrer par la fenêtre ce qui est chassé par la porte, ou de quel art — primitif — on fait usage pour flatter l'épiderme sensible des communes genevoises. Aucun rapport, évidemment, avec la proximité des municipales.

La perle de ce « document », c'est, vous le remarquerez, la « subtile » entrée des commissions scolaires. Collègues, vous qui n'êtes pas capables, et les inspecteurs sont dans le même sac, de discerner les qualités de vos élèves, quoi de plus simple que de demander l'aide au commandant des pompiers, au président des lutteurs ou au chef du chœur de dames de vous dire quels élèves il faut distinguer...

Non que je veuille, par ce biais, critiquer l'activité de ces citoyens: je serais bien incapable de dire comment on attaque un incendie, quelles sont les règles de tel sport ou les points d'orgue de telle cantate. Simplement je trouve un peu gros, pour ne pas dire grotesque, qu'on en arrive à de tels artifices pour maintenir une pratique archaïque, sans rapport avec l'école de 1980, voire qu'on essaie de nous mettre en position de contradiction dans nos relations avec les communes genevoises. Nous désirons que ces relations s'intensifient, qu'elles deviennent fructueuses, que la commune, le quartier restent des lieux de vie et d'échange. Simplement comme nous n'irons pas dire au boulanger de quelle farine il doit se servir pour faire le pain — sans toutefois oublier de lui dire que son pain est bon — nous avons cette Hénaurme prétention de penser que, si l'école doit, absolument, s'ouvrir aux contacts, elle reste néanmoins, un peu (si peu), l'apanage des enseignants. Et qu'en matière de pédagogie nous préconisons celle de la réussite plutôt que celle de l'échec.

Or donc, lisez!

Lu.

Secrétariat du Grand Conseil 5065

Proposition de M. Jacques Chappuis,
13 mars 1979

Projet de loi

modifiant la loi sur l'administration des communes (attribuant aux communes l'organisation de la fête des promotions et distribution des prix et récompenses en fin d'année scolaire)

(B 6 1)

LE GRAND CONSEIL décrète ce qui suit :

Article unique

La loi sur l'administration des communes, du 3 juillet 1954, est modifiée comme suit :

Art. 27, lettre r (nouvelle)

r) en fin d'année scolaire la commune organise une fête des promotions et une cérémonie de distribution de prix et récom-

penses aux élèves des écoles primaires de la commune. Elle peut à cette fin nommer une commission scolaire communale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous constatons que dans la loi sur l'administration des communes, rien n'indique quels sont les rapports entre l'école (instruction publique) et la commune, et pourtant sur le plan civique l'école joue un rôle considérable entre les citoyens et les futurs citoyennes et citoyens de ladite commune. Il n'est pas faux d'affirmer qu'elle est la base de formation tant sur le plan éducatif et civique que sur le plan culturel.

Cette commune qui pour cela doit mettre à disposition de l'instruction publique des locaux qui correspondent à un certain nombre de normes, des bâtiments qui coûtent cher (même avec l'aide du canton) et dont l'entretien incombe également à la commune.

Nous pensons qu'il est nécessaire à une époque où tout devient plus difficile ou contesté d'accorder aux communes dans les limites de certaines compétences l'organisation de manifestations telles que les promotions et distribution de prix et récompenses aux élèves des écoles primaires de la commune.

Il est un fait qu'actuellement déjà un certain nombre de prix sont distribués aux élèves méritants par les communes: prix de français, de géographie, de couture, de travaux manuels, de composition sur l'écologie, sur l'alcoolisme, etc.

Comme cela se pratique dans la majorité des communes des cantons voisins, la commune pourrait nommer une commission scolaire qui, dans le cadre d'un règlement qui délimiterait ses compétences, pourrait s'occuper de ces problèmes en rapport de bon voisinage avec le département de l'instruction publique et les enseignants. La majorité de nos communes genevoises comprennent mal que la fête des promotions ne soit pas assortie d'une distribution de prix ou récompenses aux meilleurs élèves. Une saine émulation est nécessaire entre les élèves et ceux-ci savent très bien qui doit être récompensé. Les promotions et les prix sont l'aboutissement d'une année d'efforts de la part de l'élève, de l'enseignant et des parents.

Certes, on a peur de l'injustice, mais nous pensons que celle-ci existe à tous les échelons (sportifs, culturels) et que très souvent comme adulte nous la sentons. Il faut donc bien nous y préparer dès notre jeune âge pour y faire face, d'ailleurs cette injustice est souvent minoritaire. Nous comprenons très bien qu'en fin d'année scolaire les enseignants et les inspecteurs aient de la peine à n'accorder des prix aux élèves que sur la base des notes et de la conduite obtenues à l'école, mais c'est justement afin de les aider que nous désirons la nomination de commissions scolaires communales qui pourraient donner une appréciation différente de l'élève au sein de sa commune. En effet, il suffirait que dans cette commission siègent des personnes ayant des responsabilités communales (chefs de musiques, de chœurs, d'activités culturelles ou sportives) afin qu'elles puissent donner une appréciation différente du comportement des enfants de la commune sur le plan de la conduite, de l'entraide et de l'amabilité, appréciation qui serait également récompensée en fin d'année scolaire.

Nous vous prions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accord favorable au présent projet de loi, en vous remerciant.

Les équipes pédagogiques

Dans le N° 12 du 24.3.78, l'« Educateur » publiait une information globale sur le fonctionnement et les revendications des équipes pédagogiques avec enseignants complémentaires (EPEC). En septembre, nouvel article, suite à une journée des EPEC qui s'était tenue le jeudi 14.6.78 à Meyrin-Village.

Le jeudi 23.11.78, anciennes et nouvelles équipes se réunissaient à Bernex II. Se sont retrouvées environ 80 personnes représentant

1° les 20 EPEC qui regroupent 90 classes primaires et enfantines dotées d'un enseignant complémentaire à plein temps ou à mi-temps;

2° les 2 EPSEC (!) soit 2 équipes sans enseignant complémentaire, 10 classes;

3° l'UCE du Bosson, 8 classes;

4° les 2 équipes de RAPSODIE.

Nous vous proposons un compte rendu de cette deuxième journée des EPEC.

Groupe de travail n° I

Thème: Tour de table et réflexion sur le fonctionnement des équipes

Impossible de rapporter ici en quelques lignes tout ce qui s'est dit. Toutefois, le tour de table a fait apparaître

- une grande diversité dans la composition des équipes qui vont de 2 complémentaires à mi-temps pour 11 classes dispersées dans 6 écoles (Champagne) à 1 complémentaire à plein temps pour trois classes du même degré dans la même école;
- diversité aussi dans le rythme et le mode de réunion pour préparer et analyser le travail de l'équipe;
- variété de recherches dans le décloisonnement: si les vieilles équipes et quelques nouvelles décloisonnent régulièrement, d'autres n'ont pas encore osé se lancer. Le décloisonnement se pratique soit pour certaines activités, soit certains jours, soit totalement pour 2 ou 3 classes;
- la nécessité pour toutes les équipes d'obtenir de la DEP une journée mensuelle de décharge, tant pour l'analyse que pour la préparation du travail d'équipe.

Enfin une réflexion sur la « création des équipes »:

Le groupe de travail reprend à l'unanimité les revendications antérieures et demande que la création des équipes

- provienne d'un besoin ressenti par tous les équipiers;
- soit précédée par des mois de travail en commun;

3. et par l'établissement en commun du projet d'équipe.

Ce qui exclut le parachutage des complémentaires, ce qui réaffirme la notion de volontariat, enfin, ce qui insiste sur la volonté de trouver des solutions neuves aux problèmes de l'évolution de notre école.

Groupe de travail N° II

Thème: Les problèmes généraux des équipes ou comment voulons-nous nous situer dans le cadre institutionnel et administratif genevois?

L'existence des équipes pédagogiques est un état de fait. Elles ne sont pas des expériences sauvages, des poussées de fièvre pédagogique.

Elles sont l'expression du droit des enseignants qui appliquent une pédagogie de type coopératif et actif (droit reconnu à Genève) de vivre coopérativement leur tâche d'enseignant. Elles sont la solution trouvée par les enseignants pour assurer aux enfants la continuité dans une pédagogie active, continuité souhaitée par beaucoup de parents, par des associations de parents et par le GAPP. Elles sont l'une des solutions qui permettent de répondre aux objectifs formulés dans le plan d'études de l'Ecole romande (entre autres, travail de groupe, individualisation, création de nouveaux matériels, introduction progressive et critique des nouveaux programmes). Elles permettent, enfin, d'atteindre les objectifs de la nouvelle Loi sur l'Instruction publique du canton de Genève.

Cet état de fait devra tôt ou tard aboutir à une reconnaissance en droit. Toutefois plutôt que d'enfermer prématurément les équipes dans un statut juridique, il nous paraît préférable de commencer par établir une CHARTE DES ÉQUIPES. L'établissement de cette charte sera une des tâches de la prochaine Journée des équipes, en mai 1979. D'ores et déjà, quelques points ont été affirmés ou réaffirmés:

- le droit des enseignants de se constituer en équipe pédagogique, avec ou sans enseignant complémentaire
- le rôle déterminant du volontariat
- la nécessité pour fonctionner efficacement, de décharges s'ajoutant aux réunions ordinaires prises sur notre temps libre
- le besoin d'un budget géré par l'équipe, proportionnel au nombre de classes, comprenant un budget de départ et un budget de fonctionnement
- la création d'un poste de délégué des équipes pédagogiques, coordinateur entre les équipes, la DEP et la SPG.

Groupe de travail N° III

Thème: Les activités typiquement EPEC: l'information ou comment assurer la liaison entre les équipes et faire passer l'information pour poser les équipes dans le contexte genevois?

(A) Les journaux

— *Le journal de classe*: le groupe ne s'est pas étendu sur la question, ce mode de travail et d'information ne fonctionnant pas encore au sein de toutes les équipes. A l'ordre du jour de la prochaine Journée des équipes.

— *Le journal de l'équipe*: il est ressenti comme une nécessité par la plupart des équipes car il est destiné à faire prendre conscience aux gens d'un quartier de l'existence de l'équipe, de l'alternative offerte, du fonctionnement, des objectifs et des possibilités d'une EPEC. Cette publication doit contenir certes, des textes et des dessins d'enfants mais aussi des informations sur la vie des classes, des articles sur les techniques, les objectifs, etc.

Il faut veiller à bien doser la fréquence de parution de ce journal de l'équipe, 1 à 2 fois par an, afin de ne pas concurrencer le journal de classe qui reste l'expression privilégiée des cellules-classes dont l'originalité est vitale pour l'équipe.

— *Le journal des équipes*: comme son nom l'indique, il serait une revue à large diffusion destinée à être le porte-parole des équipes tant à Genève qu'à l'extérieur. Il pourrait être un facteur de promotion des équipes sur le plan romand et le volet suisse d'un mouvement en marche dans plusieurs pays.

Une commission « Revue des EPEC » a été aussitôt formée. Elle travaille sur le premier numéro qui paraîtra avant Pâques.

— *Le journal inter-recherches*: nos camarades de RAPSODIE ont émis l'idée au CRA (comité de la recherche-action), que la DEP pourrait financer un bulletin de liaison concernant les recherches en cours, RAPSODIE, UCE, EPEC, qui serait distribué à tous les enseignants genevois. L'idée a été acceptée.

— L'« Educateur » (romand) recevra le compte-rendu de notre rencontre comme il a reçu celui de nos rencontres antérieures.

— L'« Educateur » (Freinet), revue internationale, a publié les compte rendus antérieurs et des informations sur les équipes genevoises. Fort appréciés! Nous continuerons à leur faire parvenir nos informations et nos publications.

B) Fêtes et expositions

Cette forme d'information convient parfaitement aux équipes. Toutefois il faut, après expérience, envisager une meilleure exploitation de la grande dépense d'énergie demandée par ces manifestations.

Voici quelques idées émises :

- expositions (environnement, histoire, etc.) d'une équipe avec invitation à toutes les équipes;
- une quinzaine des équipes: un « truc » mis sur pied par une équipe passerait d'une école à l'autre;
- deux journées de spectacles: les équipes viendraient de partout présenter leurs productions. Peut-être sur un thème commun;
- fête de quartier, repas sur l'herbe, apéritif du samedi... Cette forme d'animation déjà expérimentée permet d'introduire les parents, le quartier, le village dans une ambiance où la communication se fait tout naturellement et qui requiert la participation de tous.

Tout ce qui s'invente devrait être communiqué aux autres équipes pour qu'elles y participent ou s'en inspirent.

C) Moyens audio-visuels

N'y aurait-il pas lieu d'envisager, pour la fin 1979, une émission dans « L'Antenne est à vous »? Non avec du blablabla, mais avec des séquences filmées dans nos classes, à nos spectacles, nos fêtes, nos expositions. Séquences filmées à différents moments de l'année qui donneraient au montage final la vision évolutive des équipes et des enfants. Il faudrait négocier avec la TV sur ce principe.

Groupe de travail N° IV

Thème: « Les techniques nouvelles »

A. La possibilité de travailler effectivement par groupes, de décloisonner et d'avoir un enseignant complémentaire crée une mentalité nouvelle et facilite les innovations techniques. Ce qui était rêve devient réalité. Voici quelques exemples de ces transformations insensibles.

- a) Abandon progressif des programmes linéaires au profit d'un travail plus fouillé, plus global aussi. Quand on travaille par groupes, ce qui était leçon de sciences, d'histoire ou de géo devient projet de recherche et met en œuvre plusieurs disciplines: recherche de documentation, lecture silencieuse, résumé écrit, enquête, visite puis restitution écrite ou orale, conférence, explication de diapo, présentation de maquettes, monographie, etc.
- b) Abandon progressif de l'utilisation exclusivement magistrale des appareils tels que projecteurs, appareils de photo, stencils et machines à alcool, pour en donner la maîtrise progressive aux enfants.
- c) Création, avec les enfants, d'une partie du matériel pédagogique: jeu de fran-

çais, de math, lexicata en plusieurs matières, bandes enseignantes, diapos, documents et dossiers en histoire, en géo et en environnement.

- d) Edition de livres du type Bibliothèque enfantine de l'Ecole moderne, pour une meilleure motivation de la lecture et de l'écriture à l'école enfantine. A l'heure où nous publions ce rapport, trois brochures ont été éditées et diffusées.
- e) Les équipes signalent en plusieurs endroits une façon originale de transmission des connaissances: l'exposition semi-permanente des réalisations d'une classe. Les enfants qui ont constitué des dossiers sur..., des diapos sur..., des expériences sur..., des maquettes sur... invitent les enfants des autres classes à venir voir. Explications, questions, réponses sont l'affaire des enfants.

Les communications horizontales (élèves-élèves) outre qu'elles corroborent les théories piagétienne, profitent autant aux enfants qui visitent qu'à ceux qui les reçoivent. Ce type d'activités crée dynamisme et émulation dans les divers apprentissages et nous permet d'affirmer le sérieux et l'efficacité de ce moyen d'enseignement. Certes, la première fois on ne sait pas en exploiter à fond toutes les possibilités.

Crainte de perdre du temps? Et pourtant ce temps perdu est dense aux yeux des enfants. Le constant souci d'évaluation reste pour beaucoup d'entre nous une entrave, mais on est étonné des résultats à long terme.

Il est impossible de recenser ici les nombreuses réalisations dont les équipes ont fait état. Ni de parler de l'une plutôt que de l'autre. Aussi le groupe propose-t-il qu'à la fin de chaque année, on rassemble les idées (et non pas le matériel tout fait) et que les équipes mettent sur pied une sorte de **banque de renseignements** où chacun déposerait ses idées avec une brève description de sa démarche, des documents qu'il tient à disposition, des renseignements et adresses utiles. Ceci en vue d'un fonctionnement coopératif des équipes.

Les questions pratiques: où, comment, qui, comment y aurait-on accès, devraient faire l'objet d'un document lors de la prochaine réunion en mai.

B. Le fait d'être plusieurs à observer les enfants, de travailler par groupes, de fixer des objectifs plus personnalisés, amène les équipes à revoir la façon d'évaluer le travail et le comportement.

Des fichiers individuels apparaissent ici ou là. Des bilans personnalisés à la semaine, à la quinzaine, au mois. Des feuilles d'objectifs.

Plusieurs équipes tentent une auto-évaluation. D'autres se demandent si tout travail de groupe (en histoire par exemple) doit nécessairement se terminer par les inévitables questionnaires notés.

Le groupe suggère de rassembler les différents outils d'évaluation mentionnés ci-dessus pour les faire circuler dans toutes les équipes à fin d'analyse.

C. Autre nouveauté: le travail en équipe des enseignants. Chaque équipe a fait l'expérience que ce n'était pas du « tout cuit ». La réalité mouvante d'une équipe oblige à inventer sans cesse, à tester, à laisser tomber certaines techniques de travail en commun. Un tour de table lors des prochaines rencontres serait le bienvenu.

En guise de conclusion provisoire

En ce mois d'avril 1979 se prépare la troisième vague des équipes pédagogiques. Une équipe en 1976, 8 en 1977, 20 en 1978. 30 en 1979? Le comité de la SPG attend avec joie les projets nouveaux et des projets anciens qui n'ont pu être réalisés. Il négociera avec la DEP le renforcement des équipes existantes, les projets anciens et les nouveaux. Fort des réalisations innovatrices qu'il a pu constater partout, assuré de l'investissement énorme des enseignants des équipes, fier de la vitalité et de la générosité de ce mouvement né de la base, le comité SPG désire apporter tout son soutien pour que les équipes pédagogiques progressent de proche en proche, au rythme du volontariat. Il sera attentif aux conditions minimales de fonctionnement et pèsera de tout son poids pour qu'elles soient reconnues dans les faits.

Le comité SPG et la commission des équipes pédagogiques demandent à toutes les futures équipes de lui remettre le plus tôt possible copie de leurs projets et de prendre contact au plus tôt avec eux. Tél. 29 26 60.

Pour les équipes pédagogiques:
R. Dorsaz J. Ertel

STAGE INTERNATIONAL D'EXPRESSION ET DE CRÉATION Dirigé par le MIME AMIEL Du 9 au 17 juillet 1979

Pour débutants et avertis

Mime - Expression corporelle - Danse moderne -

Théâtre - Confection de masques - Rythmes -

Massage Shiatsu - Eutonie

Renseignements et inscriptions: M^{me} D. Farina, Obersagen, 6318 Walchwil, tél. (042) 77 17 22

Les dés sont jetés !

Avec « l'introduction d'une mixité complète au sein des travaux à l'aiguille, des activités créatrices et des travaux manuels », Genève se distingue des autres cantons suisses et des pays voisins. Les ondes françaises elles-mêmes s'en sont fait l'écho.

Le 9 février dernier, lors du débat au Grand Conseil, les députés se sont quelque peu malmenés :

— Les femmes au fourneau ! lance un député.

— Merci Landru ! rétorque le motionnaire avec à propos.

Toutefois, les garçons n'avaient pas attendu le vote très serré du législatif cantonal pour se glisser furtivement dans les salles de « couture ». Ils y étaient le plus souvent bien accueillis ; ils y restaient le temps d'une leçon, parfois plusieurs mois.

Que viennent-ils chercher et que trouvent-ils ? Peut-être un climat affectif nourri d'une vision traditionnelle et sécurisante de la mère, un calme quelquefois relatif, le contact avec des techniques nouvelles, le plaisir de manipuler des instruments plus ou moins interdits — machine à coudre, fer à repasser — ou le simple attrait des tissus, des laines multicolores.

Attentive à de nombreuses expériences, je dois constater que les garçons sont aussi habiles que les filles. Les uns et les autres se sont aussi réunis afin de confectionner des objets, à l'approche des fêtes et en présence de leur maîtresse ou de leur maître de classe.

Le premier contact est donc pris et c'est tant mieux puisque CIRCE II nous oriente, aujourd'hui, vers des techniques créatives :

batik, tissage, macramé, patchwork, travail du cuir...

Filles et garçons vont découvrir ensemble ces activités passionnantes, sans négliger pour autant le domaine spécifique des travaux à l'aiguille : le crochet, la couture, le tricot.

Malheureusement, et l'honnêteté intellectuelle interdit de le passer sous silence, les enseignantes genevoises n'ont pas bénéficié jusqu'ici d'une initiation aux techniques nouvelles,

Que n'avons-nous suivi l'exemple des cantons de Vaud ou du Valais, dans lesquels les maîtresses de travaux à l'aiguille sont prêtes à les enseigner, grâce à une solide formation, prévue et donnée à temps ?

Pour les enseignantes genevoises, il s'agira à la fois de se perfectionner et d'intégrer progressivement les garçons.

Quant aux filles, elles pourront fréquenter librement les ateliers réservés jusqu'ici aux garçons.

Choisir n'engendre pas le laxisme, ainsi que certains le craignent. Choisir c'est s'assumer et affirmer sa personnalité. L'existence confrontera nos élèves à des choix permanents et essentiels. Il m'apparaît judicieux de les y préparer.

Claire-Jacqueline Janin

Ensuite de la décision prise par le Grand Conseil d'introduire la mixité dans les activités de TM et TA, le chef du département a réuni la direction de l'enseignement pri-

maire ainsi que les deux inspecteurs concernés, une délégation de maîtresses de TA signataires de la pétition et une délégation de la SPG formée de maîtresses favorables à la mixité.

Discussion fructueuse d'où il ressort grosso modo le désir évident de chacun de tourner la page et de se placer dans l'optique de CIRCE II : la créativité est le but à atteindre, mais ce but ne sera atteint qu'avec les moyens que sont les techniques.

Le Grand Conseil ayant demandé un rapport sur l'introduction de la mixité, les représentants réunis ont décidé d'un commun accord que — vu le peu de temps à disposition pour mettre en place (le rapport sera présenté cette année scolaire encore) — c'est un groupe de 50 classes qui expérimenteront en 1979-1980 la mixité TA-TM, réparties sur les degrés 3 et 4.

Il faut faire vite, ne serait-ce qu'en fonction du matériel à commander, des horaires à modifier, des classes à solliciter, des maîtres à informer, etc. Il n'est pas interdit de penser également que si, en dehors des 50 classes désignées d'autres veulent, de leur propre initiative et peut-être dans d'autres degrés s'essayer à cette nouveauté, la liberté leur en sera donnée. L'essentiel reste cependant que les choses se passent en souplesse, sans heurts, ni coups de marteau ni coups d'épingle, pour que la mixité entre peu à peu dans les mœurs et devienne des plus banales. Quand on n'en parlera plus, sa place sera devenue naturelle.

lu.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
M^{me} Liliane Urban, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 Le Mont/Lausanne.

CHALETs pour GROUPES 30-60 lits

SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :

ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.—

Documentation : HOME BELMONT, 1923 Les Marécottes

Les chemins de fer MARTIGNY - CHÂTELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES ainsi que le SERVICE AUTOMOBILE MO

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

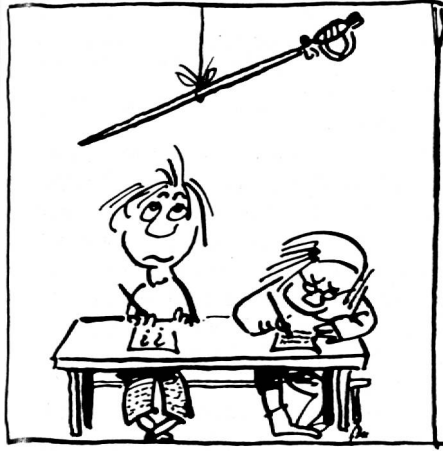
Salvan - Les Marécottes - La Creusaz - Le Tré-
tien - Gorges du Triège - Finhaut - Barrage
d'Emosson - Châtelard-Giétroz - Funiculaire de
Barberine - Train d'altitude et monorail - Cha-
monix - Mer de glace par le chemin de fer du

Montenvers - Verbier (liaison directe par télé-
cabine dès Le Châble) - Fionnay - Mauvoisin -
Champex - La Fouly - Ferret - Hospice du
Grand-St-Bernard - Vallée d'Aoste par le tunnel
du Grand-St-Bernard.

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny, tél. (026) 2 20 61.
Service auto MO, 1937 Orsières, tél. (026) 4 11 43.

Sélection...



(A la manière de Claire Bretecher)

Ça y est! Vous avez reçu LES enveloppes... Les enveloppes qui contiennent LA sanction. Feu vert ou feu rouge, feu orange pour certains de nos élèves qui pour la quatrième fois (au moins!) se présenteront à une nouvelle épreuve d'information ou de connaissance.

L'IRDP consacre l'un de ses derniers rapports de recherche à la sélection telle qu'elle est conçue actuellement, en Suisse en particulier.

Ce que nous avons si souvent débattu en comité central, voire en assemblée générale réapparaît en page 1 : la sélection scolaire et son corollaire l'orientation PAR L'ÉCHEC crée des contraintes qui s'opposent à la réalisation des objectifs fondamentaux des réformes engagées dans le cadre des différentes CIRCE, ou de SIPRI, en mathématique ou en français, notamment. Le rapport de l'IRDP démarre sur le thème suivant: «La sélection, une mesure injuste». Il est en effet inéquitable de ne pas baser une sélection sur des critères identiques: dans un canton romand au moins, le pourcentage des admissions est fonction des... capacités d'accueil des diverses écoles secondaires régionales. En d'autres termes, à compétences égales, certains élèves seront défavorisés selon leur domicile. Autre «fait» géographique: en 1970, dans le canton de Genève, 15% des adolescents obtient une maturité, 12,1% dans notre canton, 8,8% dans le canton de Vaud et 2,8% dans le canton d'Uri. L'auteur du rapport (comme nous l'approuvons) écrit: «Les enfants de ces derniers cantons ne sont pourtant pas moins aptes que les genevois ou neuchâtelois à obtenir ce titre!». En 1975, ces taux ont évolué: ils sont devenus respectivement 19%, 15,5%, 8,5% et

5,5%. Les moyennes suisses pour 1970 et 75 étaient de 7,2% et 8,3%.

Vous avez certainement calculé le taux de passage probable de vos élèves de 1^{re} MP vers la section moderne, voire scientifique ou classique, (nos collègues de 5^e primaire feront certainement les mêmes calculs...). Le rapport de l'IRDP constate qu'une commission de la CDIP de Suisse centrale recommande un taux de passage de 15 à 20%. Vaud en est à 30%, Neuchâtel à 40%. On peut ajouter, aux remarques d'ordre géographique faites plus haut, l'influence des pressions du marché de l'emploi de la conjoncture économique. Et l'on s'aperçoit que même si nous parvenons à élever le niveau moyen des compétences de nos élèves, nous n'obtiendrons pas forcément une modification de ces taux.

Le rapport de l'IRDP conclut ce premier volet en ces termes: «La réduction de l'échec scolaire, ce dernier étant la conséquence de la sélection, n'est donc pas affaire des réformes pédagogiques, mais affaire politique.»

Cette «hypothèse» de travail posée(!), nous en arrivons à considérer la responsabilité de la sélection — dans les degrés primaires — dans les échecs scolaires. Il va de soi que ces exigences de niveau déterminent les objectifs des classes directement impliqués; ainsi, on constate qu'en 5^e année, il n'y a que 40% à 20% seulement des élèves qui parviennent à atteindre plus ou moins bien ces objectifs. Ce programme surchargé a pour conséquence, entre autres, de provoquer dans notre canton un retard scolaire d'un an (et plus) pour le 29% des élèves... Cette même année (1971/72), 44% des élèves de 2^e P (2^e préprofessionnelle) «accusent» un retard scolaire d'un ou deux ans.

Pour rester dans notre canton, on peut encore constater que le retard scolaire augmente de 6% par année (en moyenne) alors que très progressivement les notes obtenues aux branches dites principales ont une très forte tendance à décroître plus l'élève «vieillit».

Le rapport conclut: «Ce qui signifie que les objectifs de l'école sont fixés sciemment de telle manière qu'un nombre de plus en plus restreint d'élèves parvient à les atteindre.»

Dans un troisième volet, ce rapport aborde le domaine des innovations pédagogiques et en rappelle deux:

- la pédagogie de la maîtrise, où chaque élève parviendrait aux objectifs fixés;
- la pédagogie qui donne à chaque élève de trouver son propre rythme de travail, où il se motive lui-même ou avec l'aide de son

maître qui peut tenir compte des étapes du développement de ses élèves.

L'auteur du rapport se demande (avec nous, les praticiens) comment il est possible de concilier cet «esprit nouveau» avec les exigences de la sélection en fin de cycle primaire (voire en 1^{re} MP dans notre canton).

Les objectifs de l'éducation sont «surclassés» par les contraintes de la sélection. «On peut prévoir que les objectifs des tentatives actuelles de renouvellement de l'enseignement ne pourront être atteints dans les derniers niveaux de la scolarité primaire» conclut l'auteur du rapport.

Nous aboutissons à une incompatibilité de fonctions...

La fonction de développement personnel de l'enfant entre en concurrence avec la fonction de sélection sociale. Or l'école devrait les assumer toutes les deux, quel que soit le degré scolaire. Nous constatons toutefois que ces deux fonctions ne se superposent pas harmonieusement dans le temps: la première peut être satisfaite dans les premiers degrés, la seconde prend le relai exagérément lorsque se présente le carrefour de l'orientation»...

La question reste posée, selon l'IRDP. Comment concilier... l'inconciliable. La fonction de développement personnel a certes été privilégiée... en paroles, en théorie, au niveau des «grands principes»; en réalité et en pratique, c'est bien la fonction de sélection qui a été «cultivée». Si bien qu'un ministre de l'éducation peut ainsi fixer comme objectif à l'école primaire: «Faire échec à l'échec scolaire»... «tout en maintenant la sélection génératrice d'échecs» conclut le rapport!

Peut-on adopter d'autres attitudes? L'école doit-elle vraiment se «dispenser» entre ces deux activités incompatibles? L'école secondaire fixe des conditions d'entrée restrictives et met ainsi la majorité des élèves en situation d'échec. L'inégalité est encore accentuée par le truchement des sections, sections pré-gymnasiales et l'«autre» et enfin le parent pauvre, qui est en fait la plus riche au point de vue du développement de la personnalité de l'adolescent...

DOIT-IL EN ÊTRE AINSI?

Il existe vraisemblablement d'autres institutions éducatives où l'enfant peut s'épanouir vraiment. L'IRDP nous invite à la réflexion sur les paradoxes suivants:

«La sélection scolaire met l'école dans la situation d'une entreprise, recrutant du personnel avec la préoccupation de Se choisir les meilleurs éléments, pour son utilité à ELLE. L'école devrait au contraire chercher le bien de ses élèves, les mettre dans les

conditions d'apprentissage les meilleures pour eux.»

Ou encore:

«Imagine-t-on un hôpital qui sélectionnerait les malades les plus faciles à soigner, sous prétexte d'économie ou pour augmenter son efficacité?

»Les enfants, en fait, sont confiés à l'école pour y recevoir tous les soins que nécessite leur état de développement. Plus cet état est faible, plus l'institution sociale doit dépenser d'efforts pour leur venir en aide.»

Et:

«La sélection sociale, qui s'en chargera?»

L'IRD propose:

«Ceux qui en auront besoin, APRÈS l'école obligatoire; ceux aussi qui disposeront d'informations valides pour la réaliser, c'est-à-dire les employeurs ou responsables qui auront vu les jeunes à l'œuvre dans le cadre professionnel. A chacun son métier (et sa compétence). Pourquoi ne permettrait-on pas enfin aux éducateurs de se consacrer au leur et d'éduquer avant toute chose?».

Je pense que la dernière phrase que vous venez de lire est AUSSI votre vœu le plus cher...

Si vous désirez creuser ce problème de la sélection, M. Jacques Weiss vous propose en fin de cahier une bibliographie complète. Je pense qu'en vous adressant à l'IRD, fbg de l'Hôpital 43, 2000 Neuchâtel, vous obtiendrez un exemplaire du rapport largement cité ci-dessus. Son titre? LA SÉLECTION, UN CONSTITUANT NÉCESSAIRE DU SYSTÈME SCOLAIRE ACTUEL? (paru en février 1979).

Bonnes recherches! Les colonnes de l'«Educateur» sont ouvertes à vos cogitations, ne l'oubliez PAS.

J.-P. Buri

Le SAE - SPN à l'Ecole normale

Notre collègue A. Blaser avait réuni ses élèves mercredi 14 mars et nous avait réservé le début de l'après-midi.

Avec Pierre-Yves Dubois, le soussigné a tenté d'expliquer ce qu'est notre syndicat ET association pédagogique, mettant l'accent sur nos liens avec la Romandie (par la SPR), avec la SUISSE (par KOSLO), avec la planète (par la FIAI).

Nous avons naturellement dû répondre à LA question: «Pour quelle(s) raison(s) y a-t-il DEUX syndicats?»

Dans un climat ABSOLUMENT dépassionné, nous avons refait l'historique de la dissolution de la section VPOD de la SPN par la VPOD elle-même... Nous avons mis

l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un «incident» appartenant au passé, qu'à aucun moment nous n'avions tenu nos collègues instituteurs et institutrices du Haut comme responsables de cette décision.

Nous avons encouragé très vivement nos futurs jeunes collègues à adhérer à L'UN ou à L'AUTRE des deux syndicats, SANS influencer leur choix.

L'essentiel est en effet, à notre sens, qu'ils ne connaissent pas un début de carrière «isolé» et qu'ils apportent un sang nouveau, un esprit frondeur et dynamique aux DEUX syndicats. Car tous deux en ont un urgent besoin! Il faut remplacer nos collègues qui atteignent l'âge de la retraite ou nous quittent, déçus par cette scission qui se prolonge.

J.-P. Buri.

Langue II



(A la manière de J.-C. Mézier)

La commission s'est réunie le 22 mars. Etaient invités à cette séance le chef de service de l'enseignement secondaire ainsi que son adjoint. M. Vuilleumier résume la situation au niveau secondaire. Je me permets également de... résumer son exposé en un mot: **perplexité**. «Vorwärts» ne semble pas être la panacée. Le bon vieux WSD semble connaître un regain de popularité. «Auf deutsch bitte» a du plomb dans l'aile: on découvre que l'audio-visuel met en relief de façon saisissante la capacité d'effacement des mémoires des élèves des sections M, P, voire S. Le rattrapage est très difficile à établir lorsqu'on ne dispose d'aucune référence écrite (ou autre) pour situer mieux les lacunes. Si bien que les auteurs de «Vorwärts» viennent d'éditer une annexe grammaticale «en soutien» à leur méthode. Il va paraître un «manuel» identique pour «It's up to you»...

Quelques collègues secondaires découvrent un NOUVEAU MÉTIER, une NOUVELLE LANGUE. (Il était à prévoir que nos collègues secondaires qui avaient été

épargnés jusqu'ici par les multiples recyclages auxquels ont été astreints les maîtres primaires... réagiraient au moment où ils seraient concernés!) Il s'agirait même pour certains d'une AUTRE LANGUE, d'une autre tâche, à laquelle ils n'ont pas été préparés (!).

Perplexité...

Pour la commission aussi. Nous ne pouvons prendre d'option définitive AVANT de connaître la «suite», soit OÙ et COMMENT sera enseigné cette langue au degré secondaire.

CIRCE III intègre l'allemand dans son travail. Le groupe de référence romand a déjà siégé deux fois. Le rapport intermédiaire du groupe de rédaction nous est parvenu. Il en ressort qu'actuellement la perplexité fait place au saisissement! Comment «utiliser» ce qu'on nous a soumis avec des enfants de 10 et 11 ans? Ces quelques éléments ont «essayé» dans cinq classes de 4^e et 5^e d'un village: sentiment général assez mitigé. Cette mini-expérimentation a bien sûr été tentée «à froid», mais la remarque générale était: «Il faut que les auteurs descendent dans l'arène et donnent eux-mêmes quelques leçons. Ils pourront ainsi rapidement corriger la trajectoire.» L'expérience est intéressante en ce sens qu'elle permet de dire que les élèves attendent quelque chose de BIEN FAIT. Ils «mordent» à l'hameçon. Mais pour combien de temps? Telle est la question essentielle. Comment maintenir l'«enthousiasme pendant 80 semaines...»? En effet, dans presque toutes les autres activités, à tout exercice oral (au sens large du terme) correspond une activité «manuelle» (écrite ou dessinée). Comment éviter cette déperdition des «acquis»?

Le problème de l'injection des cent minutes reste sans solution pour l'instant. Il est impensable de «saucissonner» cet enseignement en une dizaine de séquences de dix minutes. Ce serait saborder cette «discipline». Comment fixer une notion, une fraction de notion en un temps si court? L'allemand ne doit pas devenir un enseignement diffusé à la manière d'un feuilleton de la TV par exemple.

L'éventualité de faire sauter la grille horaire est évoquée. Pour l'instant, l'accent sera mis sur l'INFORMATION DU CORPS ENSEIGNANT, sur le recensement des maîtres et maîtresses qui ont (et n'ont pas) reçu un enseignement de l'allemand pendant leur formation, sur l'aménagement horaire où la pondération des leçons devrait être la solution extrême. Une sous-commission sera chargée d'étudier essentiellement cet aménagement.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Dynamisme et intelligence pour une tâche difficile

Elu le 14 février par l'assemblée des délégués du SEJ, qui se réunissait pour la première fois, le Comité central du syndicat s'est résolument mis à la tâche. Nous rappellerons qu'il est formé de Marc-Alain Berberat, président, et René Bilat, secrétaire permanent, élus tous deux par l'assemblée générale le 23 janvier dernier; Françoise Doriot et Pierre Ielmi, anciens membres du Comité provisoire; Jean-Jacques Farine, ancien membre du Comité SPJ; Liliane Schoeni, Michel Lachat, Jean-Pierre Crevoiserat, Maurice Jecker, Paul Mœckli. En quelques semaines d'activité, le CC s'est réuni à trois reprises, en des séances de plus de quatre heures. Si les anciens membres du Comité provisoire étaient au courant du travail énorme qui attendait le Comité central qui lui succéderait, les nouveaux venus, pour la plupart, avouent n'avoir eu jusqu'à présent aucune notion de la masse de problèmes qui leur serait présentés. N'est-ce pas d'ailleurs le cas de la grande majorité d'entre nous, plus prompts à critiquer qu'à encourager ceux que nous avons placés à la tête de notre syndicat? Mais ce qui compte, et c'est ce qu'il faut retenir pour l'instant, c'est que le CC, dont tous les membres sont présents à toutes les séances, œuvre avec dynamisme et intelligence dans sa tâche astreignante et difficile.

Le 8 mars aux Rangiers

Première séance du CC. Le président Berberat informe ses collègues sur l'étude de la création d'une école de culture générale à Delémont. Ce sera une école de degré moyen à supérieur, possédant un tronc commun avec différentes options selon les études ou l'apprentissage envisagés, mais avec un diplôme identique pour tous. Les examens d'admission, facilités pour les élèves primaires (l'allemand, branche d'examen, n'aura pas de caractère éliminatoire) comprendra deux volets: un examen de connaissances et un d'aptitudes. L'école, qui dépendra de l'Ecole supérieure de commerce tout en jouissant d'une certaine indépendance, aura probablement deux classes, l'une dite lente, l'autre de section diplôme avec trois années d'études. Bien que le président du CC fasse partie de la commission de l'Ecole de culture générale, il est regrettable qu'elle ait été formée par le gouvernement sans que le syndicat ait été consulté. Chaque fois qu'il en aura l'occasion, le CC rappellera aux autorités qu'il représente l'immense majorité des enseignants de tous les degrés de l'Ecole jurassienne et qu'il entend fermement être associé à tout ce qui se fera touchant à son domaine.

— Le CC estime qu'une autre commission, celle des cours de perfectionnement, devrait être complétée par une maîtresse en économie familiale et par une jardinière d'enfants. Il fera une démarche dans ce sens, et invitera les membres déjà désignés dans cette commission à participer à une séance.

— La demande d'adhésion des maîtres secondaires au CARESP a été transmise.

— Les responsables du groupe de travail SEJ (Françoise Doriot, Michel Huot et Paul Sanglard) ont déposé un premier rapport sur la collaboration entre les services psychologiques et l'école.

— François Mertenat, nommé au Gouvernement, a démissionné du SEJ.

— Le SEJ s'abonnera à l'«Ecole bernoise» afin de suivre l'évolution de l'école dans le canton de Berne, d'autant plus que le Jura a maintenu la législation bernoise dans le domaine scolaire.

— Il faut insister, auprès des autorités, dit Pierre Ielmi, afin d'obtenir le décret relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, et que soient respectées les dispositions relatives à la composition de l'assemblée des délégués et du conseil d'administration de la caisse.

— Il sera demandé au responsable du service de la santé de surseoir à la nomination d'une responsable du brossage des dents au fluor avant qu'un sondage soit fait au niveau des enseignants.

— De nombreuses mises au concours pour l'école primaire prévoient une nomination provisoire jusqu'en 1980. Cette constatation donne à penser qu'on envisage peut-être la fermeture de certaines classes. L'inspecteur sera invité à une séance du CC afin d'orienter ses membres sur cette affaire.

— Le CC désigne trois de ses membres, Liliane Schoeni, Michel Lachat et Jean-Pierre Crevoiserat, qui formeront un groupe de travail sur la pléthore des ensei-

gnants. Ils prendront contact avec l'Association des enseignants sans place. Le dossier «Chômage» publié par l'«Educateur» à la fin de l'année dernière servira de matériel de base.

— Dans une lettre adressée au CC, les maîtres de lycée critiquent un article de journal dû à la plume de Marc-Alain Berberat, et dans lequel l'auteur écrivait qu'il fallait s'attendre, à plus ou moins brève échéance, au licenciement des maîtres auxiliaires. Le président explique que son propos relevait du seul souci d'information, mais qu'en aucun cas il ne cautionnerait la suppression de postes.

— Une autre lettre, adressée aux titulaires de classes relevant de l'Etat par le département de l'Education et des Affaires sociales, les informe qu'ils sont confirmés dans leur fonction jusqu'au 31 juillet 1980. Lors de la remise au concours de ces postes, s'ils sont maintenus, les titulaires bénéficieront de la procédure de postulation simplifiée.

La décision du gouvernement, estime le CC, peut être lourde de conséquences, dont une au moins est prévisible: des maîtres dont le poste est menacé seront tentés de postuler des places plus sûres, ce qui nuirait à l'unité du corps enseignant et conduirait à une véritable foire d'empoigne. L'Association des maîtres aux Ecoles normales (AMEN!) demande au SEJ de s'occuper rapidement de la question.

Le CC décide la convocation d'une assemblée extraordinaire réunissant les maîtres aux écoles dépendant de l'Etat ou qui seront reprises par le canton: écoles normales, lycée cantonal, école de commerce, écoles professionnelles (artisanales et commerciales) et pro-gymnase cantonal.

— Le CC demandera au Gouvernement que le SEJ puisse proposer des représentants de ses associations pour faire partie de la commission d'étude de l'Institut pédagogique.

— Le CC offrira les services du SEJ au gouvernement. Il écrira une lettre dans ce sens.

— Parmi les mesures propres à lutter contre «l'initiative», il est décidé que l'analyse sur l'enquête concernant les activités accessoires des enseignants (effectuée auprès des membres du SEJ) sera publiée ultérieurement.

— Il est souhaité que les enseignants répondent positivement aux sollicitations dont ils pourraient être l'objet dans le cadre de l'Année de l'enfance; leur disponibilité serait appréciée.

Le 15 mars à La Caquerelle

— Le président rappelle que le Centre d'information pédagogique, fondé par la SPJ et géré par l'Ecole normale de Porrentruy, doit rester sous la responsabilité du SEJ qui le mettra à disposition du canton à condition que l'Etat l'aide financièrement. Comme on peut craindre que le CIP échappe au SEJ, le CC invitera son responsable, Georges Varrin, à interrompre tout travail pour l'élaboration du Centre et ceci jusqu'à nouvel avis.

— Le Centre de planing familial de Delémont, dans une lettre au CC, exprime son avis de voir des cours d'éducation sexuelle donnés dans les classes par des personnes formées. Le CC entend mener une politique de prudence dans ce domaine. Pour l'heure, il se contente de déléguer Liliane Schoeni à la prochaine séance du Centre.

— Tous les textes de lois sur les salaires seront demandés au service juridique de l'administration afin de les remettre aux membres du CC.

— En attendant la constitution d'une commission pédagogique SEJ, le dossier CIRCE sur la mathématique est distribué aux membres du CC concernés.

— Un compte de chèques postaux sera ouvert pour le SEJ.

— Un membre du syndicat éprouve des difficultés avec les autorités de sa commune au sujet d'une hausse de son loyer et de l'achat de matériel scolaire. Un membre du CC et le président de sa section prendront contact avec lui avant de présenter un rapport.

— Le secrétaire a reçu l'assurance que les enseignants aux écoles de l'Etat étaient couverts dans le domaine de l'assurance accident professionnelle. Le CC demandera une copie du contrat.

— Pierre Ielmi est chargé d'étudier le projet des statuts de l'Association des maîtresses en économie familiale.

— Le rapport du groupe de travail «Collaboration entre les services psychologiques et l'Ecole dans le Jura» est distribué aux membres du CC.

— Le président présente un rapport circonstancié sur l'assemblée extraordinaire qui a réuni les maîtres enseignant au degré supérieur et à la division secondaire du lycée cantonal. Des 120 membres convoqués, 40 étaient présents et 30 s'étaient fait excuser. La lettre du Gouvernement qui leur a été adressée et qui les confirme dans leur poste jusqu'au 31 juillet 1980 inquiète nos collègues à juste titre. Elle constitue une grave menace sur la sécurité de l'emploi et l'unité des membres du SEJ concernés. De nombreux arguments tendent à prouver que le gouvernement agit de façon erronée quand il assimile les enseignants aux fonctionnaires.

Le CC décide qu'une entrevue sera

demandée au gouvernement afin de connaître ses motivations en la matière et la suite qu'il entend donner à sa décision. Le président, le secrétaire, Pierre Ielmi et Paul Möckli feront partie de la délégation du SEJ. Parallèlement, le CC préparera un rapport qu'il confiera à un juriste chargé d'étudier, le cas échéant, la valeur légale de la décision du Gouvernement.

— Pierre Ielmi a été chargé d'étudier le calcul du salaire du secrétaire en fonction des décisions de l'assemblée générale. Son traitement sera celui d'un maître secondaire au 4^e maximum. Son bureau est installé à son domicile au Noirmont. Une assurance incendie et dégâts d'eau sera conclue par le SEJ pour le mobilier, les machines et le matériel du secrétariat.

— Le secrétaire donnera des informations sur le SEJ aux élèves quittant les Ecoles normales cette année.

— Le secrétaire est chargé d'établir un organigramme des organes du SEJ. Il s'inspirera pour ce faire de l'organigramme de l'Ecole romande.

Le 21 mars à Delémont

— Michel Huot, au nom du groupe de travail «Collaboration entre les services psychologiques et l'Ecole dans le Jura» rapporte longuement sur le travail effectué jusqu'à ce jour. «Une collaboration «à bien plaisir» existe déjà entre les services psychologiques et l'école; parfois même dans certains domaines et certaines écoles, dit le rapporteur, elle revêt déjà une forme assez systématique. Le plus souvent, les services psychologiques essaient avant tout de répondre à la demande, quand elle est formulée. De leur côté, les enseignants sont souvent habitués à résoudre seuls les nombreux problèmes inhérents à leur mission; ils adressent de temps à autre un enfant à un service psychologique, lorsque la chose s'impose manifestement.»

Le CC rejoint le groupe de travail qui estime qu'il faut développer et améliorer la collaboration entre l'école et les services psychologiques, qu'il faut fournir aux enseignants une meilleure orientation afin d'en faire profiter l'enfant.

Les trois séances de travail qu'a eues le groupe de travail avec les nouveaux responsables des services psychologiques du canton constituent une excellente base pour la suite à donner à l'étude ébauchée.

— Georges Steiner est désigné pour représenter le SEJ dans le groupe de travail du Statut de l'enseignant, commission romande permanente.

— Le CC prépare l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués qui se tiendra le 14 février aux Rangiers (voir la convocation paraissant dans le présent numéro).

— Il met au point le budget 1979, les

cotisations et le règlement des indemnités. Le budget, qui prévoit un bénéfice de 5000 francs, est basé sur un montant de dépenses de 187000 francs. Les cotisations se monteront à 300 francs environ, variant de quelques francs selon la catégorie de membres. Celles-ci comprennent les participations au syndicat et à l'association, l'abonnement à l'«Educateur», l'assurance pour perte de salaire et la prime à la caisse de compensation du salaire.

La prochaine séance du Comité central est fixée au 5 avril.

A. Babey

Convocation à l'assemblée des délégués

LE 2 MAI, A 17 HEURES,
A L'HÔTEL DES RANGIERS

Les délégués du SEJ sont convoqués à l'assemblée qui se tiendra le 2 mai 1979, à 17 heures, à l'Hôtel des Rangiers.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 février 1979.
2. Discussion et adoption des articles 4 et 26 du Règlement de l'A.D.
3. Interprétation authentique de l'article 11 des statuts du SEJ.
 - 4.1 Budget 1979.
 - 4.2 Règlement des indemnités.
 - 4.3 Cotisations.
5. Nomination des membres dans les commissions permanentes.
6. Nomination de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant.
7. Propositions des sections selon l'article 10 f des statuts.
8. Divers et imprévus.

Le Comité.

L'initiative

Entre le moment où nous écrivons ces lignes et celui où vous en prendrez connaissance, douze jours se seront écoulés. Cela signifie aussi que beaucoup de choses auront pu se passer dans le domaine de «l'initiative».

Selon des renseignements de première main, nous savons qu'à ce jour, 600 signatures ont déjà été récoltées sur les listes de l'initiative qui tend à abaisser notre salaire de 25 % environ (également celui des fonc-

tionnaires). Dans une commune qui compte 1700 citoyens, les listes arrêtées et vérifiées portent 31 signatures.

C'est bon signe. Mais rien n'est joué. Le Comité central du SEJ, qui n'a pas voulu entrer dans l'arène à ce stade-ci de l'affaire, suit la chose avec intérêt.

B.

L'effectif du SEJ en constante augmentation

Les premiers travaux du Comité central du SEJ et de son nouveau et très efficace secrétaire permanent, René Pilat, s'accompagnent d'une augmentation constante d'inscriptions au syndicat.

Au 13 mars écoulé, l'effectif se montait à 746 membres, soit 50 de plus qu'au 1^{er} janvier. Il se répartit ainsi par association: 389 maîtres primaires; 113 maîtres secondaires; 27 maîtres aux écoles professionnelles, artisanales et commerciales; 9 maîtres aux écoles de commerce; 24 maîtres aux écoles normales; 33 maîtres de lycée; 36 maîtresses d'école enfantine; 57 maîtresses d'ouvrage; 26 maîtresses en économie familiale; 29 enseignants sans place; 3 retraités.

Il serait intéressant de connaître le pourcentage d'enseignants jurassiens inscrits au SEJ. Nous procéderons à cette petite étude lorsque les services du canton seront en mesure de nous fournir des chiffres précis, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

B.

PERFECTIONNEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

Collaboration pour une année entre les deux cantons

Les enseignants du Jura bernois et du canton du Jura se sont inscrits à 4800 cours pour l'année 1979. C'est mieux que l'année précédente, surtout en ce qui concerne les cours de réflexion, qui sont en hausse de 50%.

Mais tout porte à croire que c'est la dernière fois que les enseignants des deux parties de l'ancien Jura seront réunis pour ce genre d'activités, à moins qu'une collaboration porte sur certains cours.

Le processus de séparation, que certains auraient voulu éviter dans le domaine du perfectionnement, a déjà commencé. Si les inscriptions ont bien été recueillies par le Centre de Moutier, tout ce qui concernait les enseignants du canton du Jura a déjà rejoint le bureau de l'inspecteur Moritz, responsable désormais du perfectionnement. Une commission jurassienne a été formée, qui comprend les personnes ayant fait partie auparavant de la commission pour les six districts. Ce sont Myriam Theurillat, Alexandre Hof, Alphonse Widmer, Marc-Alain Berberat et Jean Filippini. M. Jean Sommer y représente le Département de l'éducation et un représentant du monde économique sera encore à désigner.

Un «Accord particulier concernant le perfectionnement du corps enseignant» a été signé entre les deux cantons. Le dernier article stipule qu'il est valable un an et peut être renouvelé pour une année sur demande motivée du canton du Jura.

On peut retenir que le canton du Jura organise et s'occupe de la gestion de tous les cours ayant lieu dans des localités sises sur son territoire et qui concernent les branches à option, le recyclage et la formation continue, les sessions d'été, les groupes de travail et les cours ayant pour but de procu-

rer un emploi aux enseignants sans place.

Pour tous les cours ayant lieu dans une localité du canton de Berne ou à l'extérieur du canton de Berne et du canton du Jura et organisés par le Centre de perfectionnement, il est admis, sous réserve de places disponibles, une participation du canton du Jura pouvant atteindre en principe jusqu'à 30% de l'effectif total de chaque cours. La réciprocité est accordée par le canton du Jura.

A. Babey

Cours organisés dans le canton du Jura

mois de mai 1979

1.1.3. **Activités créatrices manuelles:** M. H. Girardin, en mai. Lieu à fixer en fonction du domicile des participants (éventuellement Lajoux). 4.1.2. **Environnement** (cours d'appui) 1^{re} et 2^e années: MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, du 3 au 5 mai à Courrendlin. 4.1.9. **Environnement:** 2^e année: MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, le 2 mai à Courrendlin. 4.1.10. Id. ci-dessus: le 9 mai à Alle. 4.1.11. Id. ci-dessus: le 16 mai à Alle. 4.3.9. **Mathématique (CIM):** moyens d'enseignement pour la 1^{re} année, mai ou juin à Bassecourt. 4.3.10. Id. ci-dessus: mai ou juin aux Breuleux. 4.3.11./12. Id. ci-dessus: mai ou juin à Delémont. 4.3.13./14. Id. ci-dessus: mai ou juin à Porrentruy. 4.3.15. Id. ci-dessus: mai ou juin à Saignelégier. 4.6.3. **Crochet (ACBMOSJ):** Mmes G. Veya et M. Buchwalder, dès le 2 mai à Saignelégier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:

Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Profitez du Fonds Mimosa

Les collègues qui désirent aider leurs élèves de condition modeste dans la participation à des courses scolaires, camps de toutes sortes, semaines vertes, doivent adresser leur demande (sans indiquer le nom des bénéficiaires) à Mme Agnès Frauenfelder, chemin des Places 20, 2800 Delémont. Nous rappelons que le Fonds Mimosa, qui est géré par la Commission Croix-Rouge jeunesse de la SPJ, reçoit chaque année d'importants montants destinés à nos écoliers défavorisés.

B.



JURA ET JURA BERNOIS

PARUTION AU CIP

Lieux humides et batraciens du Jura

Les lieux humides du Jura sont peuplés de salamandres, de tritons, de grenouilles et de crapauds. Depuis 1974, une équipe de naturalistes et, parmi elle plusieurs collègues, travaille avec précision à la connaissance de la situation des batraciens et des lieux humides de nos régions. Sous les auspices de l'ADIJ, Daniel Chaignat et Pierre-André Rebetez ont rassemblé en une remarquable plaquette les travaux de l'équipe formant la commission pour la protection de la nature de l'association jurassienne.

C'est ce petit livre, d'une grande rigueur scientifique, abondamment illustré, que publie aujourd'hui le CIP.

Il l'accompagne d'une série de diapositives en couleur d'excellente qualité.

Ce nouveau dossier du CIP devrait figurer dans chaque école. On l'obtient au Centre d'information pédagogique, Ecole normale, 2900 Porrentruy.

B.

— ils incitent les enseignants à poursuivre leur formation professionnelle dans le cadre de la formation continue.

4.2. La formation continue relève de la formation personnelle comme de la formation professionnelle des adultes; elle vise, mieux que les recyclages, le développement des qualités mentionnées au point 3:

- elle assure le développement technique que commande le progrès;
- elle propose des nourritures culturelles et professionnelles;
- elle propose des développements aux recyclages;
- elle répond aux besoins des enseignants;
- elle aide l'enseignant à demeurer l'artisan du métier;
- elle amène l'enseignant à analyser sa situation;
- elle donne les moyens de refaire les forces que veut la fonction;
- elle sauvegarde la liberté de l'enseignant;
- elle ne vise pas à une promotion;
- elle reste facultative et gratuite;
- elle doit pouvoir garder une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité publique.

5. En résumé, le recyclage obéit à un besoin immédiat, limité, pratique; il ne répond pas toujours aux besoins de la personne des enseignants.

La formation continue invite l'enseignant à poursuivre sans cesse sa propre formation, à développer sa personnalité; elle facilite l'enseignant dans la recherche de son identité; les buts à moyen ou à long terme qu'elle se propose lui donnent une importance supérieure à celle du recyclage.

Le développement de la formation continue en complément du recyclage est une nécessité pour le bien du corps enseignant et de l'école, c'est une responsabilité des maîtres, des associations professionnelles et des départements de l'instruction publique.

*Le directeur
W. Jeanneret*

Nouvelles du Centre de perfectionnement

COURS 1979

De nouvelles inscriptions peuvent encore être admises pour certains cours à condition qu'elles parviennent au secrétariat du Centre au plus tard un mois avant la date fixée pour le début du cours choisi.

FORMATION CONTINUE — RECYCLAGE

La Commission consultative pour le perfectionnement du corps enseignant de la Suisse romande et du Tessin a examiné le problème de la nécessité de développer la formation continue en complément indispensable au recyclage. Nous nous permettons de reproduire ci-après le texte intégral soumis à notre réflexion.

1. L'enseignant reçoit les éléments de base du métier dans les instituts de formation; ces éléments lui permettent d'entrer dans la profession.

2. L'essor de la science, l'expansion de la technique, l'accélération du changement, la transformation rapide des programmes, des méthodes et des moyens, l'évolution de la relation maître-élèves, la mutation continue de la société rendront rapidement insuffisant le bagage de l'enseignant.

3. L'enseignant, pour garder son impact sur la jeunesse, sa solidité, sa lucidité, son équilibre, sa générosité et sa sensibilité, doit veiller non seulement à sa formation professionnelle complémentaire, mais aussi à sa formation personnelle.

4. La formation complémentaire professionnelle relève des recyclages comme de la formation personnelle.

4.1. Les recyclages sont à même d'aider l'enseignant à conserver les qualités mentionnées sous le point 3 aux conditions suivantes:

- ils visent en principe les enseignements fondamentalement renouvelés;
- ils mettent en évidence les objectifs et les points essentiels de l'évolution de la discipline renouvelée;
- ils ne visent pas uniquement l'acquisition des connaissances, mais visent à développer les pouvoirs (attitudes) de l'enseignant et ses savoir-faire (aptitudes);
- ils sont échelonnés de manière à laisser à l'enseignant un large temps d'assimilation;
- ils disparaissent dès que la nécessité ne se fait plus sentir;

ROUGEMONT — Vaud — A louer pour la période du
20 août au 1^{er} septembre 1979

CHALET POUR GROUPE

avec terrain de 40 lits.
S'adresser à J. DESCHENAUX, 79, route Saint-Julien,
1228 Plan-les-Ouates

VISITEZ (à 5 km de Martigny):

LES GORGES DU DURNAND

Possibilités:
Train ou car: Martigny - Bovernier - Gorges - Champex
Train ou car: Martigny - Orsières - Champex - Gorges
Tél. (026) 2 20 99 ou 2 60 09

Ecole de formation féminine de Tavannes

But:

L'école de formation féminine de Tavannes offre aux jeunes filles de l'école primaire, éventuellement de l'école secondaire, ayant terminé la scolarité obligatoire, la possibilité de suivre une année de formation féminine facultative.

L'école a pour but d'élargir les connaissances et les aptitudes pour envisager une formation professionnelle, de développer la personnalité, d'aider au choix de la profession, de permettre le raccordement à divers apprentissages qui exigent un niveau scolaire moyen.

Admissions:

- pas d'examen d'admission
- scolarité obligatoire terminée

Durée:

1 année (août 1979 — août 1980)

Plan d'étude:

- activités créatrices et manuelles (env. 50% des leçons)
- culture générale (env. 50% des leçons)
- le plan d'étude répond aux exigences légales du cours complémentaire ménager obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 20 ans
- branches: ouvrages, créativité, cuisine, alimentation, économie domestique, hygiène, puériculture, soins aux malades, art de vivre, civisme et droit, mathématiques, français, allemand, dactylographie, éducation musicale, éducation physique, sciences
- information professionnelle, stages, visites d'entreprises, entretien avec l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.

Attestation:

L'école de formation féminine délivre un bulletin semestriel, un certificat officiel de fréquentation du cours ménager obligatoire et un certificat de fin d'année

Ecolage: 1300 fr. pour l'année

Bourses: Les élèves qui désirent peuvent obtenir des bourses délivrées officiellement.

Les formules de demande sont distribuées par l'école.

Délai d'inscription: 31 mai 1979.

Renseignements: Tous les renseignements et les formules d'inscription sont à demander à l'adresse suivante:

Ecole de formation féminine

Collèges 4

C. Gassmann

2710 Tavannes. Tél. (032) 91 24 62

Remarque:

L'école de formation féminine de Tavannes ne concurrence pas l'école de culture générale de Moutier.

L'institution tavannoise s'adresse à des jeunes filles intéressées par un plan d'étude

A L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE BIENNE

Ouverture d'une section d'informatique

Le Conseil exécutif du canton de Berne a décidé qu'une section TEI (de traitement électronique de l'information) serait ouverte à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne au semestre d'hiver 1980/81. Ainsi, pour la première fois, une formation en informatique (TEI) sera assurée au niveau ETS durant une période d'études de 6 semestres, dans une école d'ingénieurs du canton de Berne. Et pour la première fois en Suisse, cette formation sera étendue au domaine commercial.

La nouvelle division permettra de former, par le même canal d'enseignement, des informaticiens ingénieurs et des informaticiens économistes. L'Ecole d'ingénieurs a l'intention de prodiguer un enseignement commun aux deux catégories d'étudiants dans les disciplines fondamentales, tandis que les branches d'ingénierie et d'économie d'entreprise seront enseignées séparément. Les leçons seront données, comme c'est la coutume à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne, dans deux langues.

Les candidats seront recrutés dans trois secteurs: les informaticiens ingénieurs devront pouvoir certifier un apprentissage mené à son terme dans une profession technique et les informaticiens économistes un apprentissage commercial. En troisième lieu, les bacheliers devront pouvoir étudier, selon l'orientation de leurs études, l'informatique pour ingénieurs ou l'informatique pour économistes. La possibilité devra leur être offerte d'interrompre leurs études après les deux premiers semestres pour accomplir une année de pratique. La formation TEI offrira précisément aux bacheliers une solution de rechange tout à fait valable et intéressante par rapport aux études universitaires.

L'impulsion pour la création de cette nouvelle voie de formation a été donnée par le fort besoin de spécialistes en informatique dans l'économie et l'industrie. Actuel-

faisant une large place aux activités manuelles.

L'école prépare notamment aux professions suivantes: aide familiale, employée de bureau, vendeuse, aide infirmière, aide hospitalière, nurse, coiffeuse, profession de l'hôtellerie, sommelière, couturière, etc.

Les renseignements et demandes d'inscription peuvent également être obtenus auprès des Offices d'orientation scolaire et professionnelle de Porrentruy, Delémont, Tavannes et Bienne.

lement, les entreprises doivent elles-mêmes former leurs ingénieurs en software ou les recruter à l'étranger, où ce type de formation existe depuis des années dans les Universités ou les Ecoles supérieures spécialisées. Les exigences que l'on demande aujourd'hui à de tels spécialistes TEI ne peuvent plus être satisfaites par une simple formation au sein de l'entreprise. Les spécialistes s'entendent pour affirmer que seuls les candidats disposant de solides connaissances de base en mathématique et en sciences naturelles, ou en économie d'entreprise, sont à même de faire face aux nouvelles exigences de ce type d'études. Seuls des spécialistes ayant bénéficié d'une telle formation sont en mesure de faire preuve de la mobilité d'esprit et de la systématique nécessaires pour maîtriser les tâches, toujours nouvelles, qui leur sont imposées et chercher avec succès les bonnes solutions.

La section TEI a été introduite à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne principalement parce que, depuis une dizaine d'années, un travail de pionnier s'y est fait dans le domaine de la formation des étudiants en informatique technique (technique des microprocesseurs) et en informatique numérique. Les expériences qu'on y a accumulées seront, pour l'école, de la plus grande utilité pour édifier la nouvelle section.

La date de l'introduction des cours (semestre d'hiver 1980/81) a été choisie de façon à ce qu'il reste assez de temps pour l'élaboration des plans d'études, l'engagement des enseignants et une information suffisante pour les candidats potentiels.

La création d'une section TEI dépendant aussi d'un agrandissement des locaux de l'Ecole d'ingénieurs, le projet dans son ensemble dépend de la décision de l'électorat bernois qui est invité à approuver, le 20 mai prochain, l'octroi d'un crédit pour les travaux de transformation de l'école.

CO Consultation CO Résultats

Voici le questionnaire envoyé par la SPF à tous les enseignants 5/6 P., pour les consulter au sujet du passage au Cycle d'Orientation. (Questionnaire établi sur la base des directives).

Directives, chap. I: Elèves concernés: «Les élèves 6/6 promus à la fin du 2^e trimestre passent au C.O.»

Question 1

(biffer ce qui ne convient pas) oui non

«Les élèves 6/7 promus, ou non, et tous les élèves 6/8, passent au C.O.» oui non

Question 2

«Les élèves 5/5 ayant obtenu une moyenne de 5,25 et cette même note pour la langue maternelle et pour la mathématique au terme du 2^e trimestre peuvent se présenter à l'examen en vue du passage en section littéraire du C.O.» oui non

Question 3

Directives, chap. III: Evaluation: «Tous les élèves issus de la 6^e classe primaire et passant au C.O., de même que les exceptions de 5^e classe primaire sont soumis à une évaluation (examen)...»

Question 4: Tous les élèves issus de la 6^e classe primaire (6/6, 6/7, 6/8) passant au C.O., qui désirent entrer en section littéraire (seuil A), devraient-ils, à votre avis, être soumis à une évaluation? oui non

Question 5: Tous les élèves issus de la 6^e classe primaire (6/6, 6/7, 6/8) passant au C.O., qui désirent entrer en section générale (seuil B), devraient-ils, à votre avis, être soumis à une évaluation? oui non

Directives, chap. III: Evaluation (même article, suite): «Tous les élèves issus de la 6^e classe primaire et passant au C.O., de même que les exceptions de 5^e classe primaire sont soumis à une évaluation comportant:

a) un examen de connaissances, en langue maternelle et en mathématique, avec extension possible à d'autres disciplines...»

Question 6: Si vous acceptez l'évaluation pour le seuil A, souhaitez-vous un examen de connaissance en langue maternelle et en mathématique, **uniquement?** oui non

ou un examen en langue maternelle et en mathématique avec extension possible à d'autres disciplines? oui non

Question 7: Si vous acceptez l'évaluation pour le seuil B, souhaitez-vous un examen de connaissances en langue maternelle et en mathématique, **uniquement?** oui non

ou un examen en langue maternelle et en mathématique avec extension possible à d'autres disciplines? oui non

Question 8: Au cas où les examens d'évaluation seraient maintenus selon les directives du DIPC, souhaitez-vous

a) un examen en langue maternelle et en mathématique, **uniquement?**

oui non

b) un examen en langue maternelle et en mathématique avec extension possible à d'autres disciplines? oui non

c) un questionnaire de culture générale? oui non

Directives, chap. IV: Répartition des élèves: «Compte tenu des résultats de l'évaluation et des rattrapages, les élèves sont répartis ainsi:

— les élèves 6/8 vont en principe en section pratique

— les élèves 6/7 dont les résultats sont inférieurs au seuil B entrent en section pratique

— les élèves 6/6 et 6/7 ayant atteint le seuil B ont accès à la section générale; s'ils

ont atteint le seuil A, ils peuvent entrer en section littéraire

— les élèves 6/6 promus, mais dont les résultats sont inférieurs au seuil B, entrent dans une classe du degré 7 de la section pratique. Cependant, leurs parents ont la possibilité de solliciter la répétition de la 6^e classe primaire.»

Question 9: Si l'examen d'évaluation est maintenu, souhaitez-vous que les 6/6 promus qui n'ont pas atteint le seuil B, soient placés

a) en 7^e pratique? oui non

b) en section générale? oui non

c) aient la possibilité de répéter la 6^e classe primaire sur demande des parents? oui non

d) soient obligés de répéter la 6^e classe primaire? oui non

Question 10: Acceptez-vous ce point de vue? oui non

Directives, chap. V: Remarque finale: «Compte tenu de la création de classes du degré 7 de la section pratique, et afin de valoriser à la fois la section générale et la section pratique, le niveau B sera raisonnablement relevé.»

Question 10: Acceptez-vous ce point de vue? oui non

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Résultats de la consultation des maîtres 5/6 P

OBJET: PASSAGE AU C.O. (SUR LA BASE DES DIRECTIVES)

Dépouillement des 143 réponses/214 enseignants: 66,8%

Quest.	GRU		VEV		GLA		BRO		SAR		FR-V		SPF		%
	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	
1	24	1	7	0	15	2	15	1	41	1	26	3	128	8	O = 94%
2	20	5	6	1	16	1	15	1	42	0	26	3	125	11	O = 91,9%
3	21	5	4	1	16	1	9	5	29	12	20	9	99	33	O = 75%
4	23	4	4	3	13	4	11	5	30	11	22	6	103	33	O = 75,7%
5	8	18	3	4	5	12	5	11	6	36	4	24	31	105	N = 77,2%
6a	12	10	4	0	11	4	1	10	23	10	12	13	63	47	O = 57,2%
b	11	12	0	4	6	8	10	0	7	28	10	5	44	67	N = 60,3%
7a	3	7	3	0	4	3	2	4	5	8	5	8	22	30	N = 57,6%
b	6	4	0	3	3	5	4	0	4	10	3	10	20	32	N = 61,5%
8a	12	11	5	2	12	4	6	9	30	6	17	11	82	43	O = 65,6%
b	11	12	0	7	3	12	8	5	8	28	10	18	40	82	N = 67,2%
c	11	13	3	4	4	11	8	7	10	26	6	18	42	79	N = 65,2%
9a	2	21	0	4	1	13	4	13	3	36	1	27	11	114	N = 91,2%
b	13	11	4	2	12	3	14	2	27	11	20	7	90	36	O = 71,4%
c	18	7	3	1	14	2	13	3	33	7	24	4	85	24	O = 65,8%
d	8	15	2	2	2	11	1	15	8	31	5	23	26	97	N = 78,8%
10	5	20	2	4	0	17	0	16	5	37	2	25	14	119	N = 89,4%

Remarques: 1. Les totaux de la colonne SPF n'atteignent pas toujours 143 (nombre des réponses reçues), car certaines questions sont restées sans réponses. 2. Au vu de ces résultats, le comité entreprendra les démarches nécessaires. 3. Le comité remercie tous les collègues qui ont participé à la consultation.

L. Kaeser

Les associations de parents

Au congrès de Fribourg 1978, une résolution favorable à l'ouverture de l'école aux parents a été votée par l'assemblée. Mon but n'est pas ici d'entamer une polémique au sujet des associations de parents, mais simplement de donner une information sur les groupements existant actuellement en Valais. Les renseignements à ce sujet m'ont été directement fournis par chaque président(e) d'association. Je les remercie pour leur collaboration.

Il me reste à signaler, en le regrettant, l'absence de renseignements de la part du district de Sierre, due certainement à un oubli du président de l'AP.

Fédération valaisanne des associations de parents

Cette fédération regroupe actuellement les Associations du Valais Central et du Bas-Valais. Les Associations du Haut-Valais ne peuvent pour l'heure s'affilier à cette fédération, du fait de leurs statuts.

La présidence de la fédération est assurée par Mme Lise Ferrari, de Martigny, et la vice-présidence par M. Gabriel Fellay, de Sierre. Le comité, ou bureau, est composé de deux délégués de chaque association membre.

La fédération tient à respecter l'autonomie de chaque association. Elle désire surtout remplir un rôle de coordinatrice.

Relations avec le DIP

Le DIP a mis sur pied un groupe Ecole-Information, afin de développer l'information aux parents.

Après une entrevue, en juin 1978, avec le chef du Département de l'Instruction publique, M. Antoine Zufferey, il s'est créé une commission paritaire pour l'étude des problèmes de contact parents-école. Les représentants du DIP en sont Mme Marion Salamin et M. Anselme Pannatier, les représentants de la SPVal, Mmes Marie-Josèphe Solioz et Chantal Fumeaux, les représentants des AP, Mme Lise Ferrari et M. Gabriel Fellay. La présidence de cette commission a été confiée à M. A. Pannatier.

Vétroz

L'AP de Vétroz est l'une des plus anciennes du Valais. En effet, elle a vu le jour en mai 1976, à l'initiative d'un groupe d'enseignants et de parents.

Elle regroupe aujourd'hui 95 membres pour 345 élèves en âge de scolarité (27,5% des parents).

L'AP de Vétroz entretient de bonnes relations avec la Fédération cantonale, dont elle est le membre fondateur, avec les autorités locales, et avec les enseignants.

La présidence en a été confiée à M. Henri Moix.

Réalisations

— information des parents par le truchement de conférences généralement bien fréquentées, au rythme d'environ trois par an.

— Enquête sur le sport à l'école, qui a obtenu 80% de réponses. Des cours de natation ont été introduits en fin d'année scolaire 1978. Une étude est en cours, qui étudie la possibilité de pratiquer du ski de fond et du ski alpin, dans le cadre de l'école.

— Organisation d'un sondage au sujet des horaires des classes enfantines.

— Promotion des cours de mathématiques modernes pour les parents, un succès: 70 participants.

— Promotion également de la réunion de parents.

— Prise de position en faveur de la mixité au CO.

— En voie de réalisation, la création d'une bibliothèque scolaire par l'association.

— Diverses actions ponctuelles sont également à mettre à l'actif de l'AP de Vétroz.

Sion

L'origine de cette association remonte au printemps 1977, lorsqu'un groupe de parents sédunois a adressé à la ville et à l'Etat du Valais une demande tendant au raccourcissement des horaires des classes de premières primaires.

L'assemblée constitutive a eu lieu le 23 septembre 1977. La présidence de l'AP est assurée par Mme Ginette Coutaz. En février 1979, elle compte environ 240 membres pour plus de 4000 élèves en scolarité, soit le 6% des parents.

Activités

— Au départ, l'APS a mis sur pied trois commissions de travail

a) Commission des transports et de la sécurité des enfants.

b) Commission pour la semaine de cinq jours.

c) Commission d'évaluation des tâches à domicile.

— En février 1978, organisation d'une conférence sur le thème: «Programme romand, qu'en est-il en Valais?», animée par M. Jean-Pierre Rausis, directeur de l'Odys.

— En mai 1978, eut lieu une soirée-débat dont le sujet était «L'orientation professionnelle de nos jeunes face à la conjoncture actuelle». Y étaient notamment invités MM. Rémy Abbet, Maurice Dirren, André Fontannaz, Gilbert Fournier, et Maurice Métral.

— En tant que membre de la Fédération cantonale, l'APS a participé à deux émissions de radio «Portes ouvertes sur l'école». Sujets traités: l'éducation sexuelle à l'école, et: l'école, éduquer ou instruire?

Activités en cours

— Deux commissions poursuivent leur activité, à savoir: la semaine de cinq jours, et les tâches à domicile.

— L'APS envisage la création d'une permanence téléphonique (hebdomadaire).

— Un groupe de parents travaille actuellement à l'élaboration d'un projet pour un «Jardin d'aventures» à Sion.

Relations — Contacts

Contacts avec le DIP: l'APS a été invitée à donner son avis dans diverses commissions: cycle, classes terminales, dossier scolaire, dans le cadre du groupe Ecole — Information, créé par le DIP.

Contacts avec la Commission scolaire: un membre du comité de l'APS fait partie de la Commission scolaire.

Contacts avec un pédiatre, le Dr Spahr, pour tous les sujets se rapportant à la santé des enfants.

Martigny

L'AP de Martigny a été fondée en mai 1977. Elle regroupe, en février 1979, 99 membres pour environ 2010 élèves en âge de scolarité (y compris Cycle pour la ville, soit près de 5% des parents). Le comité est formé de 9 membres, nommés le soir de la première assemblée générale. La présidente en est Mme Lise Ferrari.

Activités

— L'AP édite un bulletin. On y parle des préoccupations des parents, on y échange des idées. Ce bulletin informe également les membres de l'activité de son comité.

— L'AP a organisé une enquête sur les devoirs à domicile au Cycle d'orientation. Résultat: les filles semblent plus chargées, le mercredi et le samedi notamment.

— Les autorités scolaires ayant demandé son avis, l'AP a fait une enquête portant sur la généralisation de la mixité dans les classes du CO. Les résultats sont parlants: pour la mixité à 50 contre 1.

— L'AP a organisé plusieurs conférences. Quelques sujets: l'orientation professionnelle, la drogue, l'école danoise.

— Suite à un litige au sujet de l'expérimentation d'un nouvel horaire scolaire, l'AP ressent actuellement le besoin de regrouper ses membres. Pour ce faire, elle a mis sur pied des soirées-discussions organisées autour d'un «verre». Un des sujets choisis: la semaine de cinq jours.

— L'AP a également signalé à la Commission scolaire certains problèmes posés par les transports d'élèves, et par les récréations de l'après-midi.

Noble-Contrée

La fusion des écoles décidée par les communes de Chermignon et de Montana a suscité la création de l'AP de la Noble-Contrée en septembre 1978. La présidence en a été confiée à Mme R. Cordonier.

Activités

— L'AP s'est divisée en quatre commissions qui se penchent sur les problèmes suivants:

- les tâches à domicile
- les enfants fréquentant le centre scolaire de Montana
- la connaissance des programmes
- meilleure intégration scolaire

Relations — Contacts

— L'AP de la Noble-Contrée, fraîchement constituée, va demander prochainement son affiliation à la Fédération valaisanne.

— Depuis sa constitution, l'AP a remarqué un plus grand souci d'information de la part des autorités scolaires.

Monthey

L'AP de Monthey a été créée en mai 1978. En février 1979, elle compte environ 40 membres pour 2200 élèves en âge de scolarité, (y compris le CO) soit moins de 2% des parents.

La présidence en est assurée par Mme Marie-Madeleine Rosalès. L'AP se veut une organisation de parents, et non pas uniquement de parents d'élèves.

De toutes les AP du Valais, celle de Monthey est la seule, qui, par l'article n° 12 de

ses statuts, exclut de son comité les membres du personnel enseignant, de la commission scolaire, et du Conseil communal.

L'AP de Monthey n'a pas encore de véritables réalisations à son actif, mais surtout des prises de contact:

- Avec les autorités religieuses de la paroisse (curé, pasteur) au sujet de l'instruction religieuse.
- Avec les autorités scolaires et communales au sujet du regroupement du CO.
- Avec le comité du personnel enseignant de la ville de Monthey.

L'AP a choisi d'informer le public de son action par la presse.

Le plus gros travail de l'AP jusqu'ici a été la recherche de thèmes pour l'année 1979/80.

L'AP a organisé une conférence donnée par Mme Jeanne Hersch, dont le sujet était: «L'adolescence: l'information contre l'espérance».

Marie-Noëlle Perrin

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

COURSES D'ÉCOLES / JURA NEUCHÂTELOIS

LES BRENETS
et les magnifiques bassins du Doubs

LES PONTS-DE-MARTEL
et la réserve naturelle du Bois-des-Lattes

avec les



COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES
MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
La Chaux-de-Fonds - Tél. 039 / 22 58 31

Service de bus
LA CHAUX-DE-FONDS -
LA VUE-DES-ALPES
Courses spéciales sur demande

par les



COMPAGNIE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039 / 23 68 58

VALLÉE DE JOUX - 1341 L'ORIENT

Pour votre course annuelle, nous vous offrons:
1 DORTOIR de 30 places + grande salle + réfectoire
à proximité
Tout confort - Prix avantageux
Renseignements auprès de l'Administration du
Village - Tél. (021) 85 57 05



**VAUDOISE
ASSURANCES**

Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Informations CMOPE

Lutte contre la drogue par l'éducation

L'ampleur et la complexité du problème de la drogue, à la solution duquel la CMOPE contribue dans la mesure de ses moyens, sont soulignées avec vigueur dans le rapport que le secrétaire adjoint de la CMOPE, Raymond J. Smyke, a établi après avoir assisté à la 28^e session de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social des Nations Unies, tenue à Genève du 12 au 23 février 1979.

Après avoir effectué, en collaborant avec l'Unesco, une étude sur les problèmes de la drogue et l'éducation en la matière dans les écoles d'Afrique, du point de vue des enseignants et de la profession enseignante (voir communiqué de presse du 15 mars 1978), la CMOPE, pour renforcer son action dans la lutte contre la drogue par l'éducation, a entrepris une deuxième étude consacrée aux problèmes de la drogue et de l'alcool du point de vue des enseignants de la profession enseignante organisée, qui se réfère spécialement à l'alcool et au cannabis. L'immensité et la complexité du problème de la drogue sont aussi impressionnantes que pathétiques, note le rapport. Les interventions des membres de la Commission (représentant 38 pays) et les travaux d'INTERPOL, l'organisation internationale de police criminelle, qui coordonne l'interdiction décrétée au niveau mondial, montrent que l'usage des stupéfiants se développe selon un schéma mouvant qui rend le trafic illicite de la drogue extrêmement difficile à combattre. Et pourtant, toutes les institutions concernées, tant nationales qu'internationales, ne ménagent pas leurs efforts.

La Commission s'occupe de tous les stupéfiants, tant **naturels** que **synthétiques**, tels que l'opium, la morphine, la codéine et les autres dérivés de la morphine, ainsi que des drogues pharmacologiques ou synthétiques dénommées substances **psychotropes**, dont l'emploi s'accroît, **les trois combinai-** **sions les plus courantes et les plus redoutables étant celles qui allient les barbituriques à l'héroïne, à l'alcool ou aux stimulants.**

Dans son intervention, le représentant de la CMOPE a signalé deux niveaux d'activités qui n'apparaissent pas dans les directives examinées par la commission. Le **premier** concerne la fréquence croissante de la consommation d'alcool et de cannabis par les enseignants dans les écoles de certains pays, le **second** la lutte contre l'usage de la drogue et la toxicomanie par l'enseigne-

ment donné à l'école. Les membres de la Commission, a dit le représentant de la CMOPE, ne doivent pas croire que leur collègue le ministre de l'éducation, ou le ministre des affaires sociales ou le ministre de la santé s'occupe de faire appliquer en classe des programmes visant à lutter contre l'usage de la drogue et la toxicomanie, car nous savons que l'on ne fait pas grand chose au niveau de l'école. On peut même

tains pays, le bon travail qui a été fait n'est même pas utilisable dans d'autres pays et d'autres cultures. « La CMOPE, a ajouté M. Smyke, se sert de vos publications et des données que vous rassemblez pour ses travaux en cette matière et collabore avec l'Unesco, mais elle trouve en outre une source d'inspiration dans le sérieux avec lequel vous vous attellez à votre tâche au niveau national et international. Nous sommes heureux d'être associés avec vous dans la réalisation de cette importante mission. »

Le rapport complet de la CMOPE est disponible au Secrétariat.

dire que l'on ne fait pratiquement rien dans la plupart des régions du monde. Dans cer-

Offres de vacances attractives pour jeunes gens

Le programme d'été 1979 de l'SSR vient de sortir de presse. Sous la devise « Le passeport porte-plaisir », l'SSR ouvre sur plus de 100 pages un éventail riche en offres attractives contenant tout ce que les jeunes gens jusqu'à 35 ans ont besoin pour faire des vacances : des billets de transport avantageux (billets de train, vols de ligne et affrétés, passages à bateau) hôtels à l'intérieur du pays et à l'étranger, voyages globaux en Europe et en outre-mer, vacances balnéaires...

Une nouveauté dans l'éventail SSR : Nos programmes USA : Des vols spéciaux combinables à un cours de langue ou un voyage Motorhome, des Trekamerica-Tours est-ouest ou des Western-Safaris (ayant comme point culminant une expédition d'une semaine en canot pneumatique sur le Colorado River dans le Grand Canyon), voici les possibilités de vivre la « grande aventure américaine ». (En outre : la plupart des programmes USA sont indiqués en dollars et sont taxés selon le cours du jour du dollar ;

le client profite directement du bénéfice de cours provenant d'une éventuelle chute du dollar).

On n'a jamais vu des programmes de Grèce autant variés, convenant à chaque style/goût de voyage et à chaque budget ; de riches offres semblables sont prêtes pour la France ou le Maroc.

Encore une nouveauté : les voyages globaux en Mongolie, la partie asiatique de l'Union soviétique, au Rajasthan (en Inde) et en Malaisie, ainsi qu'un programme bolivien. Les spécialités SSR — Tabarka, les arrangements Sundecker très populaires, les voyages sportifs pour les actifs et les passifs, l'Eurotrain, l'exclusive expédition Nuristan, les Workshops — figurent eux aussi en 1979 à nouveau dans le plaisir de voyage SSR.

Pour adresse : Genossenschaft Schweizerischer Studentenreisedienst
Postfach 3244
8023 ZÜRICH

Le Bioscope: un mensuel qui ne ressemble à aucun autre

Un nouveau titre vient de faire son apparition, le «Bioscope», un journal qui ne ressemble à rien de connu. Ce mensuel imprimé à Cherbourg, rédigé par une petite équipe internationale et illustré par un dessinateur genevois, a l'ambition d'apporter un ton et des idées neuves en matière d'information. Le contenu ne se réfère à aucune actualité du point de vue journalistique. Il aborde néanmoins des thèmes importants pour le quotidien de chacun: le bonheur, le travail, l'économie, la science, le langage, le progrès, la «psychologie», en particulier.

Le «Bioscope» se situe à l'écart de tous les systèmes de pensée. Ses rédacteurs défendent une conception positive de l'information partant du principe que l'idée de l'évolution promet des perspectives étonnantes à l'homme.

Dans un monde où chacun tend à s'opposer à tous les autres, où toutes les relations s'expriment le plus souvent en contestations et en antagonismes, il est essentiel de choisir une voie nouvelle. D'où la devise de ce mensuel «Pour tout et pour tous».

L'illustration à la une fait penser à un magazine de bandes dessinées. Et de fait, il en contient, dont en particulier «Le train-train des pingouins», une bande dessinée très réussie due au dessinateur genevois Alain Mermoud.

Conjuguer la science avec le bon sens, la poésie avec l'humour, le réalisme avec la fiction, telle est la gageure du «Bioscope». Cette revue d'information et d'auto-éducation veut être un support pour l'éducateur et pour une nouvelle conception de la transmission des connaissances.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Fondation Sirius, (Le Bioscope), 63, rue de la Servette — 1202 Genève.

UN NOUVEL OUVRAGE DE PIERRE GISLING:

Un Regard s'arrête

Nombreux sont les lecteurs de L'Educateur à connaître les livres réalisés par Pierre Gisling et ses collaborateurs, et il n'est plus nécessaire de leur présenter le professeur de dessin, l'homme de télévision, le pédagogue féru de créativité. Eh bien! après *L'Œil apprivoisé*, après *L'Imagination au Galop*, voici, à mi-chemin entre l'apprivoisement et la chevauchée fantastique, *Un Regard s'arrête*.

Pas plus que pour les deux précédents il n'est facile de décrire ce dernier livre; comme eux, c'est une mine d'idées, une gerbe d'images et de citations, un carrefour d'où jaillissent des pistes «tous azimuts»; c'est un combat contre la consommation passive des arts; c'est le cri de joie d'une équipe de jeunes et de moins jeunes qui a pris plaisir à arrêter son regard et qui, sans donner de recettes précises, invitent à découvrir ce plaisir.

Ce plaisir, la Télévision suisse romande vous le fera également partager dès le 31 mars 1979, en diffusant chaque samedi à 18 h. 30 une suite de 14 émissions d'où est

tiré le livre (seconde diffusion chaque dimanche en fin de programme dès le 1^{er} avril 1979). Aux enseignants et aux parents, qui disposent de relativement peu de choses en matière d'éducation artistique active, un rapide survol de la table des matières donnera une idée de la richesse d'*Un Regard s'arrête* et des découvertes potentielles qu'il renferme, découvertes dont la mise en œuvre n'exige pas de moyens coûteux. Cette table des matières est également une invitation au voyage, un itinéraire, mais on constatera qu'il n'est pas indispensable de partir si loin pour arrêter son regard et que notre canton offre déjà beaucoup de ressources. *L'âme des pierres* se dégage du déchiffage du tympan d'une abbaye (Sainte-Foy de Conques, en Rouergue), et c'est l'occasion de représenter le diable et l'enfer; *Les sentiers de la foi* sont ceux des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ils initient à la sculpture, en marge de l'art roman et de sa symbolique; avec *Lumières colorées*, on approche trois techniques du vitrail; on apprend le repoussage du métal

et le cloisonné par *Email, or et argent*; on découvrira encore le sens de l'héraldique, l'art du paysage, la corrida, la navigation, le monde des marionnettes, l'art cinétique, la mise en couleur d'un immeuble moderne...

Bref, *Un Regard s'arrête* est une invitation à voyager autrement, à ne pas dévaler les kilomètres, à savoir s'arrêter sur une chose pour, à partir d'elle, aller plus loin, et tout cela grâce à des moyens simples, un outillage modeste, un matériel souvent banal. Des citations bien choisies, en contrepoint avec de nombreuses illustrations en noir/blanc et en couleurs, donnent envie d'en savoir plus, ce qui explique la présence d'une excellente bibliographie. Enfin, des fiches techniques annexées donnent quantité de tours de main et de renseignements précieux quant au matériel.

On peut obtenir *Un Regard s'arrête* de Pierre Gisling (un volume relié 21 x 28,5 cm. de 260 pages) en souscription jusqu'au 15 avril 1979, au prix de faveur de 48 francs (port compris) au lieu de 59 francs. Veuillez utiliser la carte de commande encartée dans le n° 13/79.

Article publié avec l'aimable autorisation de la rédaction de «Perspectives».



OVERHEAD PROJECTION

196 P/18-55
Schwan-STABILO-Pen
Metallic-Schaft silber
Schoner und Abschluß-
kappe tintenfarbig
mit Metallclip, 8 Farben

197/18-55
Schwan-STABILO-Pen
Schaft und Schoner
tintenfarbig
mit Metallclip
8 Farben

WASSERFEST PERMANENT

WASSERLÖSLICH SOLUBLE

Schwan-STABILO
Pen 196P Pen 197
Superfine Spitze

Die Superfine Spitze schreibt und zeichnet exakt in jeder Schreibhaltung.
Neu: die metallgefaßte Spitze ist enorm formstabil. Gleichbleibender Tintenfluß und Schriftstärke sind selbstverständlich!
Der „Superfeine“ von Schwan-STABILO ist die sinnvolle Ergänzung unseres „runden OHP-Programms“, wie es der Praktiker braucht. Die 8 leuchtenden, transparenten Farben gibt es sowohl permanent als auch wasserlöslich.

Schwan-STABILO

Generalvertretung für die Schweiz: **HERMANN KUHN**
Tramstrasse 109, 8062 Zürich

Coordination scolaire suisse

Situation - problèmes - buts

Par Eugène Egger, secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Début de l'année scolaire au printemps ou en automne? Les discussions entamées ces jours sur la coordination scolaire semblent à nouveau se limiter à ce sujet particulier. A la suite de différentes initiatives politiques — et ce fut notamment le cas, il y a quelques années, de celle des jeunes PAB — les autorités sont une nouvelle fois contraintes d'agir, alors que cette contrainte empêche précisément toute discussion objective. C'est pourquoi il s'avère utile de faire le point de la situation; cela permettra de présenter les problèmes et les buts de la coordination scolaire intercantonale non seulement du point de vue du début de l'année scolaire, mais d'une manière plus générale, en considérant les données de notre politique scolaire et nos objectifs. Vu l'incapacité apparente des cantons de coordonner l'enseignement, de lui attribuer une planification et un développement cohérents, de nouvelles voix s'élèvent qui réclament un accroissement des compétences fédérales, ne serait-ce que parce qu'il est frustrant de ne pouvoir participer ni aux discussions ni aux décisions qui touchent l'enseignement. Et ceci s'avère particulièrement exact pour les parlementaires et les organes fédéraux, par exemple le Conseil de la science. Ce problème est donc à nouveau sur la sellette, les initiatives déposées ayant mobilisé les parties adverses.

La coordination scolaire: où en est-elle en réalité? Représente-t-elle effectivement un fiasco, comme a voulu le faire croire l'«Action scolaire démocratique» dans son message du 30 octobre 1978 aux Chambres fédérales?

La coordination scolaire n'est pas une invention des directeurs de l'instruction publique. Les efforts tendant à certaines harmonisations de l'enseignement dans les cantons ont toujours constitué l'un des objectifs des organisations d'enseignants. Citons pour mémoire l'influence de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire sur les ordonnances de reconnaissance des certificats de maturité, les travaux de la Commission des questions scolaires intercantionales de l'Association suisse des enseignants, etc.

Dans les années soixante ce développement est entré dans une nouvelle phase, car on a réclamé alors, pour la première fois, une coordination sur le plan administratif. La Société pédagogique romande a pris les devants en 1962, en publiant son rapport

«Vers une école romande». On a assisté ensuite au changement apporté par le canton de Lucerne à l'organisation de l'année scolaire (dans ce canton l'enseignement primaire débutait au printemps et l'enseignement secondaire du 2^e degré en automne), changement par lequel Lucerne se proposait avant tout d'œuvrer en faveur de la coordination scolaire et qui ne constituait pas du tout, contrairement à ce qu'on a prétendu, une concession à l'égard de la Caisse suisse de voyage. Cette évolution a d'une part obligé la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique à examiner l'ensemble de ces questions et à prendre contact avec les enseignants, et d'autre part engagé certains partis politiques à exiger des compétences fédérales pour la coordination scolaire. A la fin des années soixante, l'initiative politique obligea Confédération et cantons à entrer en matière. C'est ainsi qu'on a assisté à la création du concordat scolaire et au scrutin concernant l'article constitutionnel sur l'éducation qui ne fut repoussé qu'à une faible majorité des cantons mais accepté par le peuple.

Par la suite l'application du concordat scolaire — et bien que ce dernier ait été entre-temps ratifié par 21 cantons — s'est trouvée bloquée sur le plan administratif par les résultats négatifs des votations populaires dans les cantons de Berne et de Zurich. On prétend, mais cela n'est pas prouvé, que la coordination aurait eu davantage de succès si l'on n'avait pas commencé par l'harmonisation administrative, qui n'aurait dû venir qu'au deuxième rang. Les exemples de l'Allemagne et surtout de la Suisse romande soulignent au contraire la force d'attraction qu'exercent, précisément au sein du public, les succès d'une coordination administrative. Des sondages montrent qu'une harmonisation à ces niveaux est ressentie comme d'un intérêt capital, ou à tout le moins comme intéressante et nécessaire. ceci explique les nombreuses initiatives déposées récemment (initiatives de Zoug et de Schwyz, initiative Merz au Conseil national, résolution du Grand Conseil grison, etc.).

On peut comprendre que la discussion relative à un article constitutionnel sur l'éducation ait ainsi trouvé de nouvelles motivations. Sur ce plan-là la coordination du

début de l'année scolaire aura aussi un rôle à jouer. C'est pourquoi la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique — placée une nouvelle fois sous une sorte de contrainte — a remis la question sur le tapis. Elle a discuté le processus à suivre lors d'un échange de vues libre et ouvert avec le corps enseignant (CASE/KOSLO); elle a ainsi emprunté la voie démocratique et ce d'autant plus que les deux organes ont décidé d'un commun accord de s'enquérir de l'opinion des maîtres et des organes administratifs. Aux yeux de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, certains principes de base sont déterminants, qui ne le sont toutefois pas pour d'autres:

- 1) Dans l'intérêt des cantons bilingues et des zones frontalières linguistiques, **il faut éviter** une réglementation différenciée par région linguistique. Il est faux de prétendre que le passage d'une région linguistique à une autre occasionne nécessairement la perte d'une année scolaire; ce ne serait pas un bon témoignage pour notre école!
- 2) Il est peu tolérant d'exiger, pour ce qui est du début de l'année scolaire, que la minorité se soumette à la majorité, surtout si l'on considère que lors de l'élaboration du concordat scolaire (dans le canton de Zurich, après de longues consultations des organes scolaires administratifs et des enseignants) tous les cantons ont opté pour une solution qui soit justifiable à tous points de vue. Si la coordination scolaire a pareillement progressé en Suisse romande, c'est bien parce que la majorité était prête à faire des concessions et à changer le début de l'année scolaire! C'est précisément la force de la démocratie que de respecter et même parfois de favoriser la minorité.
- 3) **Quant à savoir si, du point de vue pédagogique, le début de l'année scolaire au printemps ou en automne est plus logique ou meilleur**, les opinions seront toujours partagées. On n'a d'ailleurs écrit nulle part que le jardin d'enfants doit débiter à un autre moment qu'au printemps. Inversement la fin des études secondaires du 2^e cycle au printemps — qui éviterait de raccourcir la durée des études gymnasiales — rendrait possible la fréquentation des écoles de recrues d'été et le début régulier des études aux hautes écoles, qui commencent toutes en automne.

En toute honnêteté on doit admettre que l'école pourrait débiter n'importe quel jour de l'année. Toutefois il s'avère nécessaire et utile de trouver une solution harmonisée, accompagnée d'une réglementation raisonnable des vacances. La question est donc à nouveau posée, et les parents ne sont pas les derniers à se faire entendre.

Il faut dire maintenant que la **coordina-**

tion, pour d'autres points, a eu des **résultats réjouissants**. Rappelons qu'actuellement l'âge d'entrée est le même pour toute la Suisse, même s'il est lié à différentes dates limites qui, elles, dépendent du début de l'année scolaire; que la durée totale de l'école jusqu'à la maturité est partout — exception faite du canton de Vaud — de 12 à 13 ans; que dans tous les cantons, et ceci constitue un véritable progrès du point de vue pédagogique, la **scolarité obligatoire** est graduellement portée à 9 ans (autrefois elle durait 7, 8 ou 9 ans) et qu'enfin la 10^e année scolaire facultative est à l'étude ou même déjà introduite.

Il faut mentionner aussi des efforts positifs pour l'ensemble de la Suisse dans les domaines de la **deuxième langue nationale** et de celui de la **mathématique**.

Nul ne peut contester que le rapport «**Formation des maîtres de demain**» a considérablement influencé les réformes en cours dans la formation des enseignants. De même l'étude d'experts «**Enseignement secondaire de demain**» a, ces derniers temps, engendré des résultats et des idées de réformes qui, bien que davantage liés à la tradition que le rapport, peuvent devenir réalité. Ceci vaut aussi pour les directives élaborées à l'intention des **écoles de degré diplôme**. Et, bien que l'initiative relève en définitive de la Confédération, ni les enseignants ni les cantons ne se sont prononcés négativement quant à une réforme modérée de l'orthographe allemande.

Si l'on considère donc objectivement et franchement les développements intervenus ces dernières années, on ne peut pas parler de fiasco de la coordination scolaire.

Certes, **problèmes et difficultés sont là**, et ce serait faire preuve d'irréalisme que de les minimiser ou de les passer sous silence. Ils sont causés par notre **structure fédéraliste** même, pour laquelle la souveraineté des cantons en matière scolaire est un vivant symbole, et par notre démocratie à caractère référendaire, expression la plus marquante de compétences partagées. De plus, notre diversité culturelle se manifeste tout particulièrement dans le domaine scolaire, qui est tout à la fois lié à la tradition et tourné vers l'avenir. La diversité des partenaires n'est pas la seule à freiner coordination et coopération; la participation de la CASE n'est pas non plus sans problème. En effet, la question revient sans cesse de savoir jusqu'à quel point la «base», c'est-à-dire l'ensemble des enseignants, se sentent concernés par les accords conclus avec la Conférence des directeurs de l'instruction publique. C'est pourquoi, pour les cantons qui souhaitent la coordination, il s'agit plus souvent d'un problème du «pouvoir» que du «vouloir». Il faut également tenir compte du fait que la coordination est devenue la cible du mouvement amorcé contre le monopole d'Etat que détient l'école (batailles contre l'enseignement de

la deuxième langue, contre la coordination des plans d'études, etc.). L'école à caractère d'alternative et la coordination paraissent représenter des contradictions, de même qu'innovation et harmonisation.

Cette **constatation** amène d'**autres problèmes**. La coordination n'est-elle pas stagnation? **Comment innover** et, par exemple individualiser, **et en même temps coordonner**? Il est important de ne pas voir la coordination comme un progrès en soi ou comme un but absolu. La coordination n'a de sens que si elle abolit des barrières, supprime ou du moins limite les inégalités de chances, ouvre la voie à des réformes communes. Une fois encore, il n'y va pas d'une «**école suisse unique**», mais d'une école de qualité égale pour tous les enfants suisses, d'un objectif auquel doivent tendre diverses voies. Bien sûr cet objectif n'est pas aisé; il est difficile d'élaborer une «stratégie d'innovation» quand les conditions préalables sont si inégales, les objectifs parfois franchement contraires. Cet état de choses nous condamne à suivre une politique faite de petits pas et de constants compromis.

Est-ce si grave? Combien de soucis épargnons-nous à la salle de classe, du fait même que tout change à grand-peine! Il faut — et c'est plus important qu'une réalisation rapide — que les réformes aillent dans une direction semblable et que la coordination des réformes mène à une harmonisation. Alors coordination ne signifie pas stagnation, mais dynamique et progrès.

Il devrait naturellement s'avérer possible d'associer la coordination à une planification globale et cohérente. Ceci est cependant presque aussi malaisé que d'arrêter des recommandations ou des décisions; car plus les traditions sont différentes, plus les besoins sont divers et les moyens inégaux. Ici aussi, vu le manque de compétence fédérale et d'égalité financière, seule une collaboration volontaire peut nous mener au but. C'est pourquoi la coordination est plus aisément réalisable par la coopération — la Suisse centrale et la Suisse romande nous le prouvent, l'une par la Zentrale Beratungsstelle für Schulfragen et l'autre par l'IRD — que par l'harmonisation d'institutions existantes. Il n'est rien de plus difficile que de changer les hommes et les institutions.

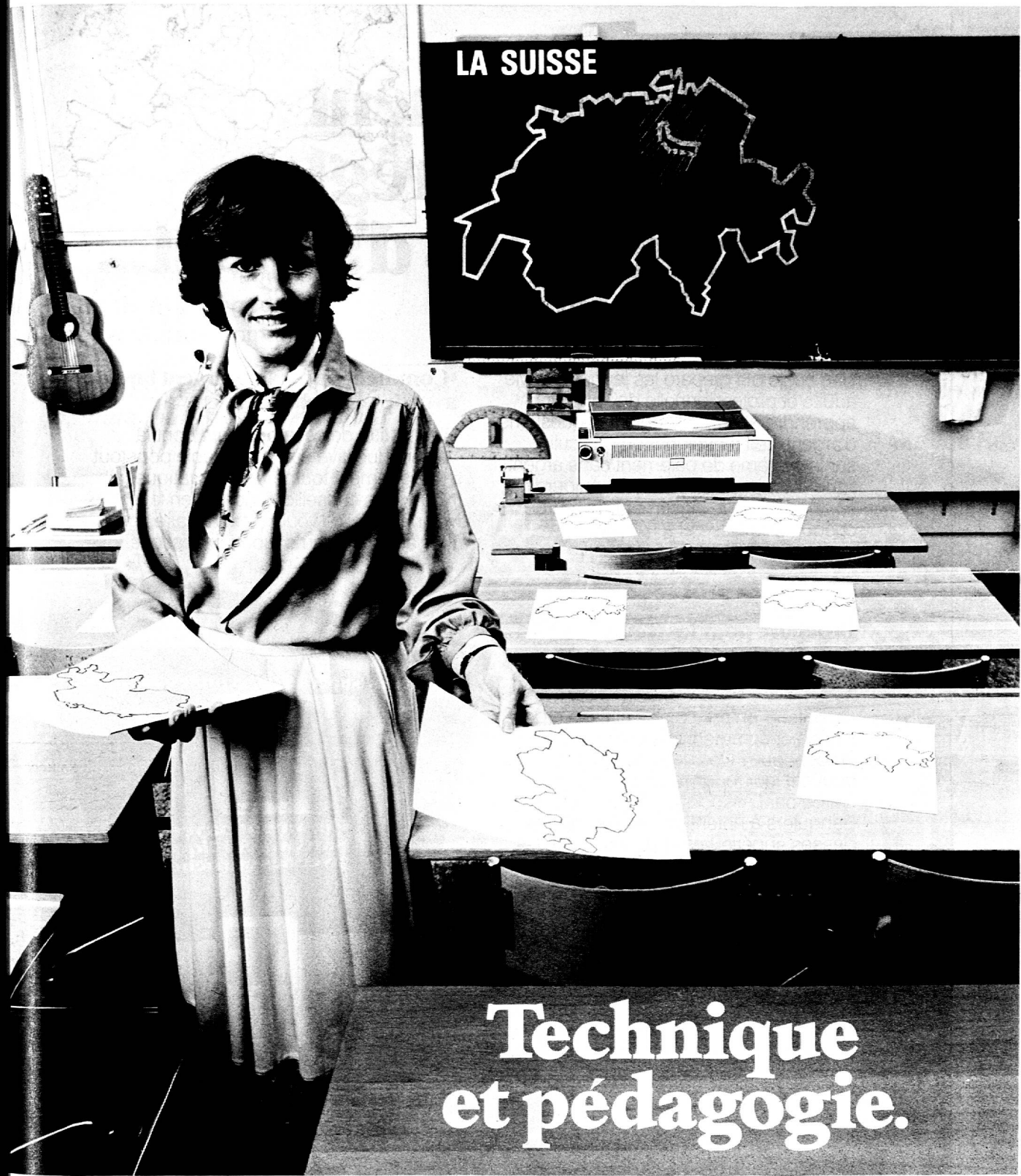
Nombre de questions demeurent donc ouvertes et nous comprenons que l'observateur non éclairé de notre politique scolaire ait l'impression que rien n'a encore été fait. En effet les réformes qui tendent à s'écarter l'une de l'autre sautent aux yeux, alors que restent cachés le travail commun et les liens créés. C'est une tâche ingrate que celle des participants, qui doivent continuer à œuvrer sans se décourager et sans aspirer à une estime quelconque et qui risquent même de ne pas vivre leur succès. C'est finalement le destin de tous ceux qui concourent au progrès de l'éducation.

Quels doivent donc être les **buts de la politique de coordination et d'innovation**?

Il s'agit :

- de ne changer que ce qui est dépassé, moins bon, ce qui constitue un obstacle;
- de n'harmoniser que dans la mesure où les différences constituent des barrières ou des discriminations;
- de ne pas prendre uniquement en considération des aspects de détail ou des fins isolées, mais de ne garder en vue que l'ensemble;
- de mettre la collaboration au service des plus petits et des plus faibles;
- d'accorder dans la mesure du possible tous les besoins de l'individu, de la société et du monde économique;
- de mettre l'école au service de l'enfant et de l'adapter aux capacités et aux besoins de l'élève — ce qui serait bien l'apport le plus important à l'Année internationale de l'enfant;
- de garantir la participation de tous les intéressés au façonnement et au renouvellement de l'école.

Ces tâches ne sont pas faciles, il faut tout d'abord les apprendre et les pratiquer. Il n'est rien de plus difficile que de garder la mesure, de se modérer et de faire adopter patiemment ce qui est politiquement réalisable mais pas souvent spectaculaire. Si toutes les forces engagées coopèrent, comme nous tentons de le faire avec le projet SIPRI (Examen de la situation de l'école primaire), nous assisterons alors à un progrès réel dans la réforme coordonnée de l'école. Ceci donnerait tort à Gurliitt, qui écrit qu'il faut avant tout mettre l'enfant en garde contre l'école, contre les enseignants. Et le grand biologiste Rostand aurait raison, qui dit que l'homme ne doit son développement qu'à l'éducation. Une dispute sur le début de l'année scolaire n'a que peu d'importance pour une école qui éduque en vue de l'humanité authentique — au sens que Pestalozzi donne à ce terme; ce qui est important, c'est la volonté commune dans la tâche éducative. Ceci devrait conduire à l'indulgence, particulièrement là où élèves et parents sont inutilement touchés par les diversités scolaires. Cela signifie politiquement: début de l'année scolaire à la fin de l'été si nous voulons éviter que la Suisse ne se disloque. Nous pensons pouvoir présumer du courage de Berne et de Zurich en vue de ce changement. S'ils renoncent à leur suprématie, la voie sera ouverte à une collaboration fructueuse dans des domaines plus importants. Et pour changer, en guise de conclusion, un mot d'Augustin qui s'applique bien à nos efforts: Une coordination aussi poussée qu'il le faut — une liberté aussi grande que possible — mais par-dessus tout un esprit de compréhension et de solidarité.



Technique et pédagogie.

Une école dont l'équipement n'est pas optimal ne peut pas remplir parfaitement sa tâche.

Avec un barème de prix spécial pour établissements scolaires, Rank Xerox donne à toutes les communes la possibilité de laisser, à nouveau, aux instituteurs suffisamment de temps pour qu'ils restent de véritables pédagogues.

Les copieurs Rank Xerox se chargent, en

effet, de reproduire pour eux, sur papier normal, blanc ou de couleur, ou sur des supports spéciaux, n'importe quel texte imprimé. Ils donnent en un clin d'œil des copies parfaitement nettes et propres.

Téléphonez-nous et nous vous renseignerons avec plaisir sur les nouvelles méthodes offertes aux enseignants.

Genève 022/3100 55, Lausanne 021/20 30 51, Neuchâtel 038/24 10 60, Sion 027/22 14 16

RANK XEROX

Il faut également apprendre à régler les questions d'argent...

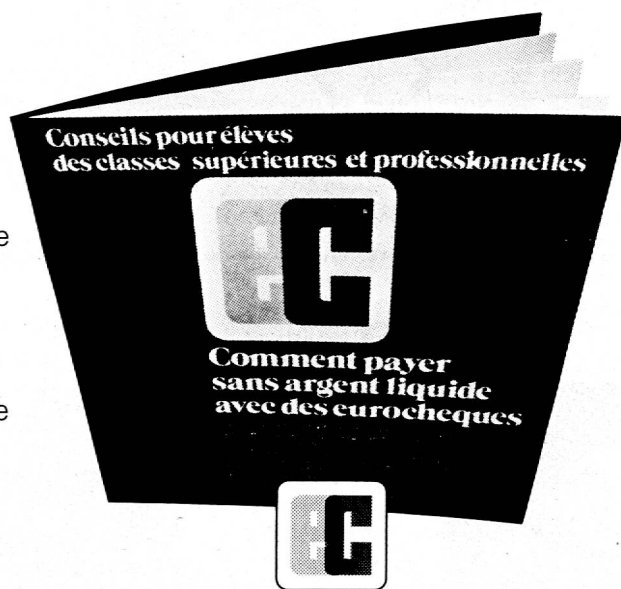
Une école qui prépare les jeunes à la vie adulte et professionnelle devrait leur apprendre à temps à régler les questions d'argent. Les renseigner en particulier sur le système de paiement sans argent liquide, toujours plus courant aujourd'hui, surtout depuis le lancement de l'eurocheque en Suisse et à l'étranger.

«Comment payer sans argent liquide avec des eurocheques.»

C'est le titre de cette brochure dont la valeur éducative est indiscutable pour tout enseignement tourné vers la pratique. Nous vous conseillons donc d'en faire venir le nombre voulu d'exemplaires gratuits au moyen du coupon ci-dessous.

Brochure pour les élèves des classes supérieures et professionnelles.

Qu'entend-on par paiement sans argent liquide et comment fonctionne le système eurochèque? Ces deux questions trouvent leur réponse dans la brochure éditée par l'Association Suisse des Banquiers à l'intention des élèves des classes supérieures et professionnelles. Elle familiarise d'une façon simple, vivante et complète les adolescents avec le système eurochèque. Ils apprennent comment, où et quand ceux-ci trouvent leur emploi. Deux exemplaires en fac-similé leur montrent comment les établir correctement.



eurocheque.
Le compte en banque
de poche.

Coupon

Veillez me faire parvenir _____ exemplaires gratuits de la brochure «Comment payer sans argent liquide avec des eurocheques».

Nom et prénom: _____

Ecole: _____

Adresse: _____

NPA et localité: _____

A envoyer à l'Association Suisse des Banquiers, case postale 1155, 4002 Bâle.

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003
BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Lintas Eu 5-78